



Investir dans les populations rurales

République de Madagascar

Programme de Soutien aux Pôles de Microentreprises Rurales et aux Economies Régionales (PROSPERER)

Rapport de conception Finale Financement Supplémentaire-II

Rapport principal et appendices

Date du document: 28 Juillet 2015

No. du Projet: 1401

No. du rapport: 3733-MG

Division Afrique Orientale et Australe
Département gestion des programmes

Table des matières

Équivalents en monnaie	iii
Poids et mesures	iii
Sigles et acronymes	iv
Carte de la zone du programme	vi
Résumé	vii
Cadre logique actualisé	x
I. CONTEXTE STRATEGIQUE ET JUSTIFICATION	1
A. Contexte stratégique	1
B. Contexte national et développement rural	2
C. Performances de PROSPERER	2
II. DESCRIPTION DU PROGRAMME	4
A. Zone d'intervention et groupe cible du programme	4
B. Stratégie de ciblage	7
C. Objectifs de développement et indicateurs d'impact	8
D. Effets et Composantes	9
III. ENSEIGNEMENTS TIRES ET CONFORMITE AUX POLITIQUES DU FIDA	13
IV. EXECUTION DU PROGRAMME	17
A. Mise à l'échelle des résultats du programme	17
B. Cadre organisationnel	19
C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs	21
D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance	24
E. Supervision	32
F. Identification et atténuation des risques	33
V. COUTS, FINANCEMENT, AVANTAGES ET DURABILITE DU PROGRAMME	35
A. Coûts du programme	35
B. Financement du programme	36
C. Résumé des avantages et analyse économique	36
D. Durabilité	38
E. Risques	39

Liste des Tableaux

Tableau 1: indicateurs d'effets	
Tableau 2: indicateurs d'impact	
Tableau 3: modèle de tableau sur les états de rapprochement	
Tableau 4: durée du processus de passation de marché selon le mode de passation de marché	
Tableau 5: Risques et mesures d'atténuation	
Tableau 6: Coûts du Programme par Catégories (en Millions \$US)	
Tableau 7: Plan de financement par bailleurs et par composantes (en millions \$US)	
Tableau 8: Bénéfices totaux nets additionnels et TRE du PROSPERER	
Tableau 9: Sensibilité du TRE au changement des bénéfices/coûts	
Tableau 10: Risques et mesures de mitigation	
Tableau 11. Régions et districts d'intervention du programme (y compris les districts d'extension)	
Tableau 12: Impacts environnementaux et socioéconomiques dans les filières	

Appendices

Appendice 1: Description détaillée du programme.	1
Appendice 2: Enjeux environnementaux et résilience aux aléas climatiques	19
Appendice 3: Coût et financement du programme- Tableaux des couts détaillés	25
Appendice 4: Note d'impact environnemental et social (NEES)	47

Équivalents en monnaie

Unité monétaire	= Ariary (Ar)
1,0 USD	= 2 750 Ar (Juin 2015)

Poids et mesures

1 kilogramme	=	1000 g
1 000 kg	=	2,204 livres
1 kilomètre (km)	=	0,62 mille
1 mètre	=	1,09 yards
1 mètre carré	=	10.76 pieds carrés
1 acre	=	0,405 hectare
1 hectare	=	2,47 acres

Sigles et acronymes

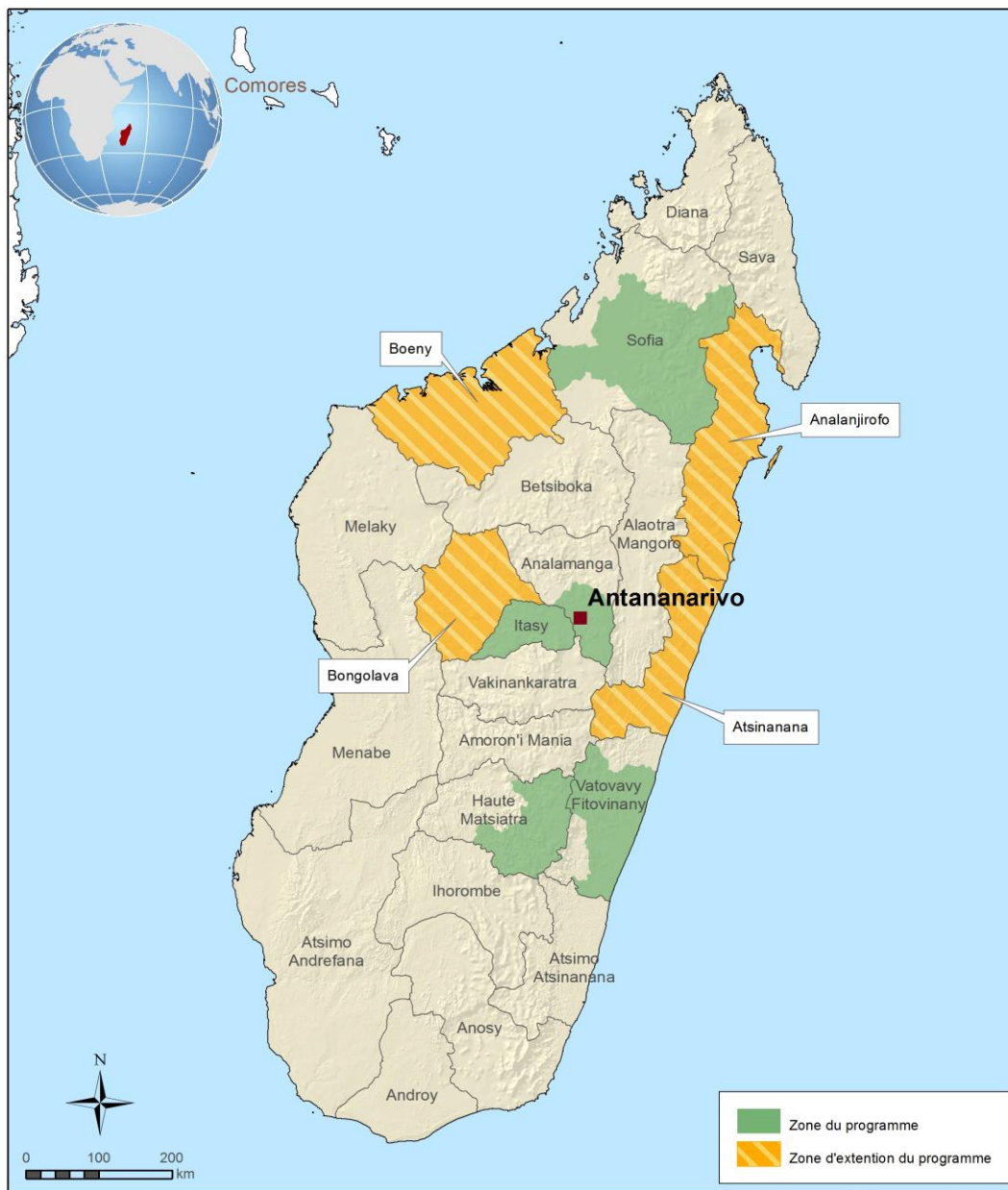
AEP	Agriculture, Elevage et Pêche
AGB/OP	Association et Groupement de base/ Organisation Professionnelle
AGOA	African Growth and Opportunity Act
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
BPE	Bilan Plan d'Entreprise
CA	Chambre d'Agriculture
CAPAG	Centre d'Affaires Polyvalent et d'Accueil des groupements
CAPFIDA	Cellule d'Appui aux Programmes FIDA
CAR	Chambre d'Agriculture Régionale
CCD	Comité Communal de Développement
CCI	Chambre de Commerce et de l'Industrie
CCIR	Chambres de Commerce et de l'Industrie Régionales
CDDT	Centre de Démonstration et de Diffusion de Technologies
CDDT	Centre de Démonstration et de Diffusion de Technologies
CIC	Comité Interministériel de Concertation
CIPE	Centre d'Information Pour les Entreprises
CM	Corps de métiers
CNFI	Coordination Nationale de la Finance Inclusive
CNP	Comité National de Pilotage
COSOP	Country Strategic Opportunities Paper
CPM	Country Program Manager
CRP	Comité Régional de Pilotage
CSA	Centre de Services Agricoles
CTOP	Comité technique pour l'Orientation du Programme
DPP	Dialogue Public-Privé
DRF	Demande de Remboursement de Fonds
EPN	Equipe PROSPERER Nationale
EPP	Evaluation du Programme Pays
EPR	Equipe PROSPERER Régionale
FA	Financement Additionnel
FAE	Fonds d'Appui à l'Entrepreneuriat
FAO	Food and Agriculture Organisation
FCCI	Fédération des Chambres de Commerce et de l'Industrie
FENU	Fonds d'Equipement des Nations Unies
FFCP	Fonds de Financement à Coût Partagés
FI	Fédération Interprofessionnelle
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FIR	Facilité d'Investissement Rural
FPR	Facilité de Partage des Risques
GCV	Grenier Communautaire Villageois
GdM	Gouvernement de Madagascar

GUMS	Guichet Unique Multi-Services
IFC	International Finance Corporation
IMF	Institution de Micro Finance
ITC	International Trade Centre
MAP	Madagascar Action Plan
MCC	Ministère du Commerce et de la Consommation
MER	Micro Entreprise Rurale
MIDSPP	Ministère de l'Industrie, du Développement du Secteur Privé et des Petites et Moyennes Entreprises
MINAGRI	Ministère de l'Agriculture
MLT	Moyen et Long Terme
MT	Moyen Terme
OFID	OPEC Fund for International Development
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation des Producteurs
OPEA	Opération de Promotion d'Entreprises Agricoles
OP/OM	Organisation des Producteurs et Opérateur du Marché
PAFIM	Programme d'Appui à la Finance Inclusive à Madagascar
PATAS	Pérennisation des acquis, transfert des avoirs et des savoirs
PCAF	Plateforme de Concertation et d'Appui Filières
PE III	Programme Environnemental III
PER	Petites Entreprises Rurales
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PND	Programme National de Développement
PPM	Plan de Passation de Marché
PPP	Partenariat Public-Privé
PROSPERER	Programme de Soutien aux Pôles des micros - Entreprises Rurales et aux Economies Régionales
PSAEP	Programme sectoriel agriculture, élevage et pêche
PSE	Prestataires de Services Externes
PTBA	Plan de travail et budget annuel
PTF	Partenaire technique et financier
RIMS	Result-oriented and Impact Management System
RMP	Revue à Mi-Parcours
RPE	Rapport de Pré-évaluation
RPI	Ressources Propres Internes
RPM	Responsable passation des Marchés
RSE	Responsable Sui-Evaluation
SADE	Services d'Appui au développement des Entreprises
SAF	Spécialiste en Appui aux Filières
SAM	Spécialiste en Appui aux MER
SE	Suivi Evaluation
SYGRI	Système de gestion des résultats de l'impact
TDR	Termes de Références

Carte de la zone du programme

Madagascar

Programme de soutien aux pôles de microentreprises rurales
et aux économies régionales



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Carte compilée par le FIDA

Résumé

- PROSPERER est un programme de partenariat public-privé (PPP)**, qui vise à promouvoir le dynamisme du secteur informel par sa structuration progressive et son intégration dans des pôles de croissance, aussi bien en terme d'activités (filières) que géographiques (pôles régionaux). Dans sa phase actuelle de développement, PROSPERER a capitalisé des acquis qui ont été confirmés en 2012, par l'évaluation indépendante du programme pays, la revue à mi-parcours ainsi que par les missions de supervision. Il s'agit maintenant d'intensifier et de mettre à l'échelle les résultats enregistrés à travers le développement de l'entreprenariat rural. Deux facteurs clés justifient la mise à l'échelle: i) L'engagement du Gouvernement à consolider et à mettre à l'échelle les MER pour professionnaliser les petits producteurs et leurs organisations, pour un passage progressif vers le secteur formel et; ii) Les tendances du marché qui engendrent un besoin énorme d'offre, de production et de transformation des produits agricoles.
- PROSPERER est aligné** sur les objectifs du Programme sectoriel agriculture, élevage et pêche (PSAEP, 2015-2025), la politique nationale de lutte contre le changement climatique (PNLCC) et le COSOP du FIDA (2015-2019), notamment son **Objectif stratégique 2 (OS2)**: « L'accès des petits producteurs ruraux et des entreprises rurales à des marchés rémunérateurs et des opportunités économiques dans le cadre de filières priorisées, est amélioré ».
- Les objectifs** de PROSPERER restent inchangés. Pour atteindre ces objectifs, Deux approches ont été retenues: (i) une phase de consolidation du top up 1 et, (ii) une phase de mise à l'échelle.
- La mise à l'échelle** sera déployée selon les 3 axes suivants: (i) l'accès aux services d'appuis aux entreprises rurales; (ii) le renforcement du couple OP/OM et; (iii) le renforcement institutionnel et l'amélioration du cadre réglementaire.
- Zone géographique, ciblage & genre.** La zone du programme reste inchangée. PROSPERER continuera à couvrir les 9 régions d'intervention. La consolidation des activités se fera dans les 27 districts de concentration actuels et la mise à l'échelle dans 5 nouveaux districts à forts potentiels de production dans les bassins des filières déjà développées par PROSPERER. Le ciblage demeure le même et se base sur la classification des trois catégories des MER (0 à 5 employés) à savoir: les MER en croissance, les MER a potentiel et les MER naissantes.
- Les composantes du programme en lien avec le Financement additionnel** sont celles de la conception initiale avec une reformulation de la composante 1 pour prendre en compte l'approche couple OP/OM comme axe central de la démarche d'intervention. Il s'agit de (i) l'identification et la mobilisation des MER, des PER, *des couples OP/OM* et la structuration des interprofessions; (ii) les services d'appui aux micro-entreprises rurales et la formation professionnelle; (iii) la finance rurale ; et (iv) les infrastructures de marchés et les investissements structurants. Comme les phases précédentes, le FA-II s'articule autour des 4 composantes techniques initiales et du dispositif de gestion en place, tous axés sur les résultats.
- En terme de résultats**, le FA-II va créer: i) 25'000 nouveaux MER, dont 3000 pour les jeunes avec au moins 40% qui seront dirigées par des femmes, ii) 150 couples OP/OM et, iii) 5 nouveaux GUMS. Le programme poursuivra le renforcement des capacités et l'appui institutionnel des partenaires opérationnels du programme. Il vise en particulier, à corriger la faiblesse de l'accès aux services financiers par les MER, en proposant des options alternatives d'innovations telles que des systèmes de microfinance de proximité qui ont donné de bons résultats dans d'autres pays et l'inclusion des transferts des migrants Malgaches dans les investissements productifs dans leurs régions d'origine couvertes par PROSPERER.
- Le Financement ne se limitera pas seulement aux filières identifiées lors de la phase initiale mais appuiera aussi des groupes de filières pouvant bénéficier des mécanismes de fournitures de biens et services mis en place (accès au financement, infrastructures commerciales, GUMS etc.) en vue de lever des goulots d'étranglement d'autres filières traditionnelles ou encore la prise en compte de filières non conventionnelles au profit notamment des femmes et des jeunes.
- Principes de mise en œuvre.** Dans sa conception et dans la mise en œuvre du FA II, PROSPERER répond à un certain nombre de principes fondamentaux:
 - Approche filière.** La démarche est structurée autour d'actions interconnectées et interdépendantes, permettant d'arriver à un plan d'actions prioritaires, identifiées conjointement avec les opérateurs privés en amont et en aval;

- (ii) **Approche intégrée de la compétitivité.** Le programme s'intéressera aux chaînes d'approvisionnement dans leur intégralité et attachera une grande attention à tous les aspects de la production à la commercialisation. Le diagnostic des chaînes d'approvisionnement qui sera réalisé au démarrage par les GUMS, permettra des interventions ciblées pour lever les goulots d'étranglement aussi bien au niveau de la production, de la post récolte que de la commercialisation;
 - (iii) **Principe du « faire-faire »** à travers la contractualisation des activités à des opérateurs spécialisés ;
 - (iv) **Orientation vers le marché.** Les besoins et les demandes du marché (intérieur et extérieur), seront à la base de l'identification des interventions du programme. Toutes les actions ne seront pas prédéfinies mais seront guidées par les signaux du marché et aux nouvelles opportunités ;
 - (v) **Approche basée sur la demande.** A l'exception des appuis aux groupes spécifiques (femme et jeunes), l'intervention du programme sera planifiée dans sa totalité en réponse aux demandes des opérateurs privés impliqués dans un projet d'entreprise viable;
 - (vi) **Interventions orientées vers le secteur privé.** Les acteurs privés, incluant les organisations de producteurs joueront un rôle premier plan dans l'identification des priorités et la mise en œuvre des activités;
 - (vii) **Partenariat public/privé.** Le processus de prise de décision se basera sur un dialogue permanent entre le secteur privé et les autorités publiques. Le PPP demeurera également le mode privilégié de financement des couples OP/OM.
10. **La mise en échelle** nécessitera: i) le renforcement des espaces liés au dialogue politique et le plaidoyer pour instaurer un environnement réglementaire plus favorable à la promotion des MER et constituer une force de proposition en matière de mise à l'échelle des MER, de politique et de stratégie pour le développement des MER et des chaînes de valeur; ii) un appui plus renforcé aux services financiers; iii) une meilleure connaissance des filières; iv) le renforcement du partenariat avec les PTF et le Gouvernement; v) le renforcement de la complémentarité et de la synergie avec les projets FIDA à Madagascar et; vi) la gestion du savoir et la prise en compte de la mise à l'échelle dans un système de suivi et évaluation participatif et inclusif. Par ailleurs, une meilleure intégration des facteurs environnementaux et protection de l'environnement sera prise en considération, grâce à l'application d'outils de prise de décision et de sélection des activités des filières.
11. **Lien avec la décentralisation.** Le programme s'insèrera dans le contexte de la décentralisation en développant des collaborations étroites avec les communes dans un souci d'assurer la prise en compte des problématiques de lutte contre la pauvreté et de l'entrepreneuriat dans les plans de développement des communes. La contribution des communes dans la fourniture de SADE aux MER sera fortement recherchée ainsi que l'évolution des MER vers le secteur formel en vue d'élargir l'assiette fiscale des communes pour une éventuelle participation au financement de la politique de promotion des MER. Les communes seront encouragées à promouvoir les clusters de MER impliquées dans la transformation et dans d'autres activités en aval de la production, entre autres, en leur offrant des terrains et des espaces physiques pour réaliser des économies d'échelles et favoriser leur accès aux utilités et aux services publics et privés.
12. **L'approfondissement des activités** nécessitera: i) le renforcement du dialogue avec les couples OP/OM pour explorer les pistes possibles pour augmenter le nombre des producteurs groupes cibles du FIDA qui collaborent avec les couples, de façon formelle (en devenant, p. ex., des membres des coopératives) et informelle (en travaillant, p. ex., avec certaines OP sur place ne leur fournissant les produits); ii) un appui plus renforcé à la formation des formateurs (leaders d'OP) pouvant travailler avec des producteurs et productrices plus pauvres; iii) une sensibilité accrue pour impulser un développement territorial à travers les bassins des filières et les spécialisations régionales; iv) des efforts des plaidoyers auprès des communes pour localiser les infrastructures structurantes à des points stratégiques au sein des bassins des filières; et v) une attention particulière de la part des GUMS et/ou d'autres partenaires pour identifier les opportunités pour encourager le démarrage des nouvelles OP « pro-pauvres » là où la dynamique des filières le permet.

13. **Le partenariat stratégique** sera renforcé avec les PTF: i) la BM qui a développé avec succès, un mécanisme de Fonds de Garantie pour le secteur informel; ii) La Banque Africaine de Développement, dans la mise en œuvre de son projet PROJERMO, pour capitaliser les expériences de PROSPERER dans la promotion des jeunes entrepreneurs ruraux dans la région de Bongolava; iii) le CIRAD, les partenaires locaux dans la recherche développement (IRD-LRI, FOFIFA, Universités), et AGREENIUM dans la formation, pour améliorer la qualité des produits, les techniques de production, la réduction des impacts négatifs des activités de production sur l'environnement, les pertes de production, et le renforcement de la résilience face aux aléas climatiques; et iv) le Gouvernement, avec lequel PROSPERER maintiendra un dialogue politique constant pour optimiser les impacts du programme sur la création de richesses par l'entreprenariat rural.
14. **Pour atténuer les impacts négatifs sur l'environnement**, il est prévu d'introduire le biogaz, comme source alternative d'énergie au bois de chauffe pour les activités de transformation des MER, et les foyers améliorés pour optimiser l'utilisation du bois de chauffe pour les ménages ruraux dans la zone du programme.
15. **Les synergies** seront maintenues avec les projets FIDA à Madagascar, notamment avec FORMAPROD dans la formation des jeunes et l'insertion professionnelle d'autant plus que les 2 programmes interviennent dans les mêmes zones d'intervention et avec AROPA, pour le partage d'expérience en matière de renforcement des organisations de producteurs, d'accompagnement des producteurs au couplage et la facilitation de l'accès au marché.
16. **Le cadre organisationnel reste inchangé.** La mise à l'échelle n'implique aucun changement sur le montage institutionnel de PROSPERER. Le mécanisme de mise en œuvre sera fondé sur le principe de partenariat stratégique avec un renforcement de capacité et transfert effectif et progressif des compétences, qui est déjà en cours. La mise en œuvre sera externalisée (outsourcing) et délocalisée en impliquant des partenaires stratégiques (FCCI, CCI régionales, GUMS, IMF). La gestion centrale du programme sera allégée et ne maintiendra que les fonctions significatives de coordination, gestion financière, et suivi-évaluation et gestion des savoirs. La consolidation et le désengagement du Projet seront alignés sur le concept PATAS (Pérennisation des acquis, transfert des avoirs et des savoirs), qui vise à renforcer les bénéficiaires de base et les acteurs locaux, détenteurs de capital productif et de connaissances (savoir et savoir-faire), accumulés durant l'exécution et qui sont en mesure d'en perpétuer les bénéfices après son achèvement.
17. **Coûts et financement.** La durée du financement additionnel est de 6 ans. Le coût total du fonds additionnel est estimé à USD 21,454 millions et sera financé par (i) un prêt du FIDA à la République de Madagascar pour un montant d'environ USD 16,997 millions (79,2%); (ii) une contribution de l'Etat Malagasy pour environ USD 3,476 millions (16,2%) et (iii) le secteur privé et les bénéficiaires pour environ USD 0,980 millions (4,6%).

Risques et mesures de mitigation

18. Les risques liés à la mise en œuvre du programme et les mesures de mitigation sont donnés dans le tableau au Chapitre III.F.

Cadre logique actualisé

Synthèse	Indicateurs clés de performance	Moyens de vérification	Hypothèses (H) / Risques (R)
Objectif principal:			
L'augmentation des revenus des ménages est promue par la consolidation des MER/PER au niveau local et régional	- 50 000 ménages ayant bénéficié des appuis du Programme - 40% d'augmentation du revenu moyen des ménages ruraux	- Enquête auprès des ménages - Rapport d'évaluation (projet/ COSOP)	- H. Stabilité politique
Objectifs spécifiques:			
1. -Les organisations professionnelles, corps de métiers et fédérations interprofessionnelles répondent aux besoins des MER	- 20 000 MER/PER bénéficient directement des appuis des OP, CM et FI (données ventilées par sexe) - 75% de taux de satisfaction des services rendus par OP/CM/FI	- Rapports d'activités annuels - Fiches d'évaluation des MER/PER	- Volonté des OP, CM et FI
2. -Un cadre institutionnel et une stratégie des MER sont en place	- Une loi portant sur la politique nationale des MER/ER est promulguée	- Texte de loi signé	- Volonté politique
3. La performance des clusters et filières au sein des pôles économiques régionaux est renforcée à travers l'amélioration de la compétitivité des MER/PER	- 50% d'augmentation du chiffre d'affaires consolidé des MER/PER (100% objectif du COSOP) - 10 000 nouveaux emplois créés (100% des objectifs du COSOP) - 350 MER en croissance devenues PER/PME	- Rapports d'activités annuels	-Les Filières/Clusters ciblées ont un potentiel de développement -La gestion des RN est améliorée
4. - Les MER/PER ont accès aux services financiers et non financiers pérennes ainsi qu'aux marchés dans un environnement favorable de gestion de risque	- 75 % des MER/PER soit 30 000 appuyées bénéficiant des services non financiers (données ventilées par sexe) - 50 % des MER/PER soit 20 000 appuyées bénéficiant des services financiers (données ventilées par sexe) [indicateur de mise à l'échelle]	- Rapport d'évaluation de la performance des filières	- Volonté des IMF de promouvoir des produits à moyen et long terme permettant de financer l'entreprise
5. - L'amélioration d'un environnement structurant favorise la modernisation des Filières/Clusters rurales	- 25% de MER/PER soit 12 500 appuyées ayant accès aux infrastructures de production (données ventilées par sexe) - 90% de taux d'utilisation des infrastructures [RIMS-2 et indicateur de mise à l'échelle]	- Rapport d'évaluation des MER	
Produits 1 - Identification et mobilisation des mer, des per et structuration des interprofessions			
1.1. Les couples OP/OM existants et nouvellement créés sont promus	- 150 couples OP/OM opérationnels - 20 000 MER intégrant le couple OP/OM - Valeur annuelle des produits commercialisés: ND (indicateur COSOP) - 2,5 millions de dollars de contribution du secteur privé (OM) de taille plus grande aux investissements (50% des objectifs du COSOP)	- Rapport d'activité des AC	-l'envergure et la stabilité des marchés - fidélité mutuelle des OP/OM
1.2. Les GUMS sont fonctionnels	- 30 000 MER bénéficiant de services d'appui (100% des objectifs du COSOP) - 75% de taux de satisfaction des bénéficiaires vis-à-vis des services des GUMS	- Rapport d'activité des GUMS/BDMER - Rapport d'évaluation participative	-Autonomie financière des GUMS
1.3. MER jouissent des appuis et soutiens des CCI via les AC	- 20 000 MER bénéficiaires de services commerciaux (25% des objectifs du COSOP) - SIM (BAZAR-MADA) fonctionnel dans les zones d'extensions	- Rapport d'activité des AC - Rapport CCI	- Prise en compte des MER par les CCI
1.4. AGB/OP/Cluster appuyés/ sont appuyés/ conseillé accompagnés et sont opérationnels	- 300 AGB/OP/Cluster rendant des services à leurs membres (indicateur COSOP)	- Rapport d'activité des PSE/GUMS	
1.5. Les PCAF créés et appuyés sont fonctionnels	- 10 PCAF opérationnels - 10 stratégies de développement de filières mis en œuvre	- Rapport d'activité PCAF	
1.6. Le cadre institutionnel est en vigueur et la politique nationale en matière d'appui aux MER/PER élaborée	- Un projet de texte de loi élaboré - CTOP national fonctionnel	- Rapport d'activité	- Adoption et ratification des textes réglementaires

Synthèse	Indicateurs clés de performance	Moyens de vérification	Hypothèses (H) / Risques (R)
Produit 2 - Services d'appui aux micro-entreprises et formation professionnelle			
2.1. Les services offerts par les PSE agréés répondent aux besoins de développement des entreprises rurales et sont pérennisés	-75% du taux moyen de satisfaction des MER, IF/GUMS par rapport aux prestations des PSE	- Rapport d'évaluation des PSE	
2.2. Le changement de comportement des MER bénéficiaires de SADE/BDS est effectif	- 18 000 MER ayant adoptées les techniques recommandées (11% des objectifs du COSOP) - 50% de taux d'adoption des formations en commercialisation et marketing soit 6 000 MER - 50% de taux d'adoption des formations en gestion soit 3 500 MER - 50% de taux d'adoption des formations en autres thèmes soit 3 500 MER	- Rapport d'enquête adoption	
2.3. Les jeunes sont accompagnés en entrepreneuriat rural et dans leurs insertions professionnelles	- 4 500 Jeunes ruraux insérés/installés (indicateur COSOP) (données ventilées par sexe)	- Rapport d'activité des CIP	
Produit 3 - Finances rurales et gestion des risques			
3.1. Les besoins d'investissement des MER et les besoins en fonds de roulement des MER vulnérables sont soutenus par les IMF partenaires	- 20 000 MER bénéficiaires de crédits (Indicateur COSOP) - 6 000 000 USD des crédits alloués aux MER (CT et MLT)	- Rapport d'activité des IMF/ BDMER	-Engagement ferme des IMF à faciliter l'accès des MER aux services financiers
3.2. Les différentes facilités sont opérationnelles	- Facilité d'investissement rural (FIR) est opérationnel - Fonds d'Appui à l'Entrepreneuriat (FAE) est opérationnel - Fonds d'Appui Institutionnel (FAI) est opérationnel	- Rapport PAFIM/CI	- Efficience du PAFIM dans son intervention
Produit 4 - Infrastructures de marche et investissements structurants			
4.1. Les investissements collectifs de soutien aux filières et aux petits métiers sont en place et fonctionnels	- 90 infrastructures de soutiens à la production aménagées et/ou remises en état (Indicateur COSOP) - 80% des infrastructures construites/réhabilitées résilientes au changement climatique - Volume annuel des produits transformés et traités: ND (indicateur COSOP)	- Rapport de suivi des activités de la composante Infrastructure	-Effectivité des apports des bénéficiaires et du secteur privé

I. CONTEXTE STRATEGIQUE ET JUSTIFICATION

A. Contexte stratégique

- Options stratégiques pour le programme pays (COSOP)

1. L'objectif stratégique du FIDA et du gouvernement à Madagascar est de promouvoir le développement régional par une approche inclusive en faveur des pauvres, afin que les ménages les plus vulnérables puissent profiter de la croissance économique en milieu rural et améliorer leurs conditions de vie.
2. L'Objectif stratégique 2 vise à améliorer les revenus des ruraux pauvres par la diversification des activités agricoles et la promotion de l'entrepreneuriat rural. Le FIDA appuiera l'intégration des petits producteurs dans l'économie de marché afin qu'ils puissent accroître leurs revenus et accumuler les actifs. À cet effet, il promouvra le développement des micro-entreprises ainsi que des petites et moyennes entreprises rurales, intégrant la production agricole et les services et activités d'appui non agricoles dans les filières correspondant aux débouchés commerciaux.
3. Dans le secteur agricole, le FIDA promouvra l'intensification et la diversification des productions compétitives à forte valeur ajoutée, en développant l'avantage comparatif régional. Dans le secteur non agricole, il appuiera le développement des petites entreprises mobilisant beaucoup de main-d'œuvre pour assurer la fourniture des biens et des services d'appui à l'agriculture, notamment de transformation des produits agricoles. Dans les deux secteurs, le FIDA améliorera l'accès des petits producteurs aux marchés, en appuyant le développement des filières régionales, en facilitant l'intégration des exploitations familiales dans ces filières, en promouvant les sociétés de commercialisation et de transformation et en favorisant une répartition plus équitable des profits. Pour faciliter la commercialisation de la production et réduire les coûts de transaction, le FIDA complètera les initiatives d'autres bailleurs de fonds visant à améliorer les marchés et les routes d'accès aux marchés.
4. Le FIDA appuiera également les efforts du gouvernement pour promouvoir la formation professionnelle, dans le but de faciliter l'emploi des jeunes et de favoriser une agriculture professionnelle intensive axée sur le marché. En accord avec le MAP/PND et la politique de formation professionnelle, le FIDA appuiera les institutions de formation rurales s'adressant tant aux jeunes ruraux ayant achevé le cycle primaire qu'aux jeunes adultes déjà engagés dans des activités agricoles. Il promouvra également des mécanismes associant le secteur privé, les IMF, les organisations d'agriculteurs et les autorités locales, pour aider ces jeunes étudiants à accéder à la terre ainsi qu'à des services techniques et financiers, afin qu'ils aient les moyens de créer des entreprises rurales rentables.

- Note d'orientation politique du programme sectoriel Agriculture élevage et pêche

5. Son objectif spécifique 4 vise un "meilleur accès aux marchés nationaux et le repositionnement de l'exportation malgache". L'atteinte de cet objectif se base sur:
 - Une amélioration de l'accès au marché et de la commercialisation. Le marché constitue actuellement un maillon faible pour accroître les valeurs ajoutées des produits à Madagascar. Au niveau national, un regard particulier est à considérer pour ce volet, notamment pour la prospection de marché potentiel, l'organisation des marchés, l'aménagement des infrastructures de marché, la transformation et le conditionnement. Pour le marché international, la note d'orientation prévoit la mise en place d'un système d'information tant économique que commercial, sur le prix et la quantité des produits ciblés.
 - Le développement des filières porteuses. Plusieurs nouvelles filières sont à développer à Madagascar en fonction des demandes incessantes au niveau mondial. Mais pour atteindre cet objectif, il y a lieu d'améliorer l'organisation interprofessionnelle des filières, de promouvoir des produits phares, d'investir dans le négoce et la transformation des produits et des sous-produits. Tout ceci doit être en relation avec les informations sur le marché.
 - La mise en place d'un environnement favorable et incitatif pour le privé opérant dans les zones d'investissement. De nouveaux textes réglementaires sont à élaborer pour sécuriser le privé dans leur nouvelle exploitation. En outre, des packs d'accompagnement des producteurs en partenariat

avec le privé sont à développer pour accroître la qualité des produits et pour faciliter l'octroi des conventions inter pays qui va servir à l'acquisition aisée de marché

- La nécessité de généraliser le système de contractualisation entre le privé et les exploitants familiaux. Le système de contractualisation offre des meilleures possibilités pour l'élaboration d'une base de données des producteurs. Ces derniers seront facilement mis en relation avec les opérateurs de marché. Par ailleurs, cette base de données va servir d'une aide à la prise de décision entre le producteur et l'acheteur. La contractualisation permet également de voir les normes requises par le marché et de voir la traçabilité du produit; conditions souvent exigées par le marché international.

- Programme national d'appui au Secteur privé

6. En 2005, le gouvernement a approuvé le Programme national d'appui au secteur privé, qui vise à créer un environnement propice au développement des entreprises. Les priorités sont les suivantes: réforme des politiques pour améliorer le climat d'investissement, développement de l'agro-industrie, du tourisme et de l'artisanat, promotion des PME et des micro entreprises, partenariats secteur public-secteur privé et dialogue entre les pouvoirs publics et le secteur privé, consolidation des organisations professionnelles, et mise en place de services d'appui aux entreprises

B. Contexte national et développement rural

7. L'économie malgache repose essentiellement sur l'agriculture, le tourisme, et le secteur minier. Les trois sous-secteurs agriculture, élevage et pêche (AEP) sont des domaines pivots pour la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire et englobent 75% de la population nationale, 86% de l'ensemble des emplois et 60% des jeunes. Le secteur AEP compte pour 27% du PIB et représente 30% à 40% du montant des exportations du pays. Avec un taux de croissance annuel moyen de 1,5%, la performance du secteur reste faible et constitue l'une des causes majeures de la pauvreté rurale. Elle résulte entre autres de, de la faible productivité, de l'insécurité en milieu rural, de la surexploitation des ressources naturelles, de la vulnérabilité aux aléas naturels (cyclone, sécheresse et inondations), et des contraintes d'accès aux opportunités économiques et commerciales (enclavement, vétusté des infrastructures, difficultés d'accès aux marchés agricoles, etc.). Justification et raison d'être de la mise à l'échelle
8. Pour PROSPERER, il s'agit maintenant de consolider, d'approfondir, et de mettre à grande échelle les résultats enregistrés à travers l'entreprenariat rural, en particulier les modèles couples OP/OM et GUMS/PSE. Dans sa phase de développement actuel, PROSPERER a capitalisé des acquis qui ont été confirmés par l'évaluation indépendante du programme pays en 2012, la revue à mi-parcours de PROSPERER en 2012 et les différents rapports périodiques des missions de supervisions. Deux raisons justifient la mobilisation d'un deuxième fonds additionnel, en commençant, avant tout, avec la bonne performance de ce programme.

C. Performances de PROSPERER

9. **Résultats et impacts.** La bonne réalisation du programme PROSPERER à la date de la conception du FA II lui a permis de se rapprocher de son objectif global. Les réalisations cumulées du programme ont contribué significativement à l'atteinte de l'objectif global de PROSPERER en termes d'augmentation des revenus des groupes cibles. **En effet, il ressort de l'enquête sur les revenus des ménages réalisée en 2013 que le revenu des familles des MER (dont 51% MER sont dirigées par des femmes), a augmenté en moyenne de 51%**, au moment où l'augmentation de la pauvreté avait atteint 12% au niveau national en raison de la crise sociopolitique. Sur environ 34000 MER actuellement appuyées par PROSPERER, 22 697 (66,75%) sont sorties de la pauvreté dont environ 50% d'entre elles ont un revenu double du seuil de la pauvreté et 11180 MER sur la trajectoire de sortie de la pauvreté. L'intervention de PROSPERER a également contribué à la création de 14140 emplois dont 6000 pour les jeunes formés en apprentissage ou en formation professionnelle, et à la consolidation de 33 000 emplois permanents au sein des MER appuyées.
10. **Les taux d'augmentation des revenus par ménage et par habitant** dans la zone d'intervention, principaux indicateurs de développement de PROSPERER, s'établissaient à la RMP respectivement aux niveaux suivants: 10% au niveau des ménages et 16% par habitant. On estime

- que le total du revenu ainsi généré par ces MER revient à un chiffre cumulé de 66 Milliards MGA (soit environ 21,7 millions dollars US).
11. Concernant le niveau d'amélioration de la situation nutritionnelle dans la zone du programme, le taux de malnutrition chronique est passé de 48,2% à 42,9%, l'insuffisance pondérale de 38,1 à 26,4% et la malnutrition aiguë de 12,8 à 8,1%.
 12. **Réalisations du programme.** Les réalisations suivantes attestent des résultats positifs du Programme en termes d'amélioration des revenus et de création d'emplois en particulier pour les jeunes et les femmes:
 - (i) Le Programme a ciblé 21 chaînes de valeur agricoles ayant un fort potentiel de développement
 - (ii) Il a amélioré la commercialisation des produits des MER, des OP et des AGB par la mobilisation du secteur privé à travers la démarche OP/OM (le cumul des ventes réalisées depuis la mise en œuvre du programme atteint actuellement 23 Millions de Dollars US;
 - (iii) Il a suscité un grand intérêt auprès des producteurs pour l'adoption de technologies nouvelles (extraction de miel, extraction d'huiles essentielles, mini huilerie alimentaire, certification bio des fruits et des épices, des nouveaux métiers à tisser, utilisation de semences et intrants de qualité), plus productives, financièrement viables et permettant d'atténuer les risques de production à travers la mise en place de CDDT,
 - (iv) Il a appuyé l'émergence d'un secteur privé rural grâce à une offre coordonnée de services financiers et non financiers;
 - (v) Il a su amorcer un début de mobilisation des financements du secteur privé pour le financement des filières (montant des financements du privé, 86 Millions d'Ariary) et l'établissement de partenariats effectifs et efficaces dans les secteurs de l'agriculture commerciale et de l'agro-industrie;
 - (vi) Il a su réaliser des infrastructures (195 km de piste et ouvrage de franchissement, 18 CAPAG, 50 pavillons de vente; 12 magasins de stockage, 26 bâtiments pour atelier de transformation et de conditionnement, 05 marchés de gros) qui contribuent à l'amélioration de la qualité des produits, à leur groupage/ stockage et leur mise en marché;
 - (vii) Il a facilité l'accès effectif à la finance rurale à travers la mise en place de mécanismes financiers efficaces (7.696 MER bénéficiaires pour un montant total de crédits octroyés de 10.163.527.000 Ariary).
 13. Selon les données fournies par le Programme au 30 Juin 2015, sur un financement total de 41,526 millions USD, le montant déboursé cumulé est de 31,269 millions USD, soit un taux de déboursement à hauteur 75,30 % tous financements confondus.
 14. Le Prêt initial FIDA est déboursé à hauteur de 99,90% et à 52,02% sur le Prêt supplémentaire (en tenant compte de la DRF 095 CS non encore soumise au FIDA). Le financement cumulé du FIDA est déboursé à 81,40% sur un total de 28,988 millions USD. En ce qui concerne les autres financements, le déboursement cumulé est à hauteur de 90,12% pour le Prêt OFID, 63,76% pour le Gouvernement et 17,84% pour les bénéficiaires.
 15. Au 31/03/2015, sur la base des indicateurs clés dans le rapport de pré-évaluation du programme, et malgré le délai réduit de mise en œuvre du FA I, le taux d'exécution physique cumulé du programme se chiffre à hauteur de plus de 85,4% pour l'ensemble des composantes. De façon spécifique, les taux de réalisation sont respectivement de 97% pour la composante ; 191,2% pour la composante 2, 76,1% pour la composante 3 et 83% pour la composante 4.
 16. **Exécution.** Le Programme a été régulièrement supervisé et les rapports de supervision ont continuellement souligné le progrès de l'exécution du Programme et la forte probabilité de l'atteinte des objectifs de réduction de la pauvreté. La notation générale du Programme a été régulièrement 'satisfaisante'. Les décaissements du PROSPERER ont été dans l'ensemble satisfaisants. La gestion financière du Programme a été jugée très performante et a été constamment notée à 5 (satisfaisante). Les rapports d'audit ont été livrés dans les délais et les recommandations de l'auditeur mises à jour. La passation des marchés a été notée à 5 (satisfaisante). Enfin, les dispositions de l'accord de financement FIDA ont été mises en œuvre et respectées.

17. **Facteurs favorables pour la mise à l'échelle.** D'autres facteurs favorables pour la mise en échelle du programme porte sur:
- (i) Les opportunités de marché de plus en plus croissantes et diversifiées pour les produits de Madagascar au niveau mondial ;
 - (ii) L'intérêt du secteur privé y compris les agro-industriels pour l'agriculture sous contrat;
 - (iii) L'engagement du gouvernement à soutenir le processus de couplage;
 - (iv) L'adoption par les autres partenaires techniques et financiers de la démarche couple OP/OM comme mode d'organisation du secteur rural.
18. A travers le prêt original et le premier financement additionnel, PROSPERER a su promouvoir une masse critique de MER dont la majorité est localisée dans ce qui peut être désormais conceptualisé comme des « bassins des filières » capables de soutenir durablement les dynamiques économiques déclenchées, y compris par rapport à une offre structurée et abordable des services du genre SADE.

II. DESCRIPTION DU PROGRAMME

19. Le fonds additionnel financera les activités sélectionnées de chacune des cinq composantes du Programme initial. Le FA s'articulera autour de quatre axes:
- (i) L'identification des MER, des OP, des clusters, leur mise en réseau et l'appui au renforcement institutionnel des organisations professionnelles et interprofessionnelles des chaînes de valeur ciblées, afin qu'elles assurent une gestion efficace des chaînes de valeur sur la base d'une bonne gouvernance
 - (ii) Le renforcement du marché des services non financiers et des services financiers et leur combinaison optimale au profit des MPER à travers une plus grande implication des communes notamment dans la mise en place des CDDT et des SADE;
 - (iii) La promotion des innovations à travers les FFCP en vue d'une meilleure implication des IMF et des banques;
 - (iv) L'achèvement et l'extension du programme d'infrastructures commerciales avec une attention particulière à la mise en place de contrats de gestion de ces infrastructures dans le cadre de partenariats public-privé (PPP) au niveau décentralisé.

A. Zone d'intervention et groupe cible du programme

20. **Zone du programme.** PROSPERER reste dans les 9 régions d'intervention actuelles. La consolidation et l'approfondissement des activités se fera dans les 27 districts de concentration d'appuis actuels¹ et la mise à l'échelle dans 5 nouveaux districts² à forts potentiels de production dans les bassins filières déjà développées par PROSPERER. Le financement additionnel vise la création de 25'000 MER dont au moins 40% seront dirigées par des femmes et 3'000 nouvelles entreprises pour les jeunes. Ce qui ramènera à 51'000 MER les cibles totales de PROSPERER.
21. **Groupes cibles du Programme.** Le groupe cible du programme reste inchangé. La classification du groupe cible se base sur le nombre d'emplois et le chiffre d'affaires. Les MER ont moins de 5 employés et un total de bilan inférieur à 60 millions Ariary. Le programme regroupera dans la pratique, les cibles sur les trois catégories des MER (0 à 5 employés) suivantes:
- i) **Catégorie 1:** les MER en croissance correspondent à des entreprises dont l'activité appuyée par PROSPERER est l'activité principale et souvent l'unique de l'entrepreneur. Les actifs sont des salariés à temps complet sur l'entreprise, d'une à cinq personnes.
 - ii) **Catégorie 2:** les MER à potentiel correspondent à un type de micro-entreprises rurales, qui ont dépassé le stade de la MER naissante mais qui conservent encore d'autres activités secondaires. Elles doivent se renforcer et se professionnaliser afin de se pérenniser.

¹ Analamanga, Analanjorofo, Antsinanana, Boeny, Bongolava, Haute Matsiatra, Itasy, Sofia, Vatovavy Fitovinany.

² Anjozorobe (région Analamanga); Mampikony (région Sofia); Brickaville et Vatomandry (région Antsinanana) et Soanieranalvongo (Analanjorofo)

- iii) **Catégorie 3:** les MER naissantes correspondent généralement à des activités secondaires, ou complémentaires, y compris les activités génératrices de revenus, qu'elles veulent développer grâce à un investissement pour générer des excédents nets à commercialiser. Leurs actifs sont principalement des actifs familiaux qui ne travaillent qu'à temps partiel sur cette activité. On note une forte proportion de femmes entrepreneurs dans cette catégorie de MER.
22. Cette classification est importante car elle permet (i) un meilleur ciblage des MER appuyées par PROSPERER; et (ii) de quantifier le nombre de MER appuyées et accompagnées par PROSPERER qui arrivent à passer dans la catégorie supérieure et à stabiliser leur amélioration de condition de vie, ce qui constitue l'objectif principal du financement additionnel.
23. Parmi les MER en croissance se trouvent les MER leaders, les paysans leaders, les MER hôtes, les contrôleurs de qualité. Ces MER ont réussi à développer ses activités, à fournir des services aux autres MER. Les MER leaders interviennent en tant que PSE à travers les formations en cascade. Les paysans leaders jouent un rôle important dans l'identification des nouvelles MER, dans la promotion du couple OP/OM et l'incitation des producteurs à adhérer à ce système. Les MER hôtes développent des services d'apprentissage aux jeunes dans le processus d'insertion professionnelle, jouent un rôle central dans l'organisation du système de production d'une filière en optimisant la chaîne de travail, et en créant des nouveaux emplois.
24. Les MER représentent 9/10 des entreprises formelles existantes. Les petites entreprises rurales (PER) ont un nombre d'employés compris entre 5 et 15 (total de bilan inférieur à 600 millions Ariary). Le nombre important de MER, tant formelles qu'informelles, témoigne du dynamisme de ce secteur malgré de nombreuses contraintes et de leur importance pour la population rurale en quête d'un accroissement de ses revenus par la diversification de ses sources. Les MER représentent le vecteur privilégié pour un appui à la population rurale. De ce fait, le programme cible en priorité les micro-entreprises rurales (MER) mais également les petites entreprises rurales (PER) lorsqu'elles travaillent en synergie avec des MER dans le cadre de filières ou clusters. Le programme couvre aussi bien les MER formelles qu'informelles, ayant des activités non-agricoles et agricoles. Cependant, parmi les MER agricoles, ne seront éligibles que celles dont l'activité de production fait partie de l'une des filières porteuses sélectionnées dans la région et/ou incluant des activités de transformation. En plus, le ciblage tient compte à la fois des caractéristiques qui ont trait aux filières et celles relatives au développement des MER (voir aussi document de travail 2). Les cibles prioritaires du programme comprennent: (i) les MER naissantes ou émergentes, les MER à potentiel et les MER en croissance mais également, (ii) les PER impliquées dans le développement des filières et/ou des MER.
25. **Les Micro Entreprises Rurales naissantes ou émergentes** correspondent généralement à des activités secondaires, ou complémentaires d'une activité agricole (proches de la définition de l'activité génératrice de revenu). Leurs actifs sont principalement familiaux ne travaillant qu'à temps partiel sur cette activité. On note une forte proportion de femmes entrepreneurs dans cette catégorie de MER. Le développement de ces activités est limité par un certain nombre de facteurs: (i) les maigres bénéfices dégagés par ces entreprises sont rarement réinvestis dans l'activité elle-même; (ii) les capacités des entrepreneurs sont réduites (éducation, formation technique); (iii) faible capacité économique (capital, équipement réduit ou vétuste, absence de fonds de roulement). Les MER naissantes majoritairement informelles ont très peu d'accès au crédit et ont souvent recours à l'usure. Elles sont souvent saisonnières car généralement basées sur le calendrier cultural.
26. **Les Micro Entreprises Rurales à potentiel** correspondent à des micro-entreprises rurales, qui ont dépassé le stade de la MER naissante mais qui doivent encore se renforcer afin de se pérenniser. Les entrepreneurs de ces MER ont voulu développer leur activité et en faire leur activité principale, même s'ils conservent d'autres activités secondaires. L'entrepreneur ayant dégagé un certain bénéfice a pu en réinvestir une partie significative dans son activité afin de la développer (autofinancement de nouveaux équipements par exemple) mais ces bénéfices ne suffisent pas pour rendre moins instable la MER. En fonction des besoins et des commandes, occasionnellement ou de façon plus permanente l'entrepreneur peut avoir recours à de la main-d'œuvre salariée, une ou deux personnes. L'accès au crédit est encore très limité, beaucoup d'entreprises de ce type demeurent informelles.

27. **Les Micro Entreprises Rurales en croissance** correspondent à des entreprises dont l'activité est, pour l'entrepreneur, la principale et souvent unique. Les actifs sont des salariés à temps complet sur l'entreprise, de un à quatre. La proportion de femmes à la tête de ces entreprises est réduite. Le niveau d'éducation de l'entrepreneur est au minimum le niveau secondaire. Il a acquis des connaissances grâce à des formations spécifiques, et possède des bases en gestion et en comptabilité. Il tient en général à jour la trésorerie et le livre des comptes de son entreprise. Les bénéfices dégagés sont réinvestis dans l'activité. Ce type d'entreprise a un fort potentiel de croissance, d'autant plus qu'elles fonctionnent toute l'année sans interruption. Les MER en croissance ont accès au crédit, bien que le crédit à moyen et long terme ne soit proposé qu'à un très petit nombre d'entre elles.
28. **Les Petites Entreprises Rurales** à appuyer seront des entreprises existantes qui assurent déjà un rôle essentiel pour les filières qui ne peuvent pas être assurées par les MER notamment les fonctions d'approvisionnement, de commercialisation, de fourniture de technologie, de gestion d'équipements. Les appuis du programme pour eux seront limités à la facilitation de l'accès au crédit et payant pour les services d'appui aux entreprises. Par ailleurs les MER bénéficieront de l'effet moteur des PER dans la modernisation des clusters permettant une meilleure intégration dans les filières. Enfin, MER et PER se retrouveront dans les corporations et les fédérations d'entreprises appuyées par PROSPERER.
29. Quelque soit leur statut (naissante, émergente ou en croissance) les contraintes et les opportunités pour ces MPER peuvent se résumer comme suit:
30. **Contraintes des MPER.** D'une manière globale, cinq facteurs majeurs freinent l'émergence et la croissance des MPER en milieu rural:
- Faible niveau technique, suffisant pour les produits traditionnels et le marché villageois, mais inadapté aux marchés urbains et d'exportation et à une demande de plus en plus exigeante, même dans les milieux périurbain voire ruraux (le caractère sommaire des équipements et outillages et les difficultés d'accès à des technologies plus performantes concourent à la qualité souvent médiocre de la production);
 - Capacité limitée d'autofinancement, doublée d'un manque d'accès au crédit, leur interdisant d'accepter des commandes importantes, d'investir ou de moderniser leurs outils de travail;
 - Difficultés d'accès aux marchés, tant pour leur approvisionnement en matière d'œuvre, outillages et équipements, que pour la commercialisation de leurs produits. Ces difficultés résultent d'un manque d'information sur des marchés éloignés;
 - Concurrence des MPE urbaines et des produits importés, pour des produits de nature et de qualité hétérogènes, à la durée de conservation limitée et au conditionnement peu attirant;
 - Environnement rural défavorable aux entrepreneurs, caractérisé par l'absence d'infrastructure de soutien, de moyens de communication fiables et le faible développement du réseau électrique en milieu rural.
31. **Opportunités.** En revanche, diverses opportunités s'offrent aux MPE rurales sur lesquelles devrait s'appuyer leur développement:
- La demande constante voir croissante des opérateurs de marché;
 - Présence d'une force de travail disponible: le relatif sous-emploi, en dehors de la période culturelle, laisse d'importantes opportunités de production et de transformation exploitables. Les jeunes constituent un important réservoir de main-d'œuvre potentiel. Les femmes aussi sont à la recherche d'activités rémunératrices, notamment d'activités productives pouvant valoriser leur savoir-faire;
 - Disponibilité de matières premières à valoriser, dans les 3 secteurs AEP y compris les services d'appui suite au désengagement de l'Etat;
 - Disponibilité de SADE, de services financiers et d'infrastructures;
 - Demande croissante de services en milieu rural (coiffure, couture, transport proximité des produits etc.);
 - Emergence d'organisations d'entrepreneurs dynamiques et début de structuration des filières, dans des domaines agricoles et non agricoles;

- Ouverture de marchés d'exportation spécialisés (biologiques, ethniques, équitables) réceptifs aux produits des MPER et les besoins des OM de collaborer avec les OP et MPER.

B. Stratégie de ciblage

32. La stratégie de ciblage du PROSPERER se veut participative et inclusive. Elle a été testée et affinée depuis 2008 et comprend quatre étapes, à savoir: (i) le ciblage géographique au sein des régions d'intervention en mettant l'accent sur les poches de pauvreté; (ii) le ciblage des groupes vulnérables; (iii) le ciblage sectoriel: choix des filières « pro-pauvres » et « pro-femmes » et; (iv) la stratégie inclusive et genre.
33. **Le ciblage géographique au sein des régions couvertes.** Le ciblage géographique établira un lien avec les autorités communales pour expérimenter l'approche de la territorialisation de la stratégie d'appui aux MER et la définition du rôle des communes dans la mise en œuvre de cette stratégie. Le programme aidera les autorités régionales et locales ainsi que les acteurs ruraux à repérer les zones et groupes vulnérables, à analyser la vulnérabilité et les causes de la pauvreté et, compte tenu du potentiel régional, à mettre au point des mesures destinées à redresser les déséquilibres géographiques et à faciliter l'intégration des groupes les plus pauvres dans les filières appuyées. Le ciblage géographique priorisera dans l'ordre: (i) les sites de concentration des pauvres et; (ii) le potentiel de développement des filières pro-pauvres.
34. **Ciblage des groupes vulnérables par les GUMS en partenariat avec les autorités communales et la société civile.** Le processus de ciblage déjà testé et affiné sera encore renforcé et complété davantage é dans le cadre du Fonds additionnel avec les étapes suivantes: (i) l'élaboration et la validation au niveau des communes, des cartes de pauvreté, de vulnérabilité d'insécurité alimentaire et des indicateurs de suivi; (ii) la sélection de manière consensuelle des villages et fractions prioritaires d'intervention et; (iii) l'identification des groupes vulnérables. Ce processus devra également être l'occasion de définir et valider, les indicateurs de suivi de pauvreté, de vulnérabilité et d'insécurité alimentaire, au niveau local (tableau de bord pour les communes).
35. Les résultats attendus de cette démarche sont: (i) l'établissement de la situation de référence de la zone d'intervention, assortie de cartes de pauvreté pouvant être actualisées annuellement pour une meilleure planification des actions de promotion des MER à l'échelle des communes et faciliter le dialogue entre les acteurs autour des politiques de lutte contre la pauvreté par l'insertion des pauvres dans les filières aux niveaux local et national; (ii) les cartes de pauvreté comme outil de ciblage des villages et des communautés bénéficiaires des interventions du Programme du fait de leur référence à la pauvreté des villages (moins pauvres, pauvres et très pauvres), à la vulnérabilité des villages (moins vulnérables, vulnérables et très vulnérables) et aussi, au niveau de la sécurité/insécurité alimentaire dans les villages (en sécurité alimentaire, vulnérables et en insécurité alimentaire); et (iii) l'établissement d'une liste d'indicateurs d'appréciation de la pauvreté.
36. **Ciblage des jeunes par les GUMS en partenariat avec les autorités communales, la société civile, et les potentielles MER hôte.** Les jeunes, y compris - comme catégorie de bénéficiaire à part - les jeunes filles, seront ciblés à travers un processus déjà testé et affiné que sera encore renforcé et complété davantage dans le cadre du Fonds additionnel avec les étapes suivantes: (i) l'identification au niveau des communes, des jeunes déscolarisés et des jeunes intéressés à démarrer une MER (par le biais, entre autres, des manifestations de sensibilisation, des foires, etc.); et (ii) la sélection de manière consensuelle des jeunes stagiaires avec les MER hôte prêts à fournir des services d'apprentissage aux jeunes dans le processus d'insertion professionnelle. En outre, (iii) une attention particulière sera portée sur les aspirations de jeunes filles, et les communes encouragées à faciliter leur accès à la terre et aux autres facteurs de production.
37. **Ciblage sectoriel.** Le PROSPERER est un programme englobant potentiellement toutes les filières. S'agissant d'un programme ouvert à la demande, des règles d'éligibilité des filières ont été définies lors de la mise en œuvre de la phase initiale et le premier Top Up. Aussi, les principales filières appuyées au cours des deux premières « phases » sont: (i) l'ananas, le miel, le maïs, les cultures maraichères, le petit élevage, la couture et broderie, les fruits et transformations, le lait, la vannerie et fibre végétales, les grains secs, les huiles essentielles, la soie et le tissage, le sisal, le petit matériel agricole et le manioc.

38. Dans la cadre de la mise en œuvre du FA, la stratégie d'intervention du programme restera flexible et permettra, dans son montage institutionnel, une réactivité: (i) aux signaux des marchés des produits agricoles et aux opportunités à saisir en cours de mise en œuvre notamment pour les femmes et les jeunes, (ii) aux nouveaux projets économiques qui pourraient être proposés par les couples OP/OM, et (iii) aux résultats, à la crédibilité et au dynamisme des intervenants déjà engagés dans le PROSPERER.
39. Dans tous les cas, ces filières devront répondre à des critères minimums: (i) existence d'une demande de la part d'opérateurs économiques et d'entrepreneurs privés acceptant le principe de partage des coûts d'intervention; (ii) rentabilité économique et financière avérée; (iii) potentiel de développement important (marché et production); (iv) effet de levier significatif non seulement sur la pauvreté rurale mais aussi sur la sécurité alimentaire et sensible au genre; (v) existence préalable d'une organisation, au moins dans la région d'intervention, et d'un programme d'action (au moins régional) pour la filière, basé sur un diagnostic et validé par les organisations interprofessionnelles des filières concernées; (vi) prise en compte des interventions d'autres programmes bilatéraux tant au niveau du Ministère de l'Agriculture que d'autres ministères directement ou indirectement concernés. Cette disposition a pour objet de renforcer la cohérence des activités du programme.
40. **Stratégie inclusive et genre** Les difficultés rencontrées lors des deux premières phases pour le ciblage des femmes à faibles revenus s'explique par (i) les rôles multiples assumés par les femmes dans les ménages; (ii) leur faible niveau de compétences économiquement exploitables; (iii) le manque de mobilité; (iv) les discriminations sexuelles dans l'environnement économique et culturel ainsi que les législations inéquitables, notamment en matière d'accès au foncier. Les femmes à faibles revenus sont souvent victimes d'une combinaison de facteurs défavorables. De ce fait et de façon générale, elles sont généralement concentrées dans des marchés saturés, à faible valeur ajoutée, présentant peu de perspectives de création de valeur, comme le petit commerce, la préparation alimentaire, etc.
41. Malgré ces difficultés, PROSPERER a pu intégrer ces femmes dans les marchés, à des conditions favorables pour elles, et va continuer ce travail sur la base de l'expérience acquise. Afin d'être inclusif et sensible au genre, le PROSPERER continuera à animer le processus suivant (i) identifier des secteurs de croissance fondés sur les compétences traditionnelles des femmes; (ii) repérer les OP féminines et former leurs leaders; (iii) établir des PPP avec des OM pour l'intégration de ces femmes dans leur modèle d'entreprises; (iv) promouvoir dans le cadre de PPP des filières non conventionnelles au profit des femmes comme l'expérience montée avec les sociétés RAVINALA S.A et TS'ART FIBRES sur la filière vannerie de fibres végétales dans le cadre du commerce équitable; la Société Renala Naturals sur la filière SAKOA (marula); (v) conduire des études de marché centrées sur les femmes et visant à déterminer comment répartir les ressources du programme en ciblant les acteurs qui doivent modifier leur comportement pour rendre le système de marché plus propices aux femmes; (vi) financer de façon prioritaire les activités qui auront un impact direct sur les conditions de vie des femmes par leur insertion dans le monde actif; (v) s'engager à cibler les femmes au même titre que les hommes lors des interventions, cette condition est à stipuler clairement dans les cahiers des charges des partenaires, et doit constituer un critère d'évaluation de leurs performances; et (vi) désagréger par sexe tous les indicateurs de suivi et d'évaluation, à chaque fois que possible et considéré pertinent.

C. Objectifs de développement et indicateurs d'impact

42. Les objectifs de PROSPERER restent inchangés. Les efforts du programme seront orientés vers l'augmentation des revenus par la consolidation de micro-entreprises rurales insérées au sein des chaînes d'approvisionnement des marchés nationaux et internationaux. Il s'agira donc d'intervenir à travers des interventions/investissements ciblés destinés à lever les principales contraintes à la production et la mise en marché, améliorer la productivité et l'efficacité, et renforcer les capacités institutionnelles privées et publiques tout au long des chaînes de valeur ciblées. Il s'agira donc de contribuer à l'accroissement et à la diversification des revenus et des opportunités économiques des producteurs ruraux, et à appuyer le développement d'une agriculture commerciale dynamique et diversifiée, pour ces producteurs à sortir de l'agriculture de subsistance, souvent synonyme de pauvreté, à partir des partenariats public-privé ciblé et à fort impact.

43. **L'objectif global** est de promouvoir l'augmentation des revenus par la consolidation de micro-entreprises rurales au niveau local et régional.
44. **Les objectifs spécifiques** restent les mêmes aussi, avec un appui plus renforcé en ce qui concerne la promotion et l'approfondissement du couple OP/OM, la délivrance des services non financiers par les GUMS, la délivrance des services financiers, le renforcement des espaces liés au dialogue politique, aux partenariats avec les différentes chambres (FCCI, CCI, CAR), une meilleure connaissance des filières, la gestion du savoir et la prise en compte de la mise à l'échelle dans un système de suivi et évaluation participatif et inclusif. Les objectifs spécifiques sont de: (i) créer et appuyer un réseau d'organisations professionnelles, des corps de métiers et des fédérations qui répondront aux besoins des entreprises rurales; (ii) contribuer à l'élaboration d'un cadre institutionnel et de la politique nationale en matière d'appui aux MER; (iii) améliorer la compétitivité des MER et appuyer les pôles économiques régionaux et les performances des filières nationales; (iv) permettre aux entrepreneurs d'accéder aux services financiers et non financiers pérennes ainsi qu'aux marchés dans un environnement favorable de gestion de risques; et (v) créer un environnement structurant favorisant la modernisation des filières rurales.
45. Par ailleurs, une meilleure intégration des facteurs environnementaux et de protection de l'environnement (et de résilience aux aléas climatiques), sera prise en considération, grâce à l'application d'outils de prise de décision et de sélection des activités des filières, tels que proposés dans la note en appendice 2 et les innovations prévues dans ce financement additionnel.
46. Le Fonds additionnel-II vise la consolidation et l'expansion des activités du Programme dans le but d'atteindre un niveau plus élevé de réalisation de l'objectif de développement au cours d'une période supplémentaire d'exécution de sept ans. Il intègre des problématiques nouvelles et assure la mise en échelle des acquis du FA I.
47. **La phase de consolidation** qui aura lieu principalement, dans les anciennes zones. L'intervention du programme en matière de consolidation des MER visera leur autonomisation. L'appui permettra aussi aux MER de se placer sur une trajectoire de croissance et de sortie durable de la pauvreté. En plus, le programme accompagnera des MER en croissance vers leur transformation en PME pour servir de référence. Ainsi, cette phase cherchera à réduire les causes d'échecs des MER et particulièrement, améliorer l'accès aux services financiers. Cette consolidation sera déployée à travers (i) un renforcement des liens entre les MER, le marché et le financement, (ii) un meilleur accès aux services financiers (iii) une meilleure réponse du dispositif GUMS/PSE aux besoins des MER grâce à leur intégration dans la chaîne de valeur; (iv) une concentration relative des efforts vers les filières à fort impact sur la pauvreté et sur la création d'emplois; et (v) la mise en place d'outils opérationnels pour le suivi des conditions d'accès au financement des MER. (voir composante 3).
48. Les MER consolidés se caractériseront par leur capacité à faire un saut de qualité, l'adoption permanente de techniques et bonnes pratiques en matière de production, de commercialisation, ainsi que par l'utilisation profitable des services des GUMS, des PSE, des IMF.
49. Les couples OP/OM consolidés se caractériseront par une collaboration gagnant-gagnant sur le long terme, le respect durable des engagements des deux parties, une bonne articulation et cohérence des activités de toutes les parties prenantes, et l'approfondissement de la partie OP à travers un élargissement de la base productive en y associant d'autres groupes cible qui évolueront vers de MER naissantes. Les GUMS consolidés sont rentables, proactifs et peuvent assurer leur rôle de fournisseurs de services de qualité répondant aux besoins réels des MER, OP, OM.
50. Une phase d'expansion pour la mise à l'échelle qui aura lieu dans les nouvelles zones sera financée essentiellement sur le prêt additionnel de PROSPERER. Cette phase pourra bénéficier des acquis de la phase initiale sous forme: (i) d'identification et formation de masse des MER plus rapide et donc une sortie de la pauvreté plus rapide; (ii) de consolidation plus rapide; et (iii) de structure de mise en œuvre plus légère par rapport à celle de la phase initiale.

D. Effets et Composantes

51. Le financement additionnel proposé aidera à supporter les coûts liés à l'expansion des activités du PROSPERER, dans le but d'atteindre un niveau plus élevé de réalisation de l'objectif globale du Programme sur une période supplémentaire d'exécution de sept ans. Le FA II renforcera l'impact du Programme en étendant sa couverture à un groupe élargi de micro-entreprises et de PME

- émergentes orientées vers le marché dans les chaînes de valeur sélectionnées. L'impact du Programme sera également amélioré par une orientation déterminée vers la durabilité basée sur une stratégie de transfert progressif des compétences vers les structures pérennes de l'Etat et du secteur privé, les communes et la société civile, à travers le renforcement du processus PATAS, que a déjà démarré.
52. L'accent sera alors mis sur (i) l'identification des MER, des OP, des OM, la construction des couples OP/OM; (ii) l'appui aux couples OP/OM pour l'élaboration de plan de mise à niveau en se basant sur les facteurs clé de compétitivité spécifiques selon la filière, (ii) la poursuite de la mise en place et du renforcement des Organisations professionnelles et interprofessionnelles des chaînes de valeur ciblées; (iii) l'appui à la diffusion des innovations et à la diversification; (iv) la facilitation de l'accès aux services agricoles et aux services d'appui aux entreprises; (v) la facilitation de l'accès au crédit à travers la mise en place de mécanismes financiers performants et; (vi) l'accès aux services d'infrastructures. C'est à travers ce package que le financement additionnel renforcera la performance des chaînes de valeur appuyées.
53. Le financement additionnel vise à consolider et à mettre à l'échelle les acquis de PROSPERER. Additionnellement, le programme va créer 25'000 nouvelles MER, dont au moins 40% seront dirigées par des femmes, 3'000 nouvelles entreprises pour les jeunes, 350 MER en croissance transformées en PME, 150 couple OP/OM, 700 AGB/OP, 27 clusters, 10 PCAF, 300 PSE et 5 GUMS. Le programme poursuivra le renforcement des capacités et l'appui institutionnel. Il vise en particulier à corriger la faiblesse de l'accès des MER dans les couples OP/OM, ainsi qu'aux services financiers par les MER, en proposant des options alternatives d'innovations telles que des systèmes de micro finance de proximité. Par ailleurs, la mise à l'échelle nécessite le renforcement des espaces liés au dialogue politique, la gestion du savoir et la prise en compte de la mise à l'échelle dans un système de suivi et évaluation participatif et inclusif.
54. **Mesures de sauvegarde.** Le Programme est classé dans la catégorie B, en l'absence prévisible de problèmes environnementaux et sociaux importants et/ou irréversibles, particulièrement relatifs à la mise en place de certains équipements de transformation et des infrastructures commerciales financées par le Programme. Toutefois, le programme observera dans la mise en œuvre du FA II des mesures visant à assurer une stricte conformité de l'exécution des investissements avec les mesures d'atténuation requises.
55. Pour atténuer les impacts négatifs sur l'environnement, il est prévu d'introduire le biogaz, comme source alternative d'énergie au bois de chauffe pour les activités de transformation des MER, OP, OM et les foyers améliorés pour optimiser l'utilisation du bois de chauffe pour les ménages ruraux dans la zone de couverture du PROSPERER. En plus, il s'agira de promouvoir des techniques agricoles telles que la lutte biologique, la rotation culturale, l'utilisation de compost contribuant à la fois à une gestion durable de la fertilité du sol et à une amélioration de la qualité et de la productivité agricole. Certaines de ces techniques avaient été expérimentées avec succès dans le projet PPRR désormais clôturé et dont PROSPERER assure une valorisation des acquis dans certaines zones.
56. Les activités sont déclinées selon les 4 composantes techniques déjà existantes dans PROSPERER: (i) Identification et mobilisation des MER, des PER et structuration des interprofessions; (ii) Services d'appui aux micro-entreprises rurales et formation professionnelle; (iii) Finances rurales; (iv) Infrastructures de marché et investissements structurants. De plus afin de refléter les évolutions d'approche suite à la RMP, notamment avec le couple OP/OM, la première composante sera maintenant dénommée: «Identification et mobilisation des MER et des couples OP/OM et structuration des interprofessions».

- Composante 1: Identification et mobilisation des MER et des couples OP/OM et structuration des interprofessions

57. Cette composante vise à améliorer l'environnement des MER des couples OP/OM et en particulier: à (i) renforcer les capacités des acteurs à tous les niveaux des différentes chaînes d'approvisionnement, en favorisant le dialogue interprofessionnel et en promouvant le développement de services appropriés; (ii) identifier les opportunités de marché et à développer les capacités des opérateurs de marché à approvisionner ces marchés avec des produits de qualité et de valeur ajoutée croissante; (iii) aider les professionnels au sein des filières encadrées afin

d'approfondir leur connaissance des marchés; et (vii) à appuyer la mise en place de systèmes d'informations efficaces.

58. Les deux objectifs de cette composante sont de: (i) créer et appuyer un réseau d'organisations professionnelles, de corps de métiers et de fédérations qui répondront aux besoins des entreprises rurales; et, (ii) contribuer à l'élaboration d'un cadre institutionnel et de la politique nationale en matière d'appui aux petites et micro-entreprises rurales. Durant la mise en œuvre du Fonds Additionnel II, la composante 1, cherchera surtout à consolider la performance globale des couples OP/OM existants. Le Fonds Additionnel (FA) apportera à cette catégorie de bénéficiaire, l'appui nécessaire au processus de consolidation des chaînes de valeur déjà initiées par le programme dans ces deux premières phases par (i) la conduite d'un diagnostic selon les facteurs clé de compétitivité; (ii) élaboration d'objectifs stratégiques par chaînes d'approvisionnement et la définition d'outils d'opérationnalisation; (iii) l'appui à l'élaboration de plans de mise à niveau ou plans de compétitivité; (iv) la mise en œuvre des plans et le suivi-évaluation. Le financement additionnel servira également au programme, à travers cette composante, d'obtenir une masse critique de couples OP/OM et d'assurer la transformation progressive des MER insérées dans les couples OP/OM en PME en vue d'impacter sur l'évolution du secteur rural. La mise en œuvre de la composante 1 durant la mise en œuvre du FA II permettra donc de renforcer les processus de: (i) identification des opportunités de marchés et la mise en relation des intervenants privés insérés au sein des filières en vue de les aider à approvisionner ces marchés (internationaux, régionaux et nationaux) avec des produits de qualité et de valeur ajoutée croissante; (ii) appui au renforcement des systèmes d'informations efficaces sur les marchés
59. La composante 1 est déclinée en 2 sous-composantes: (a) Inventaire régional - Validation des MER - dispositif d'appui local; (b) Renforcement des structures professionnelles et de l'interface Public – privé.

- Composante 2: Services d'appui aux MER et formation professionnelle

60. Cette composante rassemble les services d'appui fourni aux MER à l'exception du crédit (composante 3), des infrastructures (composante 4), et de l'appui organisationnel (composante 1), elle vise à: (i) appuyer la formation de groupes de concertation autour de filières porteuses et des métiers tant sur le plan local que régional afin d'échanger et d'élaborer des plans de mise à niveau des couples OP/OM ou des chaînes de valeurs ajoutées; des jeunes ou des groupes de jeunes; (ii) étendre le dispositif de GUMS et de PSE; et (iii) expérimenter de nouveaux mécanismes d'appui aux OP de MER.
61. A travers donc le Fonds Additionnel II, la composante poursuivra, à travers une offre améliorée et diversifiée de services de développement des entreprises, le renforcement des performances techniques, économiques et commerciales des opérateurs des filières agricoles pour améliorer leur compétitivité et leurs parts sur les marchés nationaux, régionaux et internationaux
62. La composante 2 comprendra deux sous composantes: (i) Services d'appui adaptés aux micro-entreprises rurales existantes; (ii) Formation professionnelle et apprentissages fondamentaux

- Composante 3: Finances rurales

63. Cette composante vise à promouvoir l'investissement des MER par un meilleur accès à des conditions de financement pérennes, adaptés à leurs besoins et dans des conditions favorables de gestion des risques. Les ressources du FA II permettront au programme, à travers cette composante, d'intensifier l'accès au crédit et aux services financiers pour répondre aux besoins des différents opérateurs des chaînes d'approvisionnement sélectionnés (producteurs, commerçants, transformateurs, transporteurs, etc.). En effet, avec le Fonds Additionnel, la composante 3 appuiera l'adoption des innovations technologiques par les acteurs des filières (producteurs, transformateurs) et contribuera ainsi à la diversification des revenus des ménages ruraux et des opportunités économiques à travers l'amélioration de l'impact des mécanismes financiers mis en place: (i) le Fonds d'incitation constitué des ressources du Fonds d'Investissement Rural visant à procurer des ressources longues aux IMF partenaires, du Fonds d'appui à l'entrepreneuriat visant la contribution du programme à la constitution de l'apport personnel exigé par les IMF aux MER et de la facilité de partage de risque qui vise aider les institutions financières à s'engager plus activement dans le secteur en leur fournissant l'assurance d'une

garantie de remboursement partielle et; (ii) le Fonds d'appui institutionnel visant le renforcement des capacités des IMF et l'amélioration de la qualité de leurs prestations.

64. Pour l'articulation du FFCP avec la finance rurale, les exemples d'activités associés à cet outil sont le financement à cout partagé des actions visant: (i) l'adoption/investissement dans de nouvelles pratiques/technologies de production, (ii) l'adoption de nouvelles technologies et équipements de transformation et de conditionnement; (iii) la mise en œuvre d'actions pilotes de commercialisation etc. Les résultats associés à la mise en place du FFCP sont le paramétrage de données économiques sur les investissements réalisés, en termes de modèle d'outils d'analyse économiques tel que les plans d'affaires, compte d'exploitation, calcul de TRI et de VAN etc. en vue de faciliter la prise de décisions au niveau des IMF pour les modèles d'investissement testés avec succès. L'implication des IMF dans la mise en œuvre et le suivi-évaluation des résultats des innovations promus étant un gage de leur engagement.

- Composante 4: Infrastructures de marché et investissements structurants

65. La contribution du financement additionnel sera limitée et portera sur la réalisation de petites infrastructures de mise en marché. Il s'agira d'activités inscrites dans les plans de mise à niveau du couple OP/OM et présentées sous forme de programme commun d'investissement de PROSPERER (ressources publiques) et des Opérateurs de marchés (ressources privées). Les infrastructures éligibles sont: (i) Pavillon de Vente; (ii) Point de collecte et de stockage et de groupage temporaire des produits; et (iii) Point de conditionnement, groupage, et stockage communautaire des produits.
66. La contribution du financement additionnel sera limitée et portera sur la réalisation de petites infrastructures de mise en marché. Il s'agira d'activités inscrites dans les plans de mise à niveau du couple OP/OM et présentées sous forme de programme commun d'investissement de PROSPERER (ressources publiques) et des Opérateurs de marchés (ressources privées). Les infrastructures éligibles sont: (i) Pavillon de Vente; (ii) Point de collecte et de stockage et de groupage temporaire des produits; et (iii) Point de conditionnement, groupage, et stockage communautaire des produits. Les groupes d'activités éligibles au financement des fonds additionnels de la composante sont:
67. Les objectifs de cette composante consistent en (i) l'amélioration de l'environnement productif et commercial des MER/PER par la réalisation d'infrastructures spécifiques telles que magasins de stockage, points de vente, halls d'exposition, ateliers de conditionnement/transformation, centres d'affaires polyvalents et, (ii) l'amélioration de l'environnement général des entreprises dans les régions du programme par la réalisation d'infrastructures.
68. Cette composante sera renforcée à travers des ressources additionnelles pour encourager des investissements dans le domaine des infrastructures de base destinées à améliorer le lien avec les marchés, réduire les coûts de commercialisation y compris les couts de transaction, améliorer la qualité des produits et donc améliorer la compétitivité des produits des MER et des couples OP/OM. Avec le Fonds Additionnel, la composante 4 assurera le financement d'infrastructure d'appui aux couples OP/OM et renforcera leur opérationnalité et leur bon usage tout en favorisant la mise en place de mode de gestion de type privé et le renforcement de capacités des gestionnaires d'infrastructures commerciales.
69. Pour cette phase du Fonds Additionnel II, la composante touchera l'investissement collectif de soutien aux filières.

- Composante 5: Mise en œuvre et gestion du programme

70. Cette composante dont la mise en œuvre est confiée à la Fédération des CCI vise à fournir les ressources nécessaires pour assurer une gestion adéquate du Programme, spécialement la coordination générale de ses activités, la gestion financière et la fourniture de biens et services, la communication, ainsi que le suivi-évaluation de son exécution. Elle continuera avec le Fonds Additionnel II à fournir les ressources nécessaires pour assurer la mise en œuvre et une gestion transparente et efficace du programme et la mise l'animation du processus PTAS à travers: (i) la coordination de la mise en œuvre, la gestion financière et l'acquisition de biens et services; (ii) le suivi et l'évaluation des résultats du PROSPERER; (iii) la communication sur les acquis du projet; (iv) la supervision et le contrôle des activités par les instances de pilotage du programme et les

ministères impliqués; (v) la mise en place d'une stratégie d'insertion des GUMS dans les couples OP/OM à l'image du modèle GUMS Tsabrose; (vi) l'implication des communes et de la société civile dans la mise en œuvre de la stratégie de développement des MER et de l'approche couple OP/OM et du PPP; (vii) le renforcement des capacités des structures techniques nationales impliquées et des CCI.

71. Le Fonds Additionnel contribuera également à l'écriture et la validation des différentes politiques (politique des MER, politique d'encadrement des pratiques couple OP/OM etc.) Il permettra également la conduite d'études d'intérêt général pour les acteurs des filières (mise en place de Banque de projet de PPP, réalisation d'une étude pour un programme d'investissement en infrastructures de commercialisation pour les produits des couples OP/OM, transfert d'argent des migrants et leur contribution éventuelle au financement des MER etc.)
72. La composante 5 comprend ainsi deux (2) sous-composantes: (i) Planification et suivi- évaluation; (ii) capitalisation des savoirs et communication. Les groupes d'activités éligibles au financement des fonds additionnels de la composante sont: (a) l'acquisition des matériels et équipements nécessaires à la mise en œuvre, l'étude, (b) l'expertise et l'assistance nécessaires à l'opérationnalisation du dispositif de Suivi et évaluation; (c) le renforcement de capacité de l'équipe du Programme; (d) les campagnes de sensibilisation aux objectifs et prestations fournies par le programme; (e) le renforcement des capacités des prestataires de communications; (f) la promotion d'outils de moyens de communication en milieu rural; (g) la capitalisation des expériences et des succès stories.
73. La mise en œuvre détaillée des composantes techniques est donnée à l'appendice 1 du rapport.

III. ENSEIGNEMENTS TIRES ET CONFORMITE AUX POLITIQUES DU FIDA

74. En prenant en compte les enseignements tirés de l'évaluation du programme pays de 2012, des missions de supervisons du projet et des évaluations faites par le SSE du projet et de la «Cellule gestion des savoirs » de la CAPFIDA, les principaux résultats et enseignements tirés sont comme suit.
75. **En termes de leçons apprises**, on peut noter les points suivants:
76. La conception du financement additionnel II s'appuie largement sur les leçons apprises de la phase initiale et des résultats du premier Fonds Additionnel. Ces principales leçons sont:
77. **Stratégies d'intervention orientées vers le marché et initiées par le secteur privé.** L'expérience du PROSPERER montre que les interventions pour appuyer les MER, le secteur privé et le développement d'une agriculture commerciale sont plus efficaces si elles sont basées sur l'identification et l'évaluation des opportunités de marchés et si elles orientent les activités au niveau de la production et de la construction de la chaîne d'approvisionnement (couple OP/OM).
78. **Approche intégrée vers le développement de chaînes d'approvisionnement.** Les enseignements montrent que résoudre un problème sur un segment spécifique de filière n'aboutit pas nécessairement à l'amélioration des performances de cette filière si d'autres blocages persistent. Les interventions doivent donc être structurées sur la base d'un diagnostic intégré, permettant d'analyser l'ensemble des maillons de la chaîne d'approvisionnement, depuis la production jusqu'à la commercialisation, dans le but d'identifier les contraintes spécifiques et les goulots d'étranglement à leur développement. Le diagnostic doit s'effectuer de manière participative et aborder tous les aspects techniques, économiques, environnementaux liés à la chaîne de valeur. Les Plateformes de concertation et d'appui filières (PCAF) ont constitué un cadre effectif de dialogue entre les acteurs d'une filière. Elles ont permis l'identification des goulots d'étranglement de la filière, l'identification des activités économiques à entreprendre dans le cadre du partenariat public privé (PPP).
79. **Sécurisation des investissements du couple OP/OM comme facteur clé de succès de la démarche.** L'expérience du PROSPERER montre la nécessité d'une fonction d'arbitrage et d'encadrement des relations entre l'OP et l'OM.
80. **Appui aux filières non conventionnelles comme stratégie de ciblage des plus vulnérables notamment les femmes.** L'expérience du PROSPERER montre que l'appui au développement des filières non conventionnelles dans le cadre d'une agriculture sous contrat est une stratégie de

- ciblage efficace pour toucher les femmes rurales, si le choix des filières s'appuie sur les compétences traditionnelles des femmes.
81. **Approche basée sur le développement des services intégrés.** L'expérience du PROSPERER montre que la fourniture de biens et services par un OM aux OP est un signe d'engagement, facilite l'accès aux facteurs de production (semences, engrais, matériels...), aux conseils et donc améliore la productivité. Cette expérience devra guider le programme dans le choix des OM.
82. **Les PPP comme moyen efficace pour encourager l'investissement du secteur privé dans les filières si les investissements du programme sont bien ciblés.** L'expérience du programme montre que les investissements dans le cadre des plans de mise à niveau des couples OP/OM a favorisé la mise en place de programme commun d'investissement public-privé y compris dans la prise en charge des services de développement des entreprises (prestation des GUMS).
- a) **Insertion des GUMS dans les chaînes de valeur.** L'expérience du programme montre que les GUMS insérés dans les chaînes d'approvisionnement sont plus efficaces dans leur mission d'appui, d'accompagnement de la croissance des MER et OP en focalisant leurs interventions sur les besoins de mise à niveau. Ces GUMS présentent des perspectives de durabilité plus sérieuse.
- b) L'implication **des** MER leaders et de paysans leaders à titre de prestataire de service externe (PSE) ainsi que l'organisation de formation en cascade ou séance de démultiplication permet de réduire les coûts de transactions des services fournis.
- c) Les diverses manifestations commerciales organisées par les EPR avec les instances régionales, ont constitué une bonne plateforme pour la mise en relation commerciale des MER avec les Opérateurs de Marchés.
83. Le principal défi reste l'accès aux services financiers à travers le partenariat établi avec PAFIM. Ce volet constitue une contrainte directe à la consolidation des MER, un préalable pour l'adoption des formations techniques, mais aussi, le plus important, c'est l'aboutissement de tout ce processus d'accompagnement, pour le démarrage des business plans des MER. La principale source de financements en milieu rural demeure les institutions de micro-finance. Ce secteur souffre actuellement de taux d'intérêt élevé et d'une absence de produits financiers permettant le financement à moyen et long terme. La couverture géographique essentiellement concentrée, dans les zones rurales, au niveau des chefs-lieux de régions et de districts constitue une contrainte à l'accès aux services financiers pour les MER appuyées par le PROSPERER. Afin d'améliorer la compétitivité des MER et assurer leur pérennité, PROSPERER envisage d'engager une revue de son partenariat avec PAFIM, tout en recherchant des options et alternatives pour accélérer l'accès aux services financiers par les MER appuyées par le programme.
84. **En termes d'acquis**, huit (8) volets sont identifiés comme acquis majeurs du Programme:
- (i) **La démarche couple OP/OM** (Organisation de Producteurs/Opérateur de Marché): Il s'agit d'un processus menant à l'établissement d'un contrat de vente entre un cluster d'entreprises rurales ou d'organisations de producteurs agricoles avec un opérateur de marché. Cette démarche permet de faciliter l'accès des MER au marché. Ce dernier ne se limite pas seulement à l'achat des produits mais peut apporter des soutiens sur le plan technique, en matière de fourniture d'intrants afin de permettre aux producteurs d'obtenir les produits requis par l'acheteur et le marché.
- (ii) **La délivrance de services par les Guichets Uniques Multi Services (GUMS):** Les GUMS sont des dispositifs mis en place au sein d'institution pérenne telle que la Chambre de Commerce avec l'appui le programme dans ses districts d'intervention. Ce dispositif délivre les services d'appui nécessaires au développement des microentreprises par la fourniture d'information, de formation, d'assistance technique. Les GUMS développent principalement, leur intervention dans le cadre du processus du couplage OP/OM en identifiant les activités de mise à niveau nécessaire des acteurs afin d'aboutir à la réalisation du contrat de vente.
- (iii) **L'appui aux MER naissantes et futures MER:** Le programme a défini comme cible les microentreprises rurales (MER) par le diagnostic de leurs activités ce qui a permis de les classer en MER naissantes, à potentiel et en croissance. Les MER naissantes forment la

majorité des microentreprises rurales à Madagascar caractérisées par une situation de pauvreté. Les activités et les approches d'intégration des MER dans une chaîne de valeur adoptées par le programme ont permis d'accompagner avec succès ces MER naissantes vers la sortie de la pauvreté par le passage au niveau supérieur de MER telles que MER à potentiel et MER en croissance.

- (iv) **L'appui à la structuration des associations, groupement de base (AGB), organisation de producteurs (OP) et coopératives:** L'intégration des MER dans une chaîne de valeur en vue du couplage OP/OM et l'accès au marché a été facilité par le regroupement de MER en AGB/OP et coopératives. Cette démarche permet d'une part satisfaire la demande d'un opérateur de marché (OM) grâce au groupage de la production d'un certain nombre de MER et d'autre part de mutualiser les appuis nécessaires pour la mise à niveau des MER.
 - (v) **L'appui à la commercialisation, manifestations commerciales et économiques:** L'appui du programme pour la participation des MER, OP, des partenaires comme les CCI à des événements économiques et commerciaux a permis une meilleure connaissance du marché, des conditions requises pour l'accès au marché. Cette démarche a abouti à l'amélioration de la compétitivité des produits des MER.
 - (vi) **Les plateformes de concertation et d'appui filières (PCAF):** Les PCAF sont des structures regroupant tous les acteurs d'une même filière ainsi que les services publics impliqués afin de réaliser un diagnostic participatif des différents maillons de la chaîne de valeur et l'établissement d'une stratégie de développement de cette filière.
 - (vii) **La gestion des infrastructures:** Le programme a contribué à la construction d'infrastructures qui sont gérées par les bénéficiaires tels que les AGB/OP pour les infrastructures de commercialisation, les collectivités décentralisées pour les voies de dessertes, les CCI pour les centres d'affaires et de démonstration. Ces infrastructures contribuent à renforcer les filières en matière de compétitivité, de facilitation de la commercialisation.
 - (viii) **L'amélioration du cadre institutionnel du partenariat public privé (PPP)** Du côté des MER organisées en OP ou en grappes (cluster), le PPP conforté par la loi sur le PPP et la loi sur le commerce solidaire et équitable est une opportunité qui leur ouvre l'accès aux investissements et aux technologies.
85. Les acquis générés à travers le processus de capitalisation de PROSPERER, depuis son lancement constitue des modèles qui peuvent être répliqués et mis à l'échelle afin d'atteindre une masse critique de MER qui vont créer plus d'emplois, plus de richesse. Par conséquent, les MER vont constituer à terme, un vrai levier de lutte contre la pauvreté.
86. **En termes de faiblesses, le programme connaît quelques contraintes d'ordre méthodologique dont la prise en compte** dans le cadre de la mise en œuvre du FA II, permettra d'améliorer ses performances, d'accroître son impact et d'inscrire ses réalisations dans la durée. Il s'agit notamment de
87. **Faible impact de la démarche couple OP/OM.** L'un des points faibles du PROSPERER est que le nombre de MER en couplage dans la phase initiale et le premier Fonds additionnel est très faible. La quasi-totalité des producteurs et MER vend leurs produits à travers les OM quel que soit leur taille et rarement aux consommateurs directs. Il existe donc un potentiel énorme d'analyse des relations au sein des «couples informels» existants, en vue de leur formalisation selon des principes gagnant- gagnant. La taille des couples est le seul gage pour connecter une partie importante de petits producteurs au marché en vue de faciliter leur trajectoire de sortie de la pauvreté. L'identification des couples informels existants, et de nouveaux couples pour l'approvisionnement des marchés actuels et futurs doit être permanente.
88. **Faible valorisation des leçons apprises et les lacunes à surmonter dans le domaine du ciblage selon le sexe.** L'intervention du programme dans la promotion des filières non conventionnelles a démontré le potentiel d'insertion des femmes dans les filières non conventionnelles et pour des activités pouvant être conduites « hors sol » ou ne nécessitant pas de grande surface de terre. Le couple OP/OM promu dans cette filière n'a concerné que des femmes et a permis également de contourner les difficultés pour les groupes vulnérables d'accéder au financement et aux services de conseil, ce package ayant été fourni par l'opérateur de marché. L'appui aux filières non conventionnelles apparaît donc comme une alternative sérieuse pour

insérer les femmes dans les filières agricoles et renforcer leur résilience.

89. **Faible capitalisation des acquis du secteur privé dans la promotion de modèle commercial, en vue de leurs mises en échelle à l'identique ou après amélioration.** Le secteur privé malgache est très innovant et a développé des modèles dans de domaines variés tels que la commercialisation des produits, la fourniture de services agricoles et d'appui aux entreprises. L'identification des opportunités de marché devra prendre en compte les besoins en produits mais aussi l'identification de modèles d'affaires efficaces en vue leur documentation et valorisation. Cette activité devra concerner aussi bien les chaînes nationales que les chaînes d'approvisionnement concurrentes (Ethiopie, Kenya, Afrique du Sud etc.). La connaissance des chaînes concurrentes devra permettre à travers une « analyse basée sur les critères de comparaison » **d'identifier des espaces stratégies** pour les chaînes d'approvisionnement malgaches et d'élaborer des plans de mise à niveau permettant d'occuper les espaces stratégiques identifiés.
90. **Faible niveau de valorisation des opportunités de PPP.** Il existe dans le pays des opportunités énormes de PPP pouvant permettre au programme d'atteindre rapidement ses objectifs en terme de nombre de MER touchées et la promotion de couples OP/OM. En effet, la liste suivante des domaines potentiels de PPP a été identifiée lors des différentes missions d'appui au programme. Il s'agit de (i) PPP pour extension de Services agricoles; (ii) PPP pour développement des entreprises (BDS); (iii) PPP pour accompagner un OM performant pour extension de ses activités sur (a) de nouvelles zones; (b) de nouvelles filières; (c) de nouveaux produits; (d) de nouvelles OP; (e) de nouvelles MER/EAF; (iv) PPP autour d'une unité de transformation existante ou à mettre en place; (v) PPP autours des terres du domaine privé de l'Etat (ZIA); (vi) PPP dans le domaine de la démarche qualité, la certification et de la production Bio; (vii) PPP avec les couples GUMS/ pool d'OM pour leur insertion dans les chaînes d'approvisionnement; (viii) PPP sur les filières non conventionnelles au profit des femmes et autres groupes vulnérables; (ix) PPP pour la reconversion des petits producteurs si des pistes existent etc.
91. **Apprentissage des jeunes et insertion professionnelle des jeunes.** La démarche couple emplois/jeunes peut être également amélioré à travers (i) l'identification des entreprises ayant des besoins en mains-d'œuvre qualifiées ou de besoins de sous- traitance et les appuis aux jeunes, orientés vers la satisfaction de ces demandes pour éviter la dispersion des efforts et des ressources; (ii) l'identification et l'accompagnement/encadrement des systèmes d'apprentissage traditionnels existants.
92. **Faible articulation du Fonds de financement à cout partagé avec la finance rurale.** Le lien entre le FFCP et la composante finances rurale est faiblement établi dans la démarche du PROSPERER. Ce fonds a été introduit à la RMP pour encourager l'innovation et créer les conditions pour une plus grande participation des IMF dans le financement des acteurs de la filière. Le FFCP doit être considéré comme un outil visant essentiellement l'accès à des subventions partielles (à frais partagé) pour les producteurs/transformateurs/commerçants, fournisseurs d'intrants/équipements etc., afin de renforcer la compétitivité des chaînes d'approvisionnement pilotées par les acteurs nationaux à travers la mise en place d'actions innovantes: meilleures pratiques de production / de conservation / de transformation, nouveaux produits, nouveaux emballages, etc.
93. **L'ancrage institutionnel des GUMS.** Le programme n'a pas exploré toutes les hypothèses dans le choix des structures devant héberger les GUMS. La non-prise en compte des opportunités de faire héberger les GUMS par un OM ou un pool d'OM, est également l'un des chainons manquant dans la démarche du programme. L'insertion des GUMS dans les chaînes de valeur avec une prise en charge progressive des couts des prestations par les OM, atteste de la faisabilité technique, financière d'une telle option et offre une opportunité pour insérer directement ces structures de conseil dans les filières à travers un Partenariat PROSPERER- groupe d'OM.
94. **Environnement des couples OP/OM.** Les résultats escomptés dans le domaine du dialogue sur les politiques et qui portait sur l'élaboration d'une politique des MER reste selon l'approche couple OP/OM assez limitatif. En effet, le besoin d'encadrement par l'Etat, des relations entre OM et OP est une question centrale pour assurer des perspectives réelles pour ce mode d'organisation des acteurs. Le rôle que devrait jouer l'Etat étant de préciser le cadre de régulation de contrats de « couplage », fixant les clauses obligatoires qui doivent figurer dans un contrat de partenariat entre acteurs et les outils destinés à faciliter le règlement des différends entre acteurs, dans l'exécution

des contrats de partenariats économiques.

95. **Manque d'information aux acteurs sur les opportunités de marché, d'investissement, de « couplage » et de PPP.** La mise en place d'une banque de projet de couplage et de PPP a été recommandée au programme et devra permettre de mettre à la disposition des acteurs des filières des informations sur les opportunités de marché, d'investissement, de création d'emplois et de richesses. L'investissement consiste à la collecte, la mise en forme et la diffusion de données sur (i) les statistiques de production; (ii) les opportunités d'accroissement de la production; (iii) les données sur l'environnement de la filière; (iv) les contraintes de la filière; (v) le pack d'investissement public existant ou prévu; (vi) les investissements privés ou en partenariat attendus; (vii) les objectifs minimums attendus. Cette composante pourra comporter également des modèles d'appel à manifestation pour les PPP, les modèles de contrats entre OP et secteur privé (commerçants, fournisseurs d'intrants et d'équipement, transporteurs etc.), modèle de conventions de PPP.
96. **Manque d'information aux acteurs sur les projets-types d'investissement dans les filières.** Le PROSPERER n'a pas pu mettre en place un système d'information permettant aux investisseurs potentiels de disposer d'informations qualitatives et quantitatives pour la mise en place et le suivi de leurs projets. Les informations pourraient porter sur (i) données techniques par type d'activités/investissement; (ii) données économiques aboutissant à la détermination de chiffres d'affaires et de marges pour les différents types d'activités/investissement. Ces données sont destinées à tout investisseur des petites, moyennes et grandes entreprises (PMGE) qui voudraient intervenir dans une filière considérée car fournissent des paramètres décisionnels qualitatifs et quantitatifs pour l'évaluation et la planification de leur projet d'investissement sur la base d'exemples concrets. Les données techniques concernent (i) les systèmes de production adaptés; (ii) les réalisations existantes ou à réaliser par l'Etat; (iii) les semences et variétés; (iv) la protection des cultures; (v) la récolte et stockage; (vi) conservation et commercialisation etc. Concernant les données économiques, il s'agit de (i) du niveau d'investissement selon différentes tailles; (ii) les coûts de fonctionnement et les frais de production; (iii) les comptes d'exploitation et (iv) les résultats en terme d'impact et de retour sur investissement.
97. Les données sur les opportunités de marché d'investissement et sur la rentabilité d'investissement sont un instrument puissant pour la prise de décision au niveau des IMF pour le financement de l'amont et les banques pour le financement de l'aval.
98. **Gestion des infrastructures.** Le programme n'a pas porté une attention toute particulière à la mise en place d'un système de gestion efficace des infrastructures mises à niveau et/ou nouvelles dans le cadre de la composante 4. L'objectif du FA dans ce domaine visera la mise en place des systèmes de gestion appropriés dans le cadre des partenariats public-privé (PPP), en veillant à ce que les infrastructures soient gérées comme des entités privées et progressivement transférées à des opérateurs privés en partenariat avec les communes rurales.

IV. EXECUTION DU PROGRAMME

A. Mise à l'échelle des résultats du programme

99. Le financement additionnel vise à consolider et à mettre à l'échelle des pratiques à fort impact et des acquis de PROSPERER. La finalité de la mise à l'échelle est l'amélioration de l'effet de levier et de l'impact du programme. Il s'agira donc, dans le cadre de la mise en œuvre du FA de (i) dépasser le niveau des organisations et des regroupements d'individus, pour s'intéresser à la manière dont l'intervention peut être améliorée au bénéfice d'un grand nombre; (ii) agir comme levier d'un changement plus important en impliquant l'ensemble des intervenants avec lesquels le programme peut espérer un effet d'exemple. Ainsi, comme défini lors de la mission du mois de décembre 2014, la mise à l'échelle sera déployée selon les trois axes suivants: (i) Accès aux services d'appuis aux entreprises rurales; (ii) Couples OP/OM; (iii) Renforcement institutionnel et amélioration du cadre réglementaire
100. Additionnellement, le programme va créer 25 000 nouvelles MER, dont au moins 40% seront dirigées par des femmes, 3000 nouvelles entreprises pour les jeunes, 350 MER en croissance transformées en PME, 150 couples OP/OM, et 5 GUMS et seront identifiées dans 23 filières validées (selon les critères de validations participatives). Les filières sélectionnées par

PROSPERER sont celles qui sont, selon les critères prédéfinis, les plus pourvoyeurs d'entrepreneuriat et d'emplois en milieu rural. Le programme poursuivra le renforcement des capacités et l'appui institutionnel. Il vise en particulier à corriger la faiblesse de l'accès aux services financiers par les MER, en proposant des options alternatives d'innovations tels que des systèmes de micro finance de proximité qui ont donné de bons résultats dans d'autres pays et l'inclusion des transferts des migrants malgaches dans des investissements productifs dans leurs régions d'origine couvertes par PROSPERER.

101. **Axe 1. Accès aux services d'appuis aux entreprises rurales.** Il consiste à développer, adapter et rendre durable l'accès des MER aux services dont elles ont besoin pour plus de MER appuyées et intégrant les filières. La leçon tirée de la mise en œuvre a permis d'organiser ces services en 4 types de paquets:
- **Le paquet 1** concerne la formation de base (formation en gestion, en culture entrepreneuriale, en culture d'épargne et de crédit, en marketing et commercialisation). Cette formation de base va s'adresser principalement aux MER hôtes, MER leaders qui sont déjà installés sur une trajectoire les amenant vers le statut de MER en croissance et de PME. Ces formations permettront aux MER d'apprécier le potentiel de leurs entreprises en vue de mieux les valoriser, développer leur culture entrepreneuriale, de disposer des outils nécessaires tels que gestion, marketing, comptabilité pour gérer et piloter la croissance de leur entreprise. Les MER intervenant dans les filières de transformation (huile essentielle, apiculture, huile, soie, vannerie,...) seront appuyées pour monter dans la chaîne de valeur.
 - **Le paquet 2** est consacré à la formation technique pour l'augmentation de la productivité et de la production, l'amélioration de la qualité et la diversification des produits (amélioration du design, **adoption** d'itinéraires techniques efficaces, utilisation plus rationnelle d'intrants et de la main-d'œuvre). Le paquet s'adressera à toutes les catégories de MER et permettra de valoriser les acquis du programme en matière d'utilisation des MER hôtes, MER leaders, des paysans leaders, comme PSE à travers les formations en cascade. Par ailleurs, cette valorisation intégrera également le développement de PSE de type nouveau qui interviendra comme des prestataires dans les domaines tels que: santé animale, traitement de plantation, greffage, compostage, lutte biologique, etc.
 - **Le paquet 3** vise l'accès au crédit. Cette composante devra s'intégrer harmonieusement dans les autres composantes du programme et s'exécuter à travers stratégie suivante: (i) se positionner comme facilitateur dans l'accès des MER et des couples OP/OM aux services financiers offerts par les banques et IMF; (ii) se positionner comme facilitateur pour susciter et promouvoir le partenariat entre le secteur privé y compris les OP et les MER individuelles et le système financier (banque et IMF); (iii) assurer une bonne combinaison des services financiers et non financiers pour accroître l'impact des interventions du programme; (iv) appuyer le développement, les tests pilotes et la mise en œuvre de produits financiers à court et à moyen terme en faveur du public cible du programme; (v) faciliter l'intégration/complémentarité des activités des IMF et des banques et; (vi) favoriser le faire-faire comme arrangement de mis en œuvre.
 - Le paquet 4 concerne l'accès au marché par la préparation des MER à la vente contractuelle et à leur organisation en coopérative, cluster et OP. OP seront inculquées au respect des **conditions** et des cahiers de charges convenus entre les parties. En plus, les paquets 3 et 4 conduisent vers une restructuration des MER et une meilleure gestion des risques liés aux marchés.
102. **Axe 2. Couple OP/OM.** Il s'agit de vente contractuelle directe entre un cluster d'entreprises rurales ou d'organisations de producteurs agricoles avec un opérateur de marché. Ce modèle permet d'une part une intégration des petits producteurs voire aux plus vulnérables aux filières et aux marchés grâce à une mutualisation des offres de produits et une flexibilité pour répondre aux exigences des marchés. D'autre part, le circuit des filières est raccourci permettant à l'opérateur de marché de: (i) rendre des services; (ii) investir avec l'OP organisé; (iii) réduire les risques et les coûts de transactions. Les commerces bio et équitables constituent une niche pour le couplage OP/OM. Le programme interviendra dans l'appui à l'approfondissement des couples OP/OM qui consiste à promouvoir et densifier le volume d'activités des couples OP/OM existants au profit des MER et à dupliquer avec adaptation le modèle existant pour les autres filières facilitant l'inclusion des MER et OP/cluster:

- il s'agit d'augmenter le nombre d'OP et ainsi que leurs membres contribuant aux couplages OP/OM. Actuellement, 98 OP sur 681 seulement y contribuent.
 - L'expansion dans les bassins filières sera promue en valorisant les d'infrastructures de stockage, de transformation et d'accès aux marchés construites ou à construire. Cela permettra de toucher un nombre plus important de MER vulnérables et de leur faciliter l'accès aux marchés. En couple OP/OM, les OM ne se contentent pas de l'achat des produits des MER mais ils investissent aussi matériellement et/ou techniquement dans l'amélioration des outils de mise en marché. Les plans de mise à niveau établis de manière participative et concertée par les OP/OM matérialisent à la fois les conditions techniques, administratives et financières que doivent remplir les parties prenantes pour réussir les transactions et permis la percée de l'esprit d'entreprise dans le milieu rural.
 - Pour éviter aux familles des MER de retomber dans la spirale de la pauvreté, cet axe 2 permet déjà d'asseoir de stabiliser en grande partie les sources de ces revenus grâce à la stabilité de l'accès des marchés des produits des MER qui sont en relation avec les opérateurs privés et dont la compétitivité a été améliorée grâce à l'accès aux infrastructures de commercialisation, aux nouvelles techniques et technologies ainsi qu'à l'accès aux produits financiers adaptés à leurs besoins.
 - Le programme facilitera la mise en échelle de l'expérience portant sur l'insertion des GUMS dans les couples OP/OM pour assurer la fourniture sur des bases marchandes, des services visant la création de valeur au sein des filières. La faisabilité technique et financière de cette option sera rendue possible par les OM prêt à externaliser et contractualiser avec le couple GUMS/PSE, les activités de: (i) formation des producteurs sur les bonnes pratiques, (ii) suivi des producteurs sur les respects des itinéraires techniques; (iii) évaluation des productions; (iv) planification, organisation de la collecte et le groupage des produits; (vi) le contrôle de qualité,
103. **Axe 3. Consolidation des FCCI et CCI pour la pérennisation des acquis et le fonctionnement d'un dispositif puissant d'animation commerciale.** Il s'agit de consolider d'une part, les fonctions développées par la Fédération des chambres de commerce et de l'industrie (FCCI), et d'autre part celles assurées par les CCI notamment la mobilisation des membres à adhérer dans le processus les services fournis par les GUMS pour la pérennisation des acquis et la diffusion des bonnes pratiques construites avec les expériences de PROSPERER, notamment en matière de partenariat public-privé et de services commerciaux dans les régions hors zone du programme et en priorité là où les besoins des autres projets financés par le FIDA se font sentir pour construire une approche programme pays.

B. Cadre organisationnel

104. **Tutelle et pilotage.** Le Projet restera rattaché au Ministère en charge de l'Agriculture, en tant qu'agent principal. L'orientation et le pilotage du Projet sont assurés au niveau national par le Comité national de pilotage (CNP) et au niveau régional par des Comités régionaux de pilotage (CRP).
105. **Mécanisme de mise en œuvre.** Le mécanisme de mise en œuvre sera fondé sur le principe de partenariat stratégique avec un renforcement de capacité et transfert effectif et progressif des compétences. La mise en œuvre sera externalisée (outsourcing) et délocalisée en impliquant des partenaires stratégiques à savoir la FCCI, les CCI régionales, les GUMS, et les IMF. La gestion du programme sera allégée et ne maintiendra que les fonctions significatives de i) coordination, ii) gestion financière, et iii) suivi-évaluation et gestion des savoirs notamment pour les mesures et l'analyse des retombées économiques et, des effets et impacts du Programme.
106. **Coordination et pérennisation.** Dans la perspective de transfert et de pérennisation, depuis sa mise en place en juin 2008, l'unité de gestion et de mise en œuvre nationale de PROSPERER est ancrée à la FCCIM (Equipe PROSPERER nationale) et dans les CCI pour les équipes régionales (Equipes PROSPERER régionales), qui sont des unités légères dotées d'une autonomie administrative et financière. La consolidation et le désengagement du Projet seront alignés sur le concept PATAS (Pérennisation des acquis, transfert des avoirs et des savoirs), qui vise à renforcer les bénéficiaires de base et les acteurs locaux, détenteurs de capital productif et de connaissances (savoir et savoir-faire) accumulés durant l'exécution du Projet et qui sont en mesure d'en perpétuer les bénéfices après son achèvement.

107. **Externalisation des activités.** Le Programme n'exécute pas directement les activités sur le terrain, mais a adopté une approche "faire-faire" ou "faire-avec" qui s'appuie sur des prestataires de services contractuels (ONG, entreprises privées, bureaux d'études, services publics, consultants).
108. **Flexibilité dans l'exécution.** Le Programme adopte une approche programme flexible, permettant des révisions régulières du programme de travail et budget annuels (PTBA) en fonction de l'évolution des besoins.
109. **Assistance technique et coopération Sud-Sud.** La mobilisation de l'assistance technique portera sur (i) l'analyse des bonnes pratiques débouchant sur l'élaboration d'un manuel d'opérations techniques; (ii) l'approfondissement du mécanisme et du dispositif de délivrances de services financiers et non-financiers; (iii) la préparation et l'alimentation des thématiques intéressant le dialogue politique en vue de l'élaboration de la stratégie de soutien aux MER; (iv) l'appui au développement des PPP; (v) l'appui au processus PATAS.
110. **Complémentarité et synergie avec les projets et programmes FIDA.** Le programme développera ses activités en collaboration avec AROPA, FORMAPROD, AD2M, PPRR. Les programmes et projets FIDA mutualiseront leurs moyens et se compléteront dans l'appui au groupe cible en recentrant leurs efforts sur le cœur de leur métier respectif. Dans les zones d'intervention communes, les programmes formaliseront leur partenariat par l'élaboration de PTBA commun visant un partage de rôle clair et précis dans des domaines diverses tels que le financement des plans de mise à niveau des couples OP/OM, la formation et l'insertion professionnelle des jeunes, le développement de services agricoles, l'accès au financement, le dialogue politique etc.
111. **Les Partenariats** seront favorisés avec les autres interventions du gouvernement et des donateurs à travers le dispositif d'animation sur le terrain et les mécanismes de coordination/complémentarité entre projets/intervenants, mis en place par le Programme.
112. **Partenariats stratégiques avec les partenaires techniques et financiers(PTF).** Dans ce contexte, PROSPERER intégrera le groupe des partenaires techniques et financiers dont le lead est actuellement assuré par la Banque Mondiale. Ce groupe constitue un cadre pour coordonner et harmoniser les appuis des PTF. Le programme mettra aussi en œuvre ses activités en complémentarité avec: i) le projet PROJERMO de la BAD qui intervient dans l'installation de jeunes entrepreneurs ruraux dans la région Bongolava; ii) le programme UE qui vise à renforcer les capacités du secteur privé à se développer de manière inclusive et à être plus compétitif sur les marchés national, régional et international, iii) la Banque Mondiale qui vise à fournir un financement supplémentaire à la République malgache pour le projet des pôles de croissance intégrés (PIC); iv) le PNUD à travers son programme des Moyens de Subsistance Durables et de Lutte Contre la Pauvreté, par la mise en place de dispositifs d'information, d'orientation et d'accompagnement des populations leur permettant de mieux saisir les opportunités économiques et sociales et à développer des secteurs clés de promotion des moyens de subsistances durables, tels l'alphabétisation fonctionnelle, la formation professionnelle, l'emploi, l'entreprenariat, le secteur privé et l'eau et l'assainissement.
113. **Partenariat avec le CIRAD:** PROSPERER sera complémentaire avec les activités du CIRAD en valorisant les résultats de recherche dans les plans de mise à niveau des MER dans les couples OP/OM. Ce partenariat vise à améliorer la qualité des produits, les techniques de production, la réduction des impacts négatifs des activités de production sur l'environnement, et le renforcement de la résilience face aux aléas climatiques.
114. **Partenariat avec PhytoTrade Africa³** qui peut fournir divers services (recherche, questions normatives et réglementaires, marketing et développement du marché) aux MER, par le biais du couplage OP/OM, et à leurs clients internationaux, afin de faire progresser les MER dans la chaîne de valeur et de parvenir à une croissance rapide des ventes qui génère une augmentation des revenus pour les exploitants ruraux en amont de la chaîne d'approvisionnement. Les membres de PhytoTrade Afrique signent une Charte dans laquelle s'engagent à des pratiques justes de commerce éthique, sociales et environnementale. Phytotrade peut s'appuyer sur son expérience et

³ Association professionnelle à but non lucratif fondé en 2001, qui intervient déjà dans 8 pays de l'Afrique australe et facilite le développement d'une industrie de produits naturels éthique, économiquement prospère et durable

son succès en Afrique australe pour faciliter un commerce dynamique et durable dont les ingrédients et les produits proviennent des ressources naturelles autochtones et auxquelles les communautés rurales ont un accès préférentiel stratégique qui sécurise la protection et le développement de la biodiversité. PhytoTrade Africa est prête à étendre son approche à Madagascar,

115. De façon spécifique deux autres types de partenariats seront initiés et renforcés à travers des outils spécifiques à mettre en place ou à renforcer. Il s'agit de
116. **Les relations entre les CCIR et les CRA seront renforcées.** Les bases de données sur les OP et les OM seront établies au niveau des régions, alimentées et gérées conjointement par les CCIR et les CRA. Des rencontres périodiques de concertation seront organisées pour: (i) enrichir la base de données et échanger sur les nouvelles opportunités de marché; (ii) transmettre les besoins d'appui au programme; (iii) organiser des campagnes d'approvisionnement des intrants, les campagnes de production et les campagnes de commercialisation et; de bilans de fin de campagne en partenariat avec les PCAF.
117. **Les relations entre les GUMS et les CSA seront renforcées.** Il s'agira d'établir des liens de complémentarité à travers le FFCP visant le financement des innovations et le CSA visant la mise à disposition de ressources humaines dans le domaine du renforcement des capacités à travers les ressources du FRDA et/ou le cofinancement des investissements. Ainsi, à travers les CSA et à partir des ressources du FRDA, des services et équipements pourront être mobilisés par les GUMS au profit des MER et OP. Il s'agit de (*extrait du manuel FRDA*): (i) services d'information, de conseil et de formation pratique, dans les domaines technique, économique, juridique, de gestion ou encore commerciale (ii) la recherche appliquée pour l'amélioration des productions et des produits (études, expérimentations ou mobilisation d'expertise), aussi bien en amont qu'en aval de la production; (iii) le renforcement de capacités des organisations professionnelles (organisations de base mais aussi unions et fédérations); (iv) l'amélioration de l'accès aux facteurs de production et aux marchés (via des partenariats et synergies avec les IMF); (iv) certains équipements collectifs, ou des infrastructures et équipements de stockage et commercialisation en cofinancement avec le FFCP.

C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs

118. La planification et l'organisation du suivi-évaluation visent à mesurer les changements systémiques imputables au programme et des changements plus larges des marchés. Les activités consisteront à: (i) construire un modèle de chaînes des résultats fixant les articulations entre activités, les produits, les effets et les impacts; (ii) définir les indicateurs de mise à l'échelle; (iii) mesurer les changements; (iv) estimer les changements imputables au Programme; (v) évaluer les changements plus larges du modèle de marché; (vi) diffuser les bulletins d'information sur les marchés diffusés; (vii) élaborer et diffuser les outils didactiques (viii) produire et diffuser régulièrement à travers des radios locales des émissions radio; (ix) suivre les coûts du Programme; et (x) publier les résultats.

- Suivi-évaluation

119. Le système de suivi-évaluation de PROSPERER est standardisé et articulé avec les systèmes de suivi-évaluation nationaux, du Ministère chargé de l'Agriculture notamment et du Suivi-évaluation et gestion des savoirs (ZaraFIDA) géré au niveau de la CAPFIDA. Le processus de suivi et évaluation de PROSPERER suit les axes suivants: (i) Etablissement de la situation de référence des nouvelles zones d'extensions du Programme (mesure de la situation avant-projet); (ii) Evaluation de l'évolution des indicateurs d'activités et de résultats tout au long de la vie du Programme; (iii) Mesure des changements obtenus en terme d'effets et d'impacts du Programme sur les bénéficiaires directs et indirects. Il s'appuie également sur: (i) Ateliers participatifs auprès des bénéficiaires et parties prenantes (analyse et évaluation du processus d'exécution des activités, des points forts, points à améliorer, bonne et mauvaise pratique); (ii) Enquêtes adoption; (iii) Enquêtes semestrielles des jeunes et des relevés d'information sur la situation du compte d'exploitation des MER à différents moments.

- Indicateurs de mise à l'échelle.

120. Les principaux indicateurs de mise à l'échelle qu'observera le financement additionnel sont:

- i) L'économie d'échelle, avec un niveau élevé de réalisations déterminées, les coûts d'activités et d'investissement s'y rapportant sont maintenus à un niveau le plus bas. Les coûts unitaires des activités connaîtront des diminutions. Ceci confirmera l'efficacité du programme.
- ii) L'augmentation des chiffres d'affaires réalisés au niveau des couples OP/OM, avec les efforts qui seront déployés aux couples OP/OM, la mesure d'évaluation la plus évidente sera le chiffre d'affaires réalisé. En effet, certaines MER perçoivent des recettes sur vente en dehors du couple mais évidence sera démontrée qu'au moins les 75% des recettes sur ventes des MER sont enregistrées au sein des couples OP/OM
- iii) l'augmentation du nombre de couples OP/OM opérationnels/fonctionnels
- iv) l'augmentation de MER intégrant les OP en couple avec les OM
- v) L'augmentation des OM en couple avec des OP
- vi) L'amélioration du rapport « MER ayant accès aux services et produits financiers/MER appuyées par le programme »
- vii) L'amélioration du rapport « valeurs de produits et/ou services délivrés/investissement mobilisés »
- viii) L'amélioration du taux d'utilisation des infrastructures

- Indicateurs de performance des couples OP/OM

121. Une évaluation des couples OP/OM sera réalisée à la fin de chaque campagne. Les principaux indicateurs de performance des couples OP/OM qu'observera le financement additionnel II sont:

- **Efficacité:** Comparaison résultats espérés et les résultats atteints (en termes de: production année/année, nombre de producteurs année/années, taux d'adoption de bonne pratique année/année, nouvelle adhésion au couple OP/OM, quantités commercialisées année/années; valeur des produits commercialisés année/année etc.
- **Efficience: Résultats** obtenus sur investissement, coût par bénéficiaire, productivité
- **Compétitivité:** création de revenus au sein de la filière, réduction de coût au sein de la filière, augmentation du prix d'achat aux producteurs, réduction des prix à la consommation, etc.
- **Qualité des investissements:** Ratio investissements privés/investissements publics
- **Qualité des produits:**(i) gestion de la qualité; (ii) qualité des produits transformés; (iii) traçabilité, labellisation; (iv) Normes et standards
- **Gouvernance:** (i) degré de confiance entre les acteurs; (ii) fréquence des réunions et partage de l'information / connaissance: (niveau d'asymétrie de l'information); (iii) macro stabilité du système: évolution de nombre et ampleur des conflits au sein des couples; (iv) Équité et facilitation d'accès; (v) Réduction des coûts de transaction
- **Indicateurs de genre et d'équité:** (i) % femme dans les couples OP/OM, leurs rôles et accès aux ressources/ marchés; (ii) distribution de la valeur ajoutée au sein des chaînes (utiliser ratio Bénéfice-Coût, Valeur Actualisée Nette (VAN), Taux Interne de Rentabilité (TRI)
- **Indicateurs de durabilité:** (i) capacité des acteurs des filières à mobiliser des ressources sur le marché; (ii) qualité des investissements publics mesurée par le niveau de mobilisation des fonds privés; (ii) le niveau de maintien de la motivation des acteurs et des groupes d'acteurs des couples OP/OM dans le temps; (iii) durabilités des Partenariats public et privé; (iv) la qualité du dialogue public-privé
- **Indicateurs de changements systémique:** (i) Nombre de couples d'OP et de OM appuyés et imitant de façon indépendante le modèle d'affaires en état ou après amélioration (les acteurs des couples OP/OM étendent leurs activités dans la même filière, dans de nouvelles filières, dans de nouvelles zones y compris avec d'autres partenaires; (ii) Nombre de nouveaux acteurs non appuyés imitant le modèle dans la même filière, dans d'autres filières, dans de nouvelles zones

- Indicateurs d'effets par composante

122. Les indicateurs associés aux questions d'effet sont présentés dans le tableau suivant:

Tableau 1: indicateurs d'effets

QUESTIONS D'EFFETS A APPROFONDIR	INDICATEURS
<p>Composante 1 Les exigences spécifiques pour chaque marché cible sont identifiées et partagées par l'ensemble des intervenants au sein des filières. Les opérateurs au sein des filières cibles exploitent ces opportunités de marché avec des produits de qualité et de valeur ajoutée croissante répondant aux exigences des marchés en construisant des chaînes de valeurs performantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - évolution du nombre de couple OP/OM - évolution du ratio nombre de couple OP/OM sur nombre d'opportunités de marché identifié - évolution des activités des couples OP/OM: quantités et valeur des produits commercialisés année par année et par filière et par type de marché - évolution positive des comptes d'exploitation des différents acteurs - évolution des indicateurs de performance des couples OP/OM
<p>Composante 2 Des services non financiers, répondant aux besoins et contraintes prioritaires des producteurs et du marché, conduisant à une amélioration sensible de la productivité, de la qualité, de la valeur ajoutée et des revenus des opérateurs au sein des filières cibles. Le couple CDDT/FFCP est opérationnel et facilite l'intégration d'innovations au sein des chaînes d'approvisionnement des marchés des filières cibles, répondant à des contraintes prioritaires des filières Le marché du conseil se professionnalise et fonctionne sur une base marchande</p>	<p>Gains de rendement, de qualité, de valeur ajoutée et de revenus attendus des appuis du programme (gain théorique)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le nombre d'opérateurs qui ont profité de l'appui du programme pour intégrer des innovations améliorant la productivité et les revenus - Gains de rendement, de qualité, de valeur ajoutée et de revenus obtenus de l'adoption des technologies nouvelles par les producteurs (avantages réels) - Taux d'adoption des technologies proposées - Evolution de la subvention d'équilibre des GUMS
<p>Composante 3 Des mécanismes financiers simplifiés sont mis en place et favorisent la contribution des banques et IMF au financement des acteurs des filières. Les banques et les IMF ont développé des outils et des méthodes d'analyse et de suivi des dossiers permettant de mieux gérer le risque et d'assurer une augmentation croissante du financement des filières agricoles. Des produits financiers innovants sont testés avec succès et utilisés à grande échelle.</p>	<p>Efficacité avérée des mécanismes financiers mis en place par le programme et mesurée par:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité de services financiers adaptés et durables au niveau des banques et IMF - Utilisation croissante année par années des services financiers fournis par les banques et IMF - La participation des banques commerciales et des IMF au financement des filières cibles est croissante due à un faible niveau des taux d'impayé
<p>Composante 4 Les infrastructures réalisées dans le cadre du FA contribuent à l'amélioration de la qualité, de la valeur ajoutée et à la régularité de l'approvisionnement des marchés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'amélioration continue de la qualité, l'augmentation de la productivité, l'accroissement des revenus, la réduction des pertes et la diminution des coûts de production et des couts de transaction engendrés par l'utilisation des infrastructures commerciales - Evolution positive des ratios recettes/dépenses de fonctionnement des infrastructures (incluant l'entretien des infrastructures/équipements) dans le cadre - Amélioration du potentiel fiscal des communes

- Indicateurs d'impact

123. Les indicateurs associés aux questions d'impact sont présentés dans le tableau suivant:

Tableau 2: indicateurs d'impact

QUESTIONS D'IMPACTS A APPROFONDIR	INDICATEURS
Augmentation de la compétitivité des produits des filières appuyées par le programme dans le cadre du FA II	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des recettes d'exportation attribuées aux produits des MER - Compétitivités des produits des MER/OP sur les marchés nationaux
Amélioration de l'accès au financement de l'ensemble des intervenants au sein des filières	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution des crédits octroyés aux opérateurs au sein des filières par les IMF et les banques.
Amélioration de l'approvisionnement des marchés nationaux par les produits des MER	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution/accroissement des volumes produits et commercialisés sur les marchés nationaux - Période de disponibilité des produits ciblés sur les marchés - Evolution (à la baisse) des importations pour les produits ciblés
Augmentation des produits exportés sur les marchés ciblés	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution des quantités exportées, des qualités et des prix reçus année par année, par filière et par marché

- Apprentissage, innovations et gestion des savoirs

124. Pour renforcer son appui, dans les régions de couverture, PROSPERER envisage de renforcer l'apprentissage des jeunes et d'introduire des innovations qui ont donné de très bons résultats dans d'autres pays. Ces innovations visent à renforcer et élargir, l'accès aux services financiers par les MER, le renforcement du paquet formation et la protection de l'environnement. Il s'agit:

- a. Finance rurale:
 - Mobile banking
 - Produits financiers pour les migrants malgaches
 - Banques villageoises basées sur l'actionnariat
- b. Protection environnement:
 - Bio Gas
 - Foyers améliorés
- c. Formation MER:
 - BIT, GERME (Gérer mieux son entreprise)
 - BIT, Le partenariat pour des actions concertées par des transferts et des échanges (PACTE) selon le modèle introduit au Sénégal par le PROMER 2 sur financement FIDA
 - Incubateur Modèle Songhaï (selon le modèle Introduit par le FIDA au Benin et dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest)

- Pérennisation des Acquis, Transfert des Avoirs et Savoirs (PATAS)

125. Le programme a déjà terminé l'identification des matières à transférer, des bénéficiaires, des modalités, des risques liés à ces transferts. Avec le FA II, PROSPERER le programme revisitera sa stratégie de transfert des acquis, des savoirs et des avoirs aux structures pérennes. Ce transfert sera organisé autour des principaux acquis du programme notamment les couples OP/OM, les GUMS, les infrastructures etc.; et les métiers à transférer seront définis, leurs contenus précisés, les structures repérées y compris leurs compétences et besoins de renforcement des capacités. Enfin, un tableau de transfert de rôle sera élaboré pour assurer le suivi du processus.

D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

126. Le manuel de procédures administratives, financières, budgétaires et comptables a été mis à jour par le Programme selon les recommandations de la dernière mission de supervision en novembre 2014. Le manuel comprend un système et des procédures destinés d'une part à rendre

- fonctionnelle et opérationnelle la gestion des activités et d'autre part, à garantir une utilisation rationnelle et transparente des fonds alloués au Programme. Les procédures devront se conformer aux conditions et modalités des bailleurs de fonds du Programme (FIDA), de l'OFID et de l'Etat Malagasy . Compte tenu de l'existence d'autres projets FIDA, les procédures à mettre en place sont en harmonie avec celles de ces derniers, tout en respectant les particularités organisationnelles de PROSPERER, de ses financements et de la nature de ses activités.
127. **Comptabilité.** La comptabilité sera maintenue pour chacune des régions par les comptes régionaux sous la supervision et la responsabilité des Coordinateurs Régionaux des EPR. La consolidation de la comptabilité sera effectuée au niveau central par le Comptable senior de l'EPN sous la supervision du Responsable Administratif et Financier et du Coordonnateur National. La tenue de la comptabilité du Programme obéira aux règles et pratiques de la comptabilité du pays. Le Programme utilise le logiciel de comptabilité TOM²PRO répondant aux critères de la comptabilité publique et des bailleurs internationaux, particulièrement par les projets FIDA.
128. **Contrôle interne.** Le suivi de la réalisation du Programme s'appuie sur une organisation comptable efficace déjà en place au sein de PROSPERER et sur un contrôle de gestion rigoureux, grâce à l'adaptation du système informatisé de gestion (SIG) aux besoins du Programme, au suivi de tableaux de bord financiers et de gestion et à la production de rapports périodiques. Outre la production des états comptables et financiers, les services comptables et financiers au niveau national et régional sont chargés du contrôle budgétaire et interne de gestion du Programme. Ils veilleront à la régularité des opérations de gestion et à l'utilisation rationnelle du patrimoine du Programme et rendront mensuellement compte de l'état des dépenses et de l'utilisation des ressources aux Coordonnateurs du Programme (niveau national et régional).
129. **Certification des états financiers.** Le Programme doit produire des états financiers et les soumettre au FIDA avant le 31 mars de chaque année pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année écoulée. Ces états comprennent un bilan ou situation patrimoniale, un tableau des ressources et des dépenses, et un tableau des réalisations financières du Programme. Ces états seront audités par un Auditeur indépendant choisi dans le respect des procédures du FIDA et du Gouvernement, et le rapport d'audit doit parvenir au FIDA avant la date du 30 juin de chaque année.
130. **Vérification des comptes et audit.** Les comptes et la gestion du projet seront vérifiés annuellement par un cabinet d'audit comptable indépendant et qualifié acceptable par le FIDA. Ce cabinet d'audit sera recruté sur appel d'offres international pour une durée ne dépassant pas 3 ans. L'audit externe des comptes portera sur l'examen et la vérification: (i) de la comptabilité et des états financiers du Programme; (ii) des procédures administratives, financiers et comptables ainsi que du contrôle interne financier et de gestion en vigueur; et (iii) du Compte désigné, du compte de Projet et des demandes de décaissement à partir du compte de prêt et des demandes de remboursement de fonds. Le cabinet d'audit sera également invité à formuler son appréciation sur les modalités de passation des marchés, la légitimité des dépenses imputées au compte désigné ainsi que l'utilisation des biens et services financiers par le Projet.
131. **Décaissements.** Aussitôt après l'entrée en vigueur du prêt, une Lettre à l'Emprunteur sera envoyée par le FIDA au Gouvernement Malagasy en vue de préciser les méthodes et procédures à appliquer pour le retrait des fonds du Prêt et pour d'autres questions relatives à l'administration du Prêt, à savoir la passation des marchés pour l'acquisition des biens, les travaux de génie civil et les services, ainsi que les revues et évaluations périodiques et de supervision des activités du Programme. Les directives pour la reconstitution du compte désigné à partir du compte de prêt sont également détaillées dans cette Lettre.
132. **Signatures autorisées.** Aux termes de la Section 4.04 (b) de l'Article IV des Conditions Générales, il est stipulé que, avant que des retraits de fonds ne puissent être effectués (une fois que le prêt est entré en vigueur), le Ministre ayant les Finances dans ses attributions (représentant officiel de l'Emprunteur comme indiqué dans l'Accord de Financement), devra envoyer au FIDA une lettre désignant la personne ou les personnes autorisée(s) à signer les demandes de décaissement, ainsi qu'un spécimen certifié conforme de la signature de cette (ces) personne(s). Les signatures autorisées restent en cours. S'il y a des changements en ce qui concerne les signataires autorisés, une nouvelle lettre d'autorisation doit être adressée au FIDA.
133. Pour toute opération, deux signatures conjointes seront exigibles. Cependant pour éviter des

problèmes de blocage en cas d'absence, il convient de donner au moins 3 spécimens pour chaque compte. A titre indicatif, les personnes suivantes pourraient être habilitées à signer conjointement deux à deux pour les opérations du Programme:

- Pour les demandes de retrait de fonds (approvisionnement du compte désigné, paiement direct et demande d'engagement spécial): le représentant autorisé du ministère des finances qui peut être le Secrétaire Général du Ministère des Finances et du Budget, le Directeur Général du Trésor, le Directeur de la Dette Publique ou le Chef de Services des Aides et de la Dette Extérieures;
- Pour le compte désigné: le Secrétaire Général du ministère de tutelle, le Coordonnateur National de l'EPN et le Responsable Administratif et Financier;
- Pour le compte d'opérations niveau central: le Coordonnateur National de l'EPN et le Responsable Administratif et Financier;
- Pour le compte d'opérations niveau régional: le Coordonnateur Régional et le comptable senior de l'EPR;
- Pour le compte de fonds de contrepartie niveau central et régional: mêmes signataires que pour les comptes d'opérations.

134. **Compte désigné.** Pour faciliter les décaissements et l'exécution du Programme, un compte désigné en dollars US au nom du Programme sera ouvert par l'Emprunteur dans une banque commerciale agréée à Antananarivo, selon des modalités et des conditions jugées satisfaisantes par le FIDA. L'allocation maximale autorisée sera de 2 000 000 dollars US. Dès l'entrée en vigueur du prêt, **un dépôt initial d'un montant en dollars US de 2 000 000** y sera effectué par le FIDA à partir du compte de prêt. Le compte désigné servira à alimenter les comptes d'opérations et à payer directement en devises certains fournisseurs. Il sera reconstitué par le biais des demandes de remboursement ou demandes de retrait de fonds (DRF) introduites auprès du FIDA. Les demandes de réapprovisionnement du compte désigné se font aussitôt que le montant des dépenses justifiées atteint 20% de l'allocation autorisée, soit 400 000 dollars US. Il est extrêmement important que le flux des pièces justificatives des régions vers le niveau national soit le plus régulier possible afin que les DRF soient établies à temps. Pour les dépenses atteignant l'équivalent de 100'000 \$US, le Programme devra privilégier le paiement direct aux fournisseurs concernés à partir du compte de prêt. Les paiements directs et le flux régulier des pièces justificatives permettront d'éviter des problèmes de trésorerie du compte désigné. En tout état de cause, le Programme veillera à ce que le niveau du solde du compte désigné à tout moment ne soit pas inférieur à 25% de l'allocation autorisée, soit 500 000 dollars US. Ce montant permettra au Programme de continuer à fonctionner en attendant que le réapprovisionnement du compte désigné soit effectif. Si la préparation des DRF ne comporte pas d'erreurs, la procédure de réapprovisionnement du compte désigné et de paiement direct peut prendre quatre à six semaines entre le moment de la transmission de la DRF au FIDA et le versement effectif des montants requis sur le compte désigné ou le compte du fournisseur. Le flux des fonds et pièces justificatives pour le réapprovisionnement du compte désigné et le paiement direct sera annexé au présent document.

135. A chaque demande de reconstitution du compte désigné devra être joint un état de rapprochement du montant de l'allocation autorisée pour montrer que l'avance au compte désigné de 2 000 000 dollars US est à tout moment justifiée. Cet état de rapprochement peut se présenter comme suit (en USD):

Tableau 3: modèle de tableau sur les états de rapprochement

1	Montant de l'avance à justifier	2 000 000 dollars US
2	Solde des comptes bancaires - Compte désigné - Compte d'opérations (national) - Compte d'opérations (régional)	
3	Solde caisse	
4	Montant DRF déjà introduites en attente de paiement	

5	Montant DRF en cours de préparation	
6	Montant de l'avance justifiée (2+3+4+5)	
7	Excédent ou déficit à expliquer (1-6)	

136. Les pièces justificatives des dépenses se rapportant à la catégorie «coûts de fonctionnement» (sans limitation de montant) ne doivent pas être jointes à la DRF, mais elles seront classées à la comptabilité du Programme et peuvent être demandées par toute mission de supervision ou d'audit (méthode de relevé des dépenses). Pour les autres catégories, l'Accord de prêt et la Lettre à l'Emprunteur précisent le niveau des dépenses qui requiert des pièces justificatives à joindre à la DRF. Pour que l'état de rapprochement du compte désigné puisse s'effectuer avec succès, il faudra que les dépenses en Ariary puissent être converties en dollars US au taux de change auquel l'approvisionnement des comptes des opérations par le compte désigné a été effectué.
137. **Comptes d'opérations.** Des comptes d'opérations en monnaie locale seront ouverts au niveau national et régional pour faciliter le transfert des fonds du compte désigné sur ces comptes. Les comptes d'opérations approvisionnés exclusivement par le compte désigné serviront exclusivement à payer les dépenses éligibles sur les fonds du prêt FIDA. L'approvisionnement initial des comptes d'opérations portera sur un montant forfaitaire équivalent à un besoin de financement pour environ trois mois selon les montants agréés dans le PTBA. Les approvisionnements ultérieurs se feront normalement sur une base mensuelle et autant de fois que de besoin sur présentation des pièces justificatives des dépenses encourues. Le solde du compte d'opération ne devrait pas être inférieur à 20% de l'approvisionnement initial. Comme pour le compte désigné, un état de rapprochement de l'approvisionnement initial devra être joint à toute demande de réapprovisionnement du compte d'opération.
138. **Compte de contrepartie.** Le compte de projet, ouvert en Ariary, est approvisionné par l'Emprunteur au moyen de ses fonds propres au titre de sa participation dans les dépenses du Programme (contrepartie). Il sert à payer toutes les dépenses non éligibles sur les fonds du prêt FIDA et les pourcentages imputables au Gouvernement dans le cadre de l'Accord de prêt. Le Gouvernement prendra toutes les dispositions utiles pour la mobilisation de la contrepartie gouvernementale qui correspond à la prise en charge totale des droits et taxes afférentes aux dépenses du Programme, y compris les inscriptions annuelles au programme d'investissement public (PIP), l'émission de chèques du trésor, et les exonérations des droits sur les importations effectuées par le Programme. Il faut noter que selon les accords conclus entre le FIDA et le Gouvernement, aucun montant ne peut être prélevé sur les fonds du prêt pour payer les impôts ou taxes, de quelque nature que ce soit, exigible sur le territoire de l'Etat Malagasy . C'est donc avec les fonds de contrepartie que ces impôts et taxes doivent être payés. L'approvisionnement du compte de contrepartie est effectué par l'Etat selon le budget voté au PIP. Le transfert au compte de contrepartie devrait normalement se faire au plus tard le 31 mars de chaque année mais dans la réalité ce transfert est étalé sur toute la période de l'année. Le premier versement au compte de contrepartie est égal au montant stipulé dans l'accord de prêt et constitue une condition d'entrée en vigueur. Les montants annuels à verser sur le compte de contrepartie sont équivalents à la part imputable au gouvernement dans le PTBA de chaque année.
139. **Procédures contractuelles de passation des marchés.** La passation des contrats pour l'acquisition de biens et pour les travaux de génie civil financés sur les fonds du prêt est soumise aux dispositions des "Directives concernant la passation des marchés dans le cadre de l'Assistance financière du Fonds international de développement agricole" de 1982 (ci-après dénommées "les Directives"), telles qu'elles ont pu être amendées par le Fonds. Les procédures nationales sont également applicables dans la mesure où celles-ci ne sont pas contradictoires aux Directives du Fonds. Dans le cas où une clause des Directives serait incompatible avec une disposition de l'annexe 4 à l'accord de prêt, cette dernière prévaudra.
140. Dans la mesure du possible, les marchés seront groupés de façon à attirer les soumissionnaires et obtenir une concurrence aussi étendue que possible. Avant le début de la passation des marchés, l'Emprunteur fournira au FIDA, pour approbation, i) un plan de passation des marchés annuels stipulant les listes des biens à acquérir, ii) la méthode de passation des marchés prévue et le nombre et l'étendue proposés pour chaque contrat, ainsi que iii) son montant estimatif
141. Les marchés seront entrepris au cours de la période d'exécution du Programme exclusivement.

142. Aucun marché ne peut être passé pour un paiement quelconque à des personnes physiques ou morales, ou pour toute importation de fournitures, si ledit paiement ou ladite importation est, à la connaissance du Fonds, interdit en vertu d'une décision prise par le Conseil de Sécurité des Nations Unies au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Le Fonds en tient informé l'Emprunteur.
143. Le seuil des montants précisés à l'annexe 4 à l'accord de prêt exclut les taxes.

- Marchés de biens

144. **Appel d'offres international:** Tout contrat pour l'acquisition de biens et d'équipements, dont le coût estimatif est équivalent ou supérieur à la contre-valeur de 100 000 USD doit être conclu selon la procédure d'appel d'offre internationale établie dans les Directives.
145. **Appel d'offres international restreint.** Le contrat pour l'acquisition des véhicules sera conclu par appel d'offres international restreint et après avoir sollicité les offres d'au moins cinq fournisseurs qualifiés venant de différents pays membres du FIDA ou peut être acquis auprès du bureau de passation des marchés entre les agences des Nations Unies -IAPSO
146. **Appel d'offres national:** Tout contrat pour l'acquisition de biens et d'équipements, dont le coût estimatif est inférieur à la contre-valeur de 100 000 USD mais supérieur ou équivalent à 30 000 USD sera conclu selon l'appel d'offres national. Pour le coût estimatif inférieur à la contre-valeur de 30 000 USD mais supérieur ou équivalent à 10.000 USD peut se faire sur la base d'une consultation de prix par voie d'affichage.
147. **Consultation de fournisseurs à l'échelon local:** Tout contrat pour un montant inférieur à 10 000 USD peut être passé sur la base de l'évaluation et de la comparaison d'au moins trois fournisseurs locaux, suivant des procédures approuvées par le FIDA.

- Marchés des travaux de génie civil et rural

148. **Appel d'offres international.** Tout contrat de travaux de génie civil ou rural, routiers et non routiers, dont la contre-valeur est équivalente ou supérieure à 200 000 USD peut être passé selon la procédure d'appel d'offres internationale établie dans les Directives. Toutefois la Commission nationale des marchés peut décider que le marché soit conclu sur base de la procédure nationale de passation de marchés.
149. **Appel d'offre national:** Travaux routiers (pistes rurales, construction, réhabilitation, entretien et maintenance) et non routiers: Tout contrat de travaux dont la contre-valeur est équivalente et inférieure à 200 000 USD mais supérieure à 60 000 USD selon la procédure d'appel d'offres nationale. Le montant estimatif dont la contre-valeur est équivalent ou inférieur à 60 000 USD mais supérieur ou égal à 16 000 USD sera conclu sur base d'une consultation de prix par voie d'affichage. Les avis spécifiques d'appel d'offre et les avis de consultation de prix seront publiés dans la presse locale.
150. **Consultations de fournisseurs à l'échelon local:** Tout contrat de travaux de génie civil ou rural, routiers et non routiers, dont la contre-valeur est inférieure à 20 000 USD sera conclu sur base de l'évaluation et de la comparaison d'au moins trois PME de la région, suivant des procédures approuvées par le FIDA.

- Marchés pour les services de consultances ou prestations intellectuelles

151. **Sélection fondée sur la qualité et coût.** Dans la majorité des cas, la méthode de sélection fondée sur la qualité et coût est le principe de base pour la sélection des consultants. Sur la base de l'appel à manifestation d'intérêt, on établira une liste restreinte des consultants qualifiés au moins trois consultants en vue de présenter leur proposition technique et financière. Le contrat sera attribué au consultant ayant obtenu le score élevé suivant la pondération technique et financière.
152. **Sélection fondée sur la qualité.** Cette méthode sera utilisée en cas d'une mission complexe ou très spécialisée et que les termes de référence sont difficile à définir. Seulement la proposition technique peut être demandée et le consultant ayant le score le plus élevé sur la qualité technique est ensuite invité à soumettre sa proposition financière pour la négociation ou on peut aussi

demander les propositions techniques et financières pour tous les candidats sélectionnés mais les deux propositions doivent être séparées dans deux enveloppes distinctes comme le cas de la SFQC. Cependant seulement l'offre financière du consultant ayant obtenu le score de qualité le plus élevé est ouverte à l'issue du processus d'évaluation des propositions techniques. Les autres propositions financières sont retournées scellées aux consultants respectifs après la fin de négociation.

153. **Sélection fondée sur les qualifications des consultants.** Cette méthode sera utilisée pour une prestation d'un montant faible ne justifiant pas des frais d'établissement. La sélection sera basée sur les expériences et compétences des candidats. Seul le consultant dont la qualification et compétence correspondent le mieux à la mission sera choisi pour présenter sa proposition technique et financière puis à négocier le contrat.
154. **Contrats directs.** Cette méthode est à employer pour des cas exceptionnels ou pour des missions qui constituent une prolongation naturelle de travaux déjà réalisés par le consultant, ou dans une situation d'urgence, ou en cas de catastrophe naturelle, ou encore en raison de la qualification ou l'expérience unique du consultant individuel ou du bureau ou de l'ONG. Elle peut être passée directement selon des modalités et conditions approuvées par le Fonds ou selon l'article 25 de la loi 2004-06 portant code des marchés publics de Madagascar.

En outre, un contrat de gré à gré sera passé auprès des Ministères partenaires ou leurs services déconcentrés ou aux autres partenaires techniques dont les prestations seront de leur compétence.

- Examen des décisions prises en matière de passation des marchés

155. L'attribution des contrats pour l'acquisition de biens, de véhicules et l'attribution des marchés de travaux de génie civil et infrastructures rurales dont les montants estimatifs sont supérieurs ou égaux à l'équivalent en Ariary de 20'000 USD), sera soumise à un examen préalable du FIDA.
156. L'attribution des contrats de services de consultants dont les montants estimatifs sont supérieurs ou égaux à l'équivalent de 10 000 USD sera soumise à un examen préalable du FIDA.
157. Pour les autres contrats, l'Emprunteur fournit au FIDA l'analyse des offres et les recommandations pour l'attribution desdits contrats. Avant de soumettre la première demande de retrait du Compte de prêt, relative aux dits contrats, l'Emprunteur fournit au FIDA deux copies des contrats signés.
158. Avant d'accepter une rectification matérielle ou, d'accorder une prorogation de la période stipulée pour l'exécution d'un contrat, ou enfin, de prendre une décision de modification en vertu dudit contrat (sauf dans les cas d'extrême urgence) qui accroîtrait le coût du contrat de plus de dix pour cent (10%) du prix, l'Emprunteur en informe aussitôt le FIDA. Si le FIDA constate qu'une telle modification est incompatible avec les dispositions du présent Accord, elle en communique aussitôt les raisons à l'Emprunteur.

- Procédures d'acquisition des biens, services et travaux

159. **Mission de l'EPN et des EPR en matière de passation des marchés.** Au titre de leur mission de maîtrise d'œuvre, l'EPN et les EPR sous la supervision respective de la FCCI et des CCI ont pour mandat de: i) établir des plans d'acquisition ou plan de passation des marchés en fonction des PTBA; ii) identifier et évaluer les opérateurs compétents; iii) préparer les dossiers d'appel d'offres et les spécifications techniques, instruire les soumissions, proposer les décisions d'adjudication en s'assurant de la transparence et de la compétitivité du processus d'acquisition; iv) préparer puis signer ou faire signer les contrats avec les prestataires sélectionnés; v) effectuer les règlements; vi) évaluer les performances des attributaires. En fonction des seuils de marchés (voir annexe 6 pour les seuils au niveau national et régional), la passation des marchés sera de la compétence des EPN et EPR, de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) du ministère de tutelle ou de la région concernée, ou de la Commission nationale des marchés publics (CNM). L'EPN et EPR mettront en place en leur sein une commission de gestion des appels d'offres, composée des cadres de PROSPERER et d'autres personnes ressources. Cette commission sera chargée du dépouillement, de l'analyse et de l'adjudication provisoire des dossiers et marchés.
160. **Politique générale de la passation des marchés.** La règle générale en matière de passation des marchés est de suivre les règles et procédures du FIDA telles que contenues dans les directives ci-

dessus mentionnées. Cependant, ces règles stipulent qu'elles sont établies en conformité avec les clauses de l'Accord de prêt signé entre le FIDA et le Gouvernement et avec respect des lois et règlements du pays récipiendaire. En pratique, cela signifie que lorsque les règles nationales sont compatibles (c'est-à-dire non contradictoires) avec celles du FIDA, les règles nationales peuvent servir de référence, en particulier pour les appels d'offre locale et aussi pour l'acquisition des services. Au cours de l'année 2006, plusieurs textes régissant les marchés publics ont été promulgués. Le Programme devra se référer à ces textes dans la mise en application des procédures de passation de marchés. Les principaux textes comprennent:

- *Décret no 2006-346 du 30/05/2006 portant liste des documents et renseignements à fournir par les candidats à un appel d'offres*
- *Arrêté no 11179/2006/MEFB du 29/06/2006 fixant les seuils de passation des marchés publics et de contrôle de la Commission Nationale des Marchés*
- *Arrêté no 11182/2006/MEFB du 29/06/2006 relatif au modèle type d'avis à manifestation d'intérêts pour les marchés de prestations intellectuelles*
- *Arrêté no 11183/2006/MEFB du 29/06/2006 relatif au modèle de garantie bancaire*
- *Arrêté no 11184/2006/MEFB du 29/06/2006 relatif au modèle type d'avis spécifiques d'appel d'offres pour les marchés de travaux et fournitures*
- *Arrêté no 14501/06/MEFB du 23/08/2006 fixant les documents types pour appel d'offres et marchés publics des travaux*
- *Arrêté no 14502/06/MEFB du 23/08/2006 fixant les documents types pour appel d'offres et marchés publics de prestations intellectuelles*
- *Arrêté no 14503/06/MEFB du 23/08/2006 fixant les documents types pour appel d'offres et marchés publics de fournitures*

161. **Principes de base.** L'acquisition de biens, services et travaux doit se faire en concordance avec les principes de base suivants:

- Respect de l'Accord de prêt et de la Lettre à l'Emprunteur et tout changement ultérieur reflété dans un quelconque document officiel du FIDA;
- Acquisition auprès des Etats membres du FIDA uniquement (voir liste en annexe 13);
- Ne pas excéder les fonds disponibles;
- Liberté d'accès à l'acquisition, égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures
- Etre en conformité avec le PTBA; et
- Fournir le meilleur rapport qualité et prix

162. **Processus général d'acquisition des biens, services et travaux.** Le processus général d'acquisition des biens, services et travaux peut être subdivisé en 10 phases ci-après: i) phase 1 - phase préparatoire (Identifier des besoins, établir les listes d'acquisition et recueillir des données pour les spécifications techniques sur tous les biens à acquérir, les consultants nationaux/internationaux, les PSE, les entreprises de construction, etc.); ii) phase 2 – choix de la méthode d'acquisition (annexe 4 à l'accord de prêt et procédures nationales); iii) phase 3 – préparation des documents d'appel d'offres; iv) phase 4 – revue et approbation des documents d'appel d'offres (par le ministère de tutelle, la commission nationale des marchés, le FIDA); v) phase 5 – publication ou envoi de l'appel d'offres; vi) phase 6 - ouverture des offres en séance publique ou non; vii) phase 7 – évaluation des offres; viii) phase 8 - évaluation revue et approuvée; ix) phase 9 – notification du contrat; et x) phase 10 – exécution du contrat. Le processus général d'acquisition des biens, services et travaux est repris en annexe 7.

163. **Principes généraux de sélection des PSE.** Le processus de sélection des contractants est destiné à établir des contrats de prestations de services, de travaux ou de fournitures avec les opérateurs (contractants) les plus appropriés selon des critères d'expérience, de compétence, de prix et, dans certains cas, de compréhension du mandat du FIDA et des objectifs et modalités d'intervention de PROSPERER.

164. Les soumissionnaires pourront être des organismes de tous statuts dès qu'ils sont enregistrés conformément aux règles régissant leur activité et dès que leurs statuts leur permettent d'exercer l'activité pour laquelle ils soumissionnent. ce sont particulièrement des sociétés privées, des organisations professionnelles, des ONG, des services publics ou parapublics, des entreprises

- individuelles, des consultants, etc. Dans le cadre de la promotion d'emploi du monde rural, certaines prestations locales pourront être confiées aux bénéficiaires, aux tâcherons, aux secteurs informels (artisans, producteurs...)
165. Les soumissionnaires seront appelés à proposer leurs propres prix (prix d'offres) à la fois pour le fonctionnement et des investissements. Des mises à niveau d'équipements sont autorisées mais, à compétence et prix égal, le dépouillement des offres privilégiera les soumissionnaires déjà équipés (les coûts de fonctionnement incluront dans tous les cas le coût d'amortissement). Les coûts inscrits au rapport de conception ne constituent que des indications à usage interne et en aucun cas, des prix fixés d'avance pour telle ou telle prestation. Cette règle devra être clairement précisée dans le Règlement particulier de l'appel d'offres (RPAO).
166. Les équipements fournis par PROSPERER resteront la propriété du Programme pendant toute la durée d'exécution du contrat de façon à pouvoir être récupérés en cas de rupture du contrat.
167. Afin d'éviter des offres de dumping et privilégier la qualité et les résultats, le critère de sélection ne sera pas nécessairement le prix. Dans certains cas, qui seront précisés par le RPAO, le critère "prix de soumission" peut être pondéré de façon à favoriser d'autres critères (expérience, qualité de la proposition, permanence et stabilité de l'organisme, etc.).
168. Des marchés de gré à gré seront passés avec certains organismes lorsque les services prévus font partie de leur domaine exclusif, de droit ou de fait. Dans le cas de gré à gré, il sera demandé aux prestataires concernés un dossier de même nature et il sera établi le même type de contrat de façon à bien préciser les droits et obligations des deux parties et de fixer les budgets, les délais et les résultats attendus.
169. **Etapes de sélection des GUMS** Les 5 nouveaux GUMS seront sélectionnés sur la base d'un appel à manifestation d'intérêt lancé au niveau régional.
170. Les points clés qui devront guider la sélection de la liste restreinte comprennent: Ancre institutionnel au niveau de la région concernée - la pertinence de la zone d'intervention de la structure concernée- la pertinence du/des domaines d'activité par rapport au programme, références de réalisations, références de notoriété, ancienneté et facteurs de permanence, expérience vis-à-vis du groupe cible, compréhension des points clés du programme, pluridisciplinarité effective, effectifs permanents, moyens immobiliers et en équipement et ressource humaine adéquate. D'une manière générale, le Programme devrait suivre les étapes suivantes dans le recrutement des GUMS.
- i) *Etape 1. Appel à manifestation d'intérêt.* Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt par publicité dans les médias précisant l'intitulé de l'objet et les critères de qualification tels que les expériences similaires ou expériences semblables à l'objet – disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel clé et autres critères pertinents à la mission.
- ii) *Etape 2. Analyse des dossiers d'intérêt et établissement de la liste restreinte.* Elle est réalisée sur la base d'une grille d'évaluation élaborée suivant les termes de référence dont les critères de qualification répondent à l'étape 1.
- *une enquête de notoriété* réalisée auprès des organismes cités comme référence, ou de tout organisme ayant eu à connaître le soumissionnaire.
 - *Interview du candidat.* Un responsable de PROSPERER effectue une visite du siège et éventuellement des organismes décentralisés et complète l'information à travers un questionnaire, des entretiens libres et un relevé des moyens.
 - *Enquête de terrain,* auprès de la population qui a reçu un appui de l'ONG/bureau d'études.
 - Une liste courte des soumissionnaires potentiels est établie à la suite des analyses ci-dessus, qui doivent être très complètes et très rigoureuses.
- iii) *Etape 3. Soumission d'une proposition technique et négociation technique.* Les organismes présélectionnés sont invités à établir une offre technique selon les termes de référence. Le Programme va ensuite analyser la proposition technique reçue et procédera à une négociation technique avec les candidats dont leur proposition technique est jugée acceptable et conforme aux termes de référence soumis. Cette négociation aura pour objet d'améliorer éventuellement les termes de référence et de prendre en compte la suggestion de chaque candidat pour bien mener la prestation. Un terme de référence finalisé et amélioré sera alors envoyé auprès de chaque candidat à l'issue de la négociation.

- iv) *Etape 4. Adjudication provisoire et négociation.* Sur la base d'un terme de référence bien détaillé et des nouveaux critères d'évaluation, tous les candidats seront invités à nouveau pour soumettre, dans des enveloppes distinctes, leur proposition technique et financière. Une analyse de technique sera effectuée par le Programme suivant les critères d'évaluation. Seule l'offre financière du candidat ayant obtenu la note technique élevée sera ouverte et fera l'objet d'une négociation finale en vue de la contractualisation. Les négociations porteront essentiellement sur les zones d'interventions et les clauses du contrat, spécialement sur les besoins en moyens d'appui (équipement, formation...).
- v) *Etape 5. Participation des bénéficiaires.* Eventuellement, le projet d'adjudication sera soumis aux organes représentatifs d'une sélection de bénéficiaires potentiels. Il est important à la fois que les bénéficiaires puissent ainsi s'approprier l'opérateur - qui est à leur service - et faire valoir d'éventuelles objections.
- vi) *Etape 6. Adjudication,* signature du contrat cadre et des premiers contrats d'exécution (contrat d'équipement, contrat de formation, premier contrat - programme).

171. Une convention cadre sera élaborée entre les GUMS et le Programme qui stipule le coût de la charge fixe mensuelle que le Programme prendra en charge et le coût des charges variables relatives à la réalisation des activités.

La convention est axée sur des résultats fixés périodiquement entre les deux parties. A cet effet, le paiement du montant total de la charge fixe et variable par le Programme est conditionné sur l'atteinte de l'objectif fixé dans le planning d'activité mensuel ou trimestre validé par les deux parties. Par conséquent, le GUMS ne peut pas prétendre de recevoir la totalité de paiement tant que les résultats ne soient pas atteints. Cette convention peut être renouvelée périodiquement et peut être rompue à tout moment en cas d'insuffisance.

172. **Durée du processus de passation des marchés.** En fonction des procédures adoptées pour la passation des marchés, la durée du processus peut varier de 60 à 160 jours comme le montre le tableau ci-après. Suivant l'expérience des autres projets FIDA opérationnels au Madagascar, cette durée est souvent dépassée du fait que les termes de référence/cahiers des charges ne sont pas bien préparés. Il est fortement recommandé que les consultants chargés de préparer les termes de référence/cahiers des charges prennent des contacts préalables avec les services techniques concernés, ce qui leur permettra de finaliser les termes de référence dans un format et contenu acceptables par la PRMP et/ou la CNM.

Tableau 4: Mode et durée du processus de passation de marché

Mode de passation	Durée du processus (moyenne de jours envisageables)
Appel d'offres international	140
Appel d'offres international restreint	160
Appel d'offres national	120
Consultation restreinte à l'échelon international	87
Consultation restreinte à l'échelon national	87
Contrat/entente direct	60

E. Supervision

173. La supervision du Programme sera réalisée par le FIDA à travers la Division Afrique Australe et Orientale (ESA), et le bureau pays du FIDA à Madagascar. Une revue conjointe FIDA-Gouvernement d'examen à mi-parcours sera réalisée à la fin de la 3^{ème} année⁴.

⁴Les TdR de la RMP seront élaborés conjointement par le Gouvernement et le FIDA. Un point que va y figurer concernera la décentralisation et les communes, pour mieux articuler la mise en œuvre du projet avec l'évolution des politiques dans ce domaine, et avec, par exemple, la fiscalité locale (possibilité de financement au moins partiel de certaines activités à profit des MER GUMS, CIPE, CDDT, etc., par les communes...). Une fois le mandat des élus locaux renouvelés, le projet pourra explorer comment renforcer les mécanismes de reddition des comptes vers le bas (« downward accountability »), par exemple, des PSE, y compris à travers les CCD. Par rapport aux infrastructures, la revue va faire le point sur des solutions intéressantes déjà pilotées (p. ex., des

F. Identification et atténuation des risques

174. Le risque le plus important est représenté par la fragilité des MER, par le fait que de nombreuses MER ont été constituées récemment et doivent être formées et encadrées pour atténuer ce risque.
175. La lutte contre la vulnérabilité aux aléas climatiques nécessite une approche intégrée dans laquelle les aspects agro-économiques doivent être combinés avec les questions sociales et environnementales. Le risque qu'une telle approche va l'emporter sur l'autre devra être atténué par le recrutement d'une assistance technique équilibré et multidisciplinaire. Un dispositif de gestion durable des ressources naturelles sera mis en place avec les principaux partenaires (CIRAD, LRI-IRD, Environnement et autres), pour renforcer le suivi et former les producteurs dans les techniques et équipements qui permettent de générer des économies d'eau. De même, toute exploitation d'une filière sera soumise à une étude technico-économique pour évaluer la faisabilité des projets et les risques inhérents à sa réalisation.
176. Pour la préservation des ressources naturelles, des études sur la soutenabilité et les services fournis par les écosystèmes locaux seront réalisées. Le tableau 5 des risques et des mesures d'atténuation est donné ci-après.

Tableau 5: Risques et mesures d'atténuation

Risque	Mesures d'atténuation	Niveau
Gouvernance		
La qualité de certaines prestations n'est pas satisfaisante	Mobilisation de l'assistance technique pour le contrôle et audit des travaux.	<u>Faible.</u> Le gouvernement renforce de plus en plus le système de contrôle. Supervision par FIDA
Les lenteurs dans l'exécution des contrats	Renforcer la capacité de l'EPN et des EPR en passations de marchés	<u>Faible.</u> Le Programme est sous supervision directe du FIDA.
Environnemental		
Les impacts environnementaux des travaux et activités dans la zone du programme	Les MER et les projets de valorisation des spéculations retenues seront précédés par des études de faisabilité technico-économique et d'impact environnemental et respecteront les lignes directrices environnementales nationales.	<u>Faible.</u> Les activités ou travaux à réaliser n'apportent pas de modifications au niveau des écosystèmes. -Les coûts des études spécifiques et environnementales sont prévus dans le COSTAB.
Climatique		
Les aléas climatiques récurrents menacent la mise en œuvre des MER et des activités (sécheresse cyclones, inondations répétées)	Renforcer les capacités des populations pour réduire leur vulnérabilité et faire face aux effets du CC;	<u>Moyen.</u> Risques exogènes au programme. Les pouvoirs politiques et publics sont conscients du phénomène et un certain nombre d'actions sont envisagées en relation avec les partenaires Un système d'alerte précoce est en place par la FAO et par le Ministère chargé de l'environnement. Le développement d'une micro-assurance pour les MER est envisagé.

V. COUTS, FINANCEMENT, AVANTAGES ET DURABILITE DU PROGRAMME

A. Coûts du programme

177. Le coût total du Programme de soutien aux pôles de micro-entreprises rurales et aux économies régionales (PROSPERER) sur 6 ans est estimé à 21,454 millions dollars US (\$US). Le coût de base est estimé à près de 20,54 millions \$US. Les imprévus physiques et financiers atteignent 0,92 millions \$US. Les coûts d'investissement représentent 86,2% des coûts totaux. Les coûts de fonctionnement représentent 13,8% des coûts totaux.

Tableau 6.A: Coûts du Programme par Composantes (en \$US)

Madagascar
 Programme de soutien aux pôles de micro-entreprises rurales et aux économies régionales (PROSPERER)
 Components Project Cost Summary

	(US\$)			% Foreign Exchange	% Total Base Costs
	Local	Foreign	Total		
A. Mobilisation des MER, des PER et structuration des interprofessions					
1. Inventaire régional - Validation des MER – dispositif d'appui local	1 642 927	2 031 982	3 674 909	55	18
2. Renforcement de l'Interface Public - Privé	5 194 691	1 355 181	6 549 873	21	32
Subtotal Mobilisation des MER, des PER et structuration des interprofessions	6 837 619	3 387 163	10 224 782	33	50
B. Services d'appui aux MER et formation professionnelle					
1. Services d'appui aux micro-entreprises rurales existantes	3 951 607	915 175	4 866 782	19	24
2. Formation professionnelle et apprentissage	1 117 636	419 182	1 536 818	27	7
Subtotal Services d'appui aux MER et formation professionnelle	5 069 244	1 334 356	6 403 600	21	31
C. Finances rurales, et gestion des risques					
1. Accès au crédit	755 455	-	755 455	-	4
Subtotal Finances rurales, et gestion des risques	755 455	-	755 455	-	4
D. Infrastructures de marché et investissements structurants					
1. Investissements collectifs de soutien aux filières	245 455	572 727	818 182	70	4
Subtotal Infrastructures de marché et investissements structurants	245 455	572 727	818 182	70	4
E. Suivi- évaluation, capitalisation- communication					
1. Planification et suivi-évaluation	942 273	666 818	1 609 091	41	8
2. Capitalisation des savoirs et communication	477 527	246 200	723 727	34	4
Subtotal Suivi- évaluation, capitalisation- communication	1 419 800	913 018	2 332 818	39	11
Total BASELINE COSTS	14 327 572	6 207 265	20 534 837	30	100
Physical Contingencies	103 740	142 374	246 114	58	1
Price Contingencies	474 768	199 003	673 771	30	3
Total PROJECT COSTS	14 906 080	6 548 642	21 454 722	31	104

Tableau 6-B: Coûts du Programme par Catégories (en \$US)

Madagascar
 Programme de soutien aux pôles de micro-entreprises rurales et aux économies régionales (PROSPERER)
 Disbursement Accounts by Financiers

	(US\$)												
	FIDA		Bénéficiaires/Privé		The Government		Contre partie nationale		Total		Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%			
1. Infrastructures	622 908	71,1	77 864	8,9	175 193	20,0	-	-	875 964	4,1	613 175	87 596	175 193
2. Equipement-Matériel- Moyen de transport	452 096	67,7	-	-	215 961	32,3	-	-	668 057	3,1	339 061	113 035	215 961
3. Formation et Renforcement des capacités	6 854 801	73,0	790 133	8,4	1 575 767	16,8	170 146	1,8	9 390 848	43,8	2 538 677	5 276 404	1 575 767
4. Prestation de services Etude et Ass Techn	5 496 154	80,9	112 955	1,7	1 172 196	17,3	12 978	0,2	6 794 283	31,7	3 057 728	2 564 359	1 172 196
5. Fonds d'appuis à la finance rurale	748 017	99,0	-	-	7 686	1,0	-	-	755 703	3,5	-	748 017	7 686
6. Fonctionnement, Indemnités et Salaires	2 823 106	95,1	-	-	146 760	4,9	-	-	2 969 866	13,8	-	2 823 106	146 760
Total PROJECT COSTS	16 997 082	79,2	980 952	4,6	3 293 564	15,4	183 124	0,9	21 454 722	100,0	6 548 642	11 612 517	3 293 564

B. Financement du programme

178. Le financement du programme est comme suit : une contribution du FIDA de 16,997 millions de dollars US, soit 79,2% du coût du PROSPERER sous forme de prêt. La contribution du Gouvernement de Madagascar (GdM) au PROSPERER a été estimée à 3,48 millions de \$US, soit 16,2 % du coût du programme. En plus du financement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et des droits de douane pour les produits importés pour les besoins du programme, le GdM participera au financement de l'identification et la mobilisation des MER-PER et à la structuration des interprofessions, et ce à travers le renforcement de l'interface public-privé, l'appui au développement d'une politique de soutien aux MER-PER.
179. La contribution du secteur privé et des bénéficiaires sous forme d'investissements dans les filières prioritaires pour les appuis aux MER et PER ce qui permettrait à terme de valoriser la production agricole et l'amélioration des chaînes de valeur. Cette contribution est estimée à 0,98 millions de \$US soit 4,6% du coût du PROSPERER.

Tableau 7: Plan de financement par bailleur set par composantes (en \$US)

Madagascar
 Programme de soutien aux pôles de micro-entreprises rurales et aux économies régionales (PROSPERER)
 Components by Financiers

	(US\$)												
	FIDA		Bénéficiaires/Privé		The Government		Contre partie nationale		Total		Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%			
A. Mobilisation des MER, des PER et structuration des interprofessions													
1. Inventaire régional - Validation des MER – dispositif d'appui local	2 952 107	75,0	198 301	5,0	787 602	20,0	-	-	3 938 010	18,4	2 199 297	951 111	787 602
2. Renforcement de l'Interface Public - Privé	5 848 883	85,8	82 389	1,2	700 135	10,3	183 124	2,7	6 814 531	31,8	1 387 125	4 727 271	700 135
Subtotal Mobilisation des MER, des PER et structuration des interprofessions	8 800 990	81,9	280 690	2,6	1 487 737	13,8	183 124	1,7	10 752 541	50,1	3 586 421	5 678 382	1 487 737
B. Services d'appui aux MER et formation professionnelle													
1. Services d'appui aux micro-entreprises rurales existantes	3 630 849	72,2	462 971	9,2	936 404	18,6	-	-	5 030 224	23,4	946 688	3 147 133	936 404
2. Formation professionnelle et apprentissage	1 208 870	76,1	99 705	6,3	280 189	17,6	-	-	1 588 764	7,4	434 026	874 549	280 189
Subtotal Services d'appui aux MER et formation professionnelle	4 839 719	73,1	562 677	8,5	1 216 592	18,4	-	-	6 618 988	30,9	1 380 713	4 021 682	1 216 592
C. Finances rurales, et gestion des risques													
1. Accès au crédit	748 017	99,0	-	-	7 686	1,0	-	-	755 703	3,5	-	748 017	7 686
D. Infrastructures de marché et investissements structurants													
1. Investissements collectifs de soutien aux filières	622 908	71,1	77 864	8,9	175 193	20,0	-	-	875 964	4,1	613 175	87 596	175 193
E. Suivi-évaluation, capitalisation-communication													
1. Planification et suivi-évaluation	1 383 499	81,5	-	-	313 398	18,5	-	-	1 696 897	7,9	708 980	674 520	313 398
2. Capitalisation des savoirs et communication	601 949	79,8	59 722	7,9	92 957	12,3	-	-	754 628	3,5	259 352	402 318	92 957
Subtotal Suivi-évaluation, capitalisation-communication	1 985 448	81,0	59 722	2,4	406 355	16,6	-	-	2 451 525	11,4	968 332	1 076 838	406 355
Total PROJECT COSTS	16 997 082	79,2	980 952	4,6	3 293 564	15,4	183 124	0,9	21 454 722	100,0	6 548 642	11 612 517	3 293 564

C. Résumé des avantages et analyse économique

- Hypothèses

180. L'analyse économique du programme de PROSPERER s'est basée sur des modèles de 'MER de valorisation de filières agricoles et rurales porteuses et prioritaires dans les régions couvertes par le programme mais aussi les extensions retenues.
181. L'analyse a porté sur neuf modèles-types de MER de transformation et de valorisation des produits agricoles tels l'apiculture, le haricot, le maïs, les litchis, les huiles essentielles, la girofle, la baie rose, et les petits métiers ruraux (forgerons, fabricant des petits matériels agricoles). Parmi les 40 000 MER à appuyer, 25 000 (soit 63%) sont des MER nouvelles. Les 38% restantes sont à consolider. Ces MER permettraient de créer 10 000 emplois.
182. Des comptes d'exploitation prévisionnels (CEP) ont été établis pour les neuf modèles de MER. Ces CEP considèrent en particulier: i) les marges spécifiques pour chaque filière prioritaire ou présentant un potentiel dans le futur; ii) les facteurs déterminant la rentabilité des MER et notamment la sécurisation des approvisionnements; l'accès au marché; la qualité des produits élaborés et l'accès à des ressources financières à des conditions favorables et abordables; iii) les actions soft du PROSPERER ayant un effet sur l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des MER. Il s'agit en l'occurrence de l'assistance technique, de la formation, des échanges d'expérience à travers les voyages et l'information des MER, l'accès à de nouvelles technologies et à des nouveaux marchés; et l'impact de la structuration des filières et du renforcement de l'environnement socio-économique des MER; et la capacité des MER à implémenter de nouveaux investissements productifs et de répondre à la demande locale, nationale, voire même internationale.

183. Les scénarii de financement dépendent du type de MER, et ce en fonction des acquis, des contraintes auxquelles s'étaient confrontées les MER durant les phases précédentes du PROSPERER. A cet effet, on distinguera trois types de MER: les MER naissantes, les MER à potentiel, et les MER en croissance. Les MER naissantes sont estimées à 60% des 40 000 MER soit environ 24 000 MER, 12 000 parmi eux sont bénéficiaires d'un moins un crédit, et il s'agit d'un besoin de crédit de fonds de roulement, pour les besoins d'investissement, ces MER naissantes peuvent recourir au Fonds de facilité à coup partagé (FFCP).
184. Les MER à potentiel sont estimées à 35% des 40 000 MER soit environ 14 000 MER, 7 000 parmi eux sont bénéficiaires de crédit, et il s'agit des besoins de crédit de fonds de roulement, mais surtout d'investissement (réinvestissement ou remplacement des investissements amortis). Enfin, les MER en croissance sont estimées à 5% des 40 000 MER soit environ 2 000 MER, 1 000 parmi elles sont bénéficiaires de crédit, et il s'agit des besoins de crédit de fonds de roulement, mais surtout d'investissement.
185. Aussi, le taux de pénétration du crédit est estimé, sur la durée d'exécution du PROSPERER de 7 ans, à 50% des MER appuyées, soit 20 000 MER bénéficiaires du crédit (Long terme, moyen terme) pour les trois types de MER appuyées.
186. Par contre, le taux de déperdition actuelle des MER est de 28%. Près de 85 % de ces MER en déperdition exercent toujours des activités entrepreneuriales bien que ceux ne sont plus les activités initiales que le programme avait identifié. Une conversion et/ou diversification est toujours utile à l'économie régionale car il se pourrait que certaines MER, après les appuis et accompagnements dispensés, aient eu l'idée d'entreprendre d'autres activités⁵.
187. Le taux de survie des MER est estimé à 70%, ce qui est comparable par rapport aux taux enregistrés dans des pays à contexte similaire. Le chiffre d'affaires varie de 2% à 4% en fonction de la filière et du niveau d'activité des MER (naissantes, à potentiel, et en croissance).
188. La durée de vie économique du PROSPERER est estimée à 20 ans, le taux de change à 2750 Ariary par dollars US. Les prix économiques ont été introduits afin de corriger les distorsions et une dotation aux coûts récurrents a été incluse à la fin de la durée d'exécution du programme (50 % des coûts économiques de l'année 6 du PROSPERER). Le rythme de montée en production du Programme sera progressif afin de tenir compte de la capacité d'adoption des nouvelles technologies proposées par les producteurs-cibles du programme.

- Taux de rentabilité économique

189. Sur la base de ces hypothèses, le taux de rentabilité économique (TRE) du Programme est de 22%. Ce TRE, largement supérieur au coût d'opportunité du capital (COC) de 10%, et comparable au TRE estimé par la mission de conception du programme (18,4%). Le TRE est satisfaisant car une partie des bénéfices additionnels n'a pas été considérée. Il s'agit notamment des bénéfices des activités d'appui tels l'assistance technique, le renforcement des capacités du personnel, les formations, la sensibilisation des OM, les ateliers d'échanges sur le partenariat commercial, la mise en place et l'appui-accompagnement de partenariats commerciaux "OP/OM". En outre, les avantages occasionnés par la réduction des coûts de transaction due à l'accès facilité aux services financiers et aux technologies, l'amélioration des conditions de vie chez le groupe cible du Programme n'ont pas été pris en compte car ils sont difficilement quantifiables.

Tableau 8: Bénéfices totaux nets additionnels et TRE du PROSPERER

En Millions US\$	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8-20
Total Bénéfices additionnels	-1,4	0,58	1,59	2,84	4,37	6,05	8,21	8,38
Total coûts	8,26	4,36	3,43	2,82	2,77	2,38	1,63	0,56
Total Bénéfice Nets additionnels	-9,660745	-4,012074	-1,848298	0,01795	1,596104	3,660418	6,571113	7,8195
Cumul	-9,660745	-13,672819	-15,52112	-15,5032	-13,9071	-10,2466	-3,67551	4,144
TRE	22%							

⁵Une faible frange, estimée à 15% de ces MER, sont en faillite et n'exercent plus aucune activité entrepreneuriale.

- Analyse de sensibilité

190. Afin de tester la rentabilité du PROSPERER, sous différents scénarios, la mission a procédé à une analyse de sensibilité par rapport au cas de base. Les différents scénarios concernent l'impact sur le TRE d'une variation à la hausse ou à la baisse de 10% des bénéfices et des coûts du programme. L'estimation est faite variable par variable (VPV).
191. Calculé sur une durée de vie économique relativement longue, l'analyse de sensibilité permet d'apprécier les risques qui peuvent grever l'exécution du Programme suite à une évolution défavorable de la conjoncture économique (augmentation de coûts ou réduction des bénéfices) ou d'apprécier les avantages liés à l'évolution favorable de la conjoncture (augmentation des bénéfices, réduction des coûts).
192. Cette analyse indique la sensibilité du TRE à une augmentation (ou diminution) des coûts, en supposant les bénéfices constants, ou une augmentation (diminution) des bénéfices alors que les coûts sont constants. L'analyse de sensibilité donne de résultats suivant pour le TRE: (i) 23 % pour une augmentation des bénéfices de 10%; (ii) 21% pour une réduction des bénéfices de 10%; (iii) 20% pour une augmentation des coûts de 10% et (iv) 23% pour une réduction des coûts de 10%.
193. Vu que les bénéfices potentiels ont été estimés de manière minimaliste (certains bénéfices n'ayant pas été comptabilisés) et que les coûts ont été estimés de manière maximaliste (coût total du programme), on peut dire sans risque de se tromper que le PROSPERER est un programme économiquement rentable.
194. Globalement, le taux de rentabilité économique est relativement robuste pour justifier la mise à l'échelle du programme à travers le FA II. L'approche utilisée était une approche conservatrice afin d'apprécier la rentabilité économique du Programme. Le PROSPERER n'est pas sensible aux variations des coûts et des bénéfices agrégés.

Tableau 9: Sensibilité du TRE au changement des bénéfices/coûts

Test de sensibilité	
TRE de base	22%
Augmentation de 10% des coûts	20%
Diminution de 10% des coûts	23%
Augmentation de 10% des bénéfices	23%
Diminution de 10% des bénéfices	21%

D. Durabilité

195. La stratégie pour assurer la durabilité après programme repose sur:
 - **Engagement du Gouvernement.** Le Gouvernement a confirmé son engagement à soutenir l'approche OP/OM à travers la note d'Orientation Politique PSAEP/CAADP, qui stipule que « il est nécessaire de généraliser le système de contractualisation entre le privé et les exploitants familiaux.
 - **Implication du secteur privé.** La volonté clairement affichée par le programme de voir les filières se structurer favorisera le dialogue entre tous les opérateurs économiques intervenant tout au long des chaînes d'approvisionnement. L'objectif est de répondre aux besoins des acteurs **économiques** et de les consulter pour analyser les contraintes et identifier avec eux des solutions pour les lever.
 - **Compétitivité.** Le gage d'une pérennisation des acquis du programme sera le développement de filières fondées sur une exploitation compétitive du potentiel du pays. L'évaluation de la compétitivité des filières appuyées par le programme doit être au centre des préoccupations et du processus de développement des filières. Cette compétitivité s'appuyant sur un dispositif structuré sera une condition fondamentale de pérenniser l'effort de promotion et de diversification des filières.
 - Un meilleur accès aux services financiers par les MER, notamment

- le renforcement de la capacité d'analyse et d'offre de produits financiers adaptés aux MER, par les IMF actuellement partenaires de PROSPERER, CECAM, réseau OTIV Antananarivo, Réseau TIAVO et PAMF;
 - L'autonomisation des MER et leur organisation en clusters/OP/coopératives pour leur intégration dans les chaînes de valeur et leur accès aux marchés;
 - Les actions d'appui et d'accompagnement depuis le démarrage du programme (formation, assistance technique, renforcement des capacités, ateliers, voyages d'études). Ces actions ont prouvé leur efficacité pour la professionnalisation des MER et leur extension;
 - La diversification des produits et sous-produits des MER et leur mise sur différents circuits de commercialisation;
 - L'implication des MER leaders à titre de prestataire de service externe (PSE);
 - l'amélioration du cadre institutionnel du partenariat public privé (PPP). Ce dernier, renforcé par la loi sur le PPP et la loi sur le commerce solidaire et équitable, est une opportunité qui ouvre aux MER l'accès aux investissements et aux technologies;
 - Le développement du partenariat entre les OP (organisation de producteurs) et les OM (opérateur de Marché) et des plateformes de concertation et d'appui aux filières (PCAF) qui constituent un cadre avéré de dialogue entre les acteurs d'une filière. La pérennisation des acquis du programme dépendra également de la structuration concomitante des organisations paysannes, de même que de l'assainissement et du raffermissement de leurs liaisons avec le secteur privé
 - L'appui aux MER naissantes et futures MER, à la structuration des AG/OP et coopératives et à la commercialisation ainsi que les manifestations à caractère commercial;
 - Maintenance des infrastructures. Le programme prévoit des investissements substantiels en infrastructures logistiques et commerciales en partenariat avec le secteur privé. Le développement des échanges devrait permettre de rapidement favoriser l'appropriation de ces infrastructures logistiques par le secteur privé garantissant la maintenance des infrastructures
 - la complémentarité, la synergie avec les portefeuilles FIDA, le dialogue politique à travers notamment le partenariat stratégique avec le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers à Madagascar; et
 - Le suivi opérationnel et les missions de suivi conjointes CNP/FCCIM/CNMF/ MinAgri/ PAFIM/ PROSPERER.
196. La durabilité économique du programme est confirmée par la forte demande tant au niveau régional que national des produits des MER. PROSPERER permet d'améliorer sensiblement l'offre par le développement et la valorisation des filières prioritaires pour répondre à la demande. En outre, cette durabilité est assurée grâce aux calculs de rentabilité économique faits sur une longue durée de vie économique (20 ans) associée à l'analyse de sensibilité, tout en s'appuyant sur des hypothèses conservatrices, tenant compte de la conjoncture et l'adoption progressive des paquets technologiques proposés aux MER.

E. Risques

197. **Environnement macroéconomique et politique.** La réussite du programme dépendra en large part de l'implication du secteur privé. Ce dernier sera particulièrement sensible à la stabilité économique et politique du pays de même qu'à la constitution d'un cadre juridique fonctionnel et prévisible. Toute perturbation à ce niveau pourra ralentir considérablement la capitalisation des acquis et innovations techniques dont le programme se veut le promoteur.
198. **Avantages comparatifs et compétitivité du secteur.** Le programme est fondé sur la présence d'avantages comparatifs spécifiques de Madagascar pour un certain nombre de produits à vocation commerciale dans un contexte international donné. Toute évolution défavorable de ce contexte, particulièrement l'établissement de barrières (tarifaires et réglementaires) limitant la fluidité inter-Etat aura un impact négatif sur le développement des filières visées. La dynamique actuelle des pays de l'océan indien permet d'être optimiste sur le plan régional. Toutefois, la diversification vers des produits à valeur ajoutée, la promotion de la qualité et le positionnement sur des niches de marché pourront être des stratégies pour atténuer ce risque.

199. **Performance des acteurs institutionnels et privés.** Les filières visées doivent être abordées et comprises dans la perspective de la globalisation des marchés. Leur compétitivité ne dépendra pas uniquement de la performance des individus isolés mais de la compétitivité de l'ensemble du dispositif institutionnel entourant les filières et de la performance de ce dernier. Il est dès lors critique que les institutions, les privés, etc., qui participent au programme soient évaluées sur une base très critique, avec des objectifs de performance très rigoureux afin de préparer les filières à une concurrence serrée sur les marchés, qu'ils soient intérieurs ou à l'exportation.
200. **Diffusion de technologies.** Les risques liés à la diffusion de technologies sont limités. La plupart des technologies à faible coût et simples ont déjà été développées ou identifiées et sont bien adaptées aux besoins des producteurs. Pour les technologies plus ou moins sophistiquées, les programmes de renforcement des capacités seront développés.
201. **Inclusion paysanne.** En cohérence avec le COSOP, l'objectif de croissance doit s'accompagner d'un objectif d'assurer la redistribution de la valeur ajoutée au niveau des populations les moins favorisées. Cette question est critique du fait que si l'on n'y prend garde, l'évolution vers une production intensive, voire industrielle, commandée par les impératifs de compétitivité, porte le risque d'une exclusion des populations paysannes. Cette intégration devra orienter les stratégies d'accompagnement du programme sur le développement des capacités des MER/OP.
202. **Préservation de l'environnement.** Le développement de cultures intensives porte en lui le risque d'une perturbation de l'environnement. Il sera nécessaire que toute introduction de nouvelles productions respecte les principes de sauvegarde afin d'éviter tout effet imprévu sur l'écosystème. De même la réalisation d'infrastructures devra être précédée de mesures de préservation de l'environnement.

Tableau 10: Risques et mesures de mitigation

Natures du risque	Mesures de mitigation	niveau
Risques liés à l'objectif de développement du programme		
Changement de politique vis-à-vis de la promotion des exportations agricoles et de la démarche couple OP/OM	- Maintenir le dialogue et le partage d'expérience entre le gouvernement et les bailleurs	Faible
Faible redistribution des revenus et de la valeur ajoutée aux OP	- Encourager le dialogue entre les opérateurs économiques tout au long de la chaîne d'approvisionnement - Renforcer l'influence des producteurs pour assurer leur pleine participation aux prises de décision	modérée
Baisse des cours mondiaux pour les produits des MER et OP	- Promotion de la diversification des produits - Renforcement de la capacité des acteurs à répondre aux signaux des marchés	substantiel
Risques liés aux composantes		
Faible engagement du secteur privé	- Assurer une forte participation des opérateurs privés dans les prises de décision aux niveaux national et régional - Encourager le dialogue public- privé - Améliorer l'environnement des affaires - Encourager les PPP dans le financement des filières	modéré
Difficulté pour obtenir un consensus parmi les opérateurs des chaînes d'approvisionnement	- Renforcement des capacités des acteurs dans le domaine du dialogue multi acteurs - Promotion d'outils de soutien au dialogue	modéré
Utilisation insuffisante ou inappropriée des fonds destinés aux bénéficiaires	- Cibler les investissements à fort impact .	modéré
Faible performance des prestataires de services financiers et non financiers (GUMS/OP, et IMF)	- Renforcer les capacités des fournisseurs de services - Etablir des critères de sélection stricts - Etablir des contrats basés sur la performance avec des critères d'évaluation précis	substantiels
Risques environnementaux		
Impacts négatifs de certaines activités sur l'environnement	- observer dans la mise en œuvre du FA II des mesures visant à assurer une stricte conformité de l'exécution des investissements avec les mesures d'atténuation requises: technologies appropriées (semences résilientes aux aléas climatiques, matériels de petites irrigations, technique de gestion de la fertilité du sol, biogaz, foyers améliorés,...)	modéré

Appendice 1: Description détaillée du programme.

Composante 1: Identification et mobilisation des MER, des PER et structuration des interprofessions

1. Cette composante vise à améliorer l'environnement des affaires et en particulier: à (i) renforcer les capacités des acteurs à tous les niveaux des différentes chaînes d'approvisionnement, en favorisant le dialogue interprofessionnel et en promouvant le développement de services appropriés; (ii) identifier les opportunités de marché et développer les capacités des opérateurs de marché à approvisionner ces marchés avec des produits de qualité et de valeur ajoutée croissante; (iii) aider les professionnels au sein des filières encadrées afin d'approfondir leur connaissance des marchés; et (vii) à appuyer la mise en place de systèmes d'informations efficaces.
2. Identification et mobilisation de nouvelles MER, des PER. Le programme assurera l'identification de nouvelles MER et les accompagnera vers leur structuration et professionnalisation. Le programme soutiendra la tenue des réunions d'information et de sensibilisation des MER, les visites des MER par les GUMS sur leurs lieux d'activité pour faire le diagnostic.
3. **Couplage OP/OM:** La démarche couple OP/OM consiste à mettre directement en relation d'affaires les MER productrices avec les Opérateurs de marchés (OM). En couple OP/OM, les OM ne se contentent pas de l'achat des produits des MER mais ils apportent leurs appuis aux organisations professionnelles des MER (OP) et investissent aussi matériellement et/ou techniquement dans l'amélioration des outils de mise en marché.
4. En termes d'activités, le financement additionnel va augmenter le nombre d'OP et d'OM et ainsi que leurs membres contribuant aux couplages OP/OM. Afin de promouvoir le couplage OP/OM, le programme déploiera les activités suivantes:
 - (i) **L'identification et l'information aux OM:** cette démarche sera entreprise à travers les CCI et les organisations des patronats par des ateliers, formation dont le résultat attendu sera l'augmentation du nombre d'OM adhérant à l'approche de couplage. Cette augmentation contribuera à accroître également le nombre des OP et MER bénéficiaires du couplage. L'information des opérateurs économiques concernera en particulier le commerce inclusif, les opportunités d'investissement et d'affaire avec les MER et OP, de création de richesse, de création d'emploi, le pack d'investissement public envisageable.
 - (ii) **Poursuite des activités de couplage** en vue de la création de couple 150 nouveaux OP/OM. Avec le FA II, le programme devra intensifier la promotion des couples OP/OM en vue d'atteindre une masse critique de MER et de couple d'envergure conformément à la recommandation de la dernière mission de supervision. Le programme appuiera la tenue des séries de réunion de concertation et négociation entre OP et OM jusqu'à l'atelier de signature du contrat commercial, l'assistance technique dans la rédaction du contrat et l'établissement d'un manuel sur les bonnes pratiques du couplage à partager aux GUMS et CE. Le contrat de vente devra présenter clairement les engagements des deux (2) parties, et inclure des clauses concernant la résolution des litiges, des différends, voire des conflits à travers le recours au système d'arbitrage.
 - (iii) La création de couple OP/OM s'appuie sur le processus suivant: (i) identification d'opportunités de marché; (ii) la poursuite et la validation des MER; (iii) information aux OM et aux OP sur les opportunités d'affaires; (iv) appui à la construction des couples OP/OM; (v) accompagnement des couples OP/OM à travers l'appui à l'élaboration des plans de mise à niveau et du contrat de vente.
 - (iv) Les résultats attendus seront (i) la connaissance des marchés qui inclut la connaissance des OM impliqués et leurs besoins en produits, (ii) la connaissance des besoins en termes de mise à niveau des acteurs pour chaque maillon de la chaîne, (iii) l'augmentation du nombre d'OM adhérant à l'approche de couplage, (iv) l'augmentation des MER appuyées, (v) l'existence d'un contrat gagnant-gagnant (commerce solidaire, commerce équitable) entre les OP et OM.

5. **Renforcement de capacité des Guichet Unique Multiservices (GUMS):** Le GUMS est une structure mise en place pour la fourniture des services d'appuis aux MER. Ces services sont centrés sur l'approche couple OP/OM, reconnu comme le cœur du Programme. Ce dispositif adoptera une démarche commerciale et entrepreneuriale en vendant ses services, c'est-à-dire un dispositif tiré par la demande. Le GUMS sera ancré dans les Centres d'Affaires Polyvalent et d'Appui au Groupement (CAPAG), pour le support aux groupements, il serait ainsi encouragé d'utiliser toutes les infrastructures réalisées ou à construire par PROSPERER pour être une source de revenus des GUMS. Les GUMS devront accentuer ses efforts vers l'autonomisation et sa pérennisation. Ainsi, une étude sur les GUMS a été lancée en novembre 2014, par le programme pour faire un diagnostic de ce dispositif, identifier les acquis, redresser les insuffisances, et réunir les conditions de pérennisation.
6. En termes d'activités, le financement Additionnel va poursuivre l'activité d'appui au renforcement des GUMS en place et effectuera comme nouvelle activité la création de **5** nouveaux GUMS pour les nouveaux Districts. En tenant compte des recommandations de l'étude sur la pérennisation des GUMS, les activités du programme seront:
 - (i) Mise en place de 5 nouveaux GUMS dans les nouveaux districts permettant l'extension de ce dispositif de délivrance de service d'appui selon les modèles jugés performants lors du FA I; les hébergeurs potentiels des GUMS tels que les branches locales des CCI seront approchés et sensibilisés sur les rôles de ce dispositif qui sera par ailleurs, doté de mobiliers, matériels de communication et informatique pour leur fonctionnement.
 - (ii) Un appel à manifestation d'intérêt sera également lancé pour la mise à l'échelle des modèles testés avec succès lors de cette phase y compris pour les anciens GUMS pour lesquels les conventions expirent en juin 2015.
 - (iii) Le profil, le TDR seront élaborés par le programme
7. Avec le FA, le programme va poursuivre l'activité de mise en place et d'appui au renforcement des GUMS. En tenant compte des recommandations de l'étude sur la pérennisation des GUMS, les activités du programme seront: (i) le renforcement des capacités du personnel de l'ensemble des GUMS en matière de gestion, de procédures du programme, et de la culture entrepreneuriale; (ii) appui à la diversification des services offerts par les GUMS en vue de prendre en compte les besoins de plus en plus croissants et diversifiés des MER, des OP et OM.
 - (i) Appui au montage de Business Plan des GUMS sur une projection de 5 ans leur permettant d'avoir une visibilité sur le désengagement du programme PROSPERER et la pérennité de ce dispositif. Pour sa réalisation, le personnel des GUMS recevra d'abord, une formation sur le montage de Business Plan et en matière de planification. Ensuite, le programme effectuera le coaching du responsable des GUMS concernant l'établissement du Business Plan qui tiendra compte des services de prestation précédemment recensés. Ainsi, les GUMS fourniront des prestations aux MER et aux OM sur la base de ces services identifiés. La qualité, la pertinence et l'efficacité des informations et des services des GUMS constituent leur fonds de commerce et augmenteront leur crédibilité auprès des clients potentiels (PME, OP, OM, institutions). Et le recours de ces clients aux prestations offertes par les GUMS contribuera à la viabilité financière de ces dispositifs.
 - (ii) Formation des responsables de GUMS: les responsables de GUMS recevront des formations en matière de gestion, marketing, management qui leur permettront à la fois de piloter les GUMS comme un « business » c'est une entreprise profitable et de fournir les services de formations de base (paquet 1) aux MER.
 - (iii) Recrutement et la formation des Conseillers d'Entreprises (CE) qui seront cette fois-ci spécialisés par filière pour assurer la fourniture de services aux MER, notamment sur l'accompagnement de la procédure de couplage. Le recrutement se fera par voie d'appel à candidature dont le TDR et le profil seront élaborés par le programme et les GUMS. Les CE recevront des formations, et du renforcement de capacité pour qu'ils disposent de compétence sur le processus de couplage de manière à aboutir sur un contrat gagnant-gagnant, les aspects techniques pour les filières permettant d'optimiser les opérations de la production à la livraison des produits. Ces Conseillers d'Entreprises seront rémunérés sur la base des pourcentages des opérations commerciales réalisées dans la filière.

- (iv) **Diversification des services offerts par les GUMS** qui constitue une nouvelle activité: les besoins des acteurs seront collectés durant les réunions avec OM, OP, MER, les rencontres lors du processus de couplage, les réunions du PCAF ainsi que sur la base, des opportunités de marché. Les services existants seront recensés et croisés avec ces besoins afin d'identifier les besoins non encore couverts. Ces besoins non encore couverts seront traduits en offres de service et proposés aux acteurs sous forme d'information/conseil, de formation, d'assistance technique et de prestation (sous traitance). Les services types publics des GUMS seront particulièrement identifiés afin de préparer à terme leur transfert vers les ministères et les chambres impliqués dans l'appui aux microentreprises dans le cadre du PATAS. Ces démarches seront entreprises par le personnel des GUMS, des CCI avec l'appui technique et logistique du programme.
8. Les résultats attendus de cette activité seront (i) l'existence de nouveau GUMS opérationnel, (ii) l'existence d'offre de services d'appui diversifiés et répondant aux besoins des acteurs des filières appuyées (MER, OP/AGB/Clusters, OM), (iv) la viabilité et la pérennisation de la structure, (v) des CE proactifs, (vi) des couples OP/OM mis en place, (vii) des plans de mise répondant aux besoins du marché, (viii) des activités opérationnelles efficaces et performantes de la production à la livraison et au paiement.
9. **Appui à l'innovation technologique– Centre de démonstration et de diffusion technologique (CDDT)/Fonds de Financement à Coût Partagés (FFCP):** Le CDDT constitue de vecteur de changement et d'innovation des techniques de production pour les MER. Le CDDT effectue des séances de présentation et de démonstration de nouveaux équipements. Il fournit des informations techniques et économiques sur les matériels. Les MER/AGB/OP peuvent acquérir ces matériels grâce au FFCP. Le programme appuiera la mise en place de 100 Centres de démonstration et de diffusion technologique. La mise en échelle des pratiques testées avec succès et paramétrées sera facilitée par la mobilisation des FFCP.
10. Les activités du programme consisteront à (i) réaliser des études d'impacts environnementaux des activités des MER, (ii) sélectionner des technologies et équipements déjà opérationnels pouvant accompagner la mise à l'échelle des projets des MER en entrant en contact avec les fournisseurs de ces technologies, en collectant toutes les informations y afférentes (fiche technique, prix),(iii) étudier leur pertinence dans la perspective d'amélioration de la productivité et de la qualité des produits, d'atténuation des impacts négatifs des activités sur l'environnement, et de réduction du coût de production, (iv) procéder à l'acquisition de quelques modèles. Ces technologies et équipements seront exposés dans les CDDT qui organiseront des séances de démonstration. Parmi les innovations, sont le biogaz et les foyers améliorés. Le biogaz peut se constituer comme alternative à l'usage du bois de chauffe pour la production des huiles essentielles afin de réduire l'impact environnemental de la multiplication des unités d'extraction. Le biogaz pourra également se substituer au bois énergie pour la cuisson et l'éclairage des ménages. Les foyers améliorés non seulement réduit la consommation en bois énergie (charbon et bois de chauffe) mais peut aussi inspirer les MER à investir dans la production et la vente de ces foyers. En outre, le programme va capitaliser les résultats de la recherche de CIRAD pour améliorer la productivité, la production de certaines filières appuyées par PROSPERER.
11. **Fonds de Financement à Coût Partagés (FFCP).** Le Fonds de Financement à cout partagé est un fonds d'appui aux PPP. A travers ce fonds, le programme apportera des subventions partielles (à frais partagé) pour les acteurs des filières afin de renforcer la compétitivité des chaines d'approvisionnement pilotées par les acteurs nationaux à travers la mise en place d'actions innovantes: meilleures pratiques de production / de conservation / de transformation, niveau d'équipement y compris le transport, nouveaux produits, nouveaux emballages, etc. et facilitera également le paramétrage des innovations testées en vue de fournir aux IMF des informations nécessaires à la prise de décisions.
12. Les résultats attendus seront:(i) l'amélioration de la productivité, de la qualité des produits des MER, (ii) la réduction du coût de production, (iii) la réduction de l'impact des activités des MER sur l'environnement
13. **Renforcement des organisations professionnelles (AGB/OP/Cluster):** Les OP/AGB/Clusters consistent à un regroupement des MER en vue de répondre collectivement aux besoins des marchés d'envergure.

14. En termes d'activités Avec le FA, les activités du programme viseront (i) la constitution de 700 AGB/OP et 27 Clusters et (ii) le renforcement de leurs capacités dans de domaines divers et variés tels que: (a) l'accompagnement des AGB/OP dans la procédure d'enregistrement de la structure auprès des autorités,(b) la tenue de réunion et la facilitation pour la réalisation de diagnostic participatif des AGB/OP et l'établissement de plan de renforcement de capacité des membres,(c) le renforcement de capacité des AGB/OP/Cluster en matière de gestion, marketing-commercialisation, technique et en bonne gouvernance. De nouveaux thèmes seront introduits comme la formation en diagnostic d'entreprise afin qu'ils soient capables d'effectuer un diagnostic des MER membres et la formation en technique de négociation dans le cadre de l'établissement de contrat et l'établissement de connexions avec les partenaires.
15. Les résultats attendus seront: (i) la capacité de négociation en vue d'un contrat gagnant-gagnant, (ii) la capacité de ces organisations à identifier les besoins des membres et à faciliter ainsi la démarche de demande de service au niveau des GUMS en termes d'appuis, (iii) la mutualisation des coûts des services et la rationalisation du système de commercialisation (contrats commerciaux, respect des normes et qualité, groupage de produits, vente groupée), (iv) la facilitation de l'accès des MER aux marchés et leur intégration dans la chaîne de valeurs.
16. **L'appui aux chambres FCCI, CCI, CA, CAR en matière d'identification des opportunités de marché et pour une profonde implication dans le Dialogue Public Privé.** Sur les ressources du fonds additionnel, le programme assurera le renforcement des capacité de la FCCI, des CCI, des CA et les OP à collecter et poursuivre l'analyse des données des exportations et des chaînes d'approvisionnement des marchés nationaux en vue d'identifier la demande des marchés portant sur les produits des MER. Le renforcement de capacité permettra également aux différentes chambres de promouvoir l'entrepreneuriat rural, présenter les besoins, et leurs conditions de développement lors du processus d'élaboration de la politique de l'entrepreneuriat à Madagascar.
17. Les activités à réaliser par le programme consisteront à (i) des renforcements de capacité des cadres, en particulier les agents commerciaux et les responsables techniques régionaux pour le fonctionnement du dispositif d'animation commerciale, (ii) des appuis au développement institutionnel, notamment en matière d'animation et de mobilisation des membres de ces chambres pour les inciter à adopter l'approche de couplage, (iii) des appuis aux participations des différentes chambres au niveau de la plateforme nationale du secteur privé et dans le dialogue Public Privé.
18. Les résultats attendus seront: (i) les plans stratégiques des chambres mis en place ou mis à jour, (ii) le secteur privé mobilisé pour investir dans les filières agricoles, (iii) la délivrance de services de qualité et répondant aux besoins des MER dans le domaine de la production et de la commercialisation, (iv) la maîtrise de la gestion des relations partenariales, de la gestion des patrimoines, (v) un dispositif d'animation des CCI opérationnel au niveau de la FCCI conformément à la recommandation de la dernière mission de supervision en septembre 2014, (vi) les différentes chambres constituent des forces de proposition dans les discussions DPP en matière de promotion de l'entrepreneuriat rural.
19. Mise à jour de base de données des OP, OM, la production, du marché, et diffusion des informations. L'activité du programme consistera à soutenir la collecte des données sur la production et les opportunités de marché pour les produits des MER auprès des différentes sources telles que le CCI, CA, GUMS, CSA, les OM et les autres institutions ou projets similaires tels que AROPA, PIC. La base de données inclura les informations sur les producteurs, la production, les lieux de production, les prix, les acheteurs, et le marché. Des projets ou institutions ont déjà mené des actions sur le montage et la diffusion d'informations pour certaines zones et filières, qui méritent d'être capitalisés pour les zones qui se superposent avec les zones d'intervention du programme, ou d'être répliqué pour les autres zones n'ayant pas été sujet à cette action (base de données sur les producteurs déjà diffusée sur site web dans les zones de et CA, sur le prix de certains produits au niveau de l'EPP/PADR-ROR).
20. Les résultats attendus de cette activité sont: (i) la disponibilité, la complémentarité des informations et la facilité d'accès, (ii) des OP/OM établis et l'accès aux produits et aux marchés facilité.
21. **Poursuite de la concertation multi acteurs sur les filières (PCAF).** Le PCAF est une plateforme réunissant l'ensemble des acteurs privés et public d'une filière pour faire le diagnostic

des différents maillons des filières, notamment la production, la commercialisation et ainsi l'analyse les points critiques handicapant la promotion des partenariats public-privé en vue d'aboutir à l'établissement d'une stratégie de développement de la filière. Par ailleurs, le programme accompagnera les OP et les OM mis en couple à intégrer et contribuer dans le renforcement de leurs filières d'intervention dans les PCAF.

22. En termes d'activités, le programme visera l'établissement de 10 PCAF. Le programme effectuera les activités suivantes: (i) une assistance technique pour la conduite du diagnostic, (ii) l'appui à la tenue de diverses rencontres des groupes de concertation pour chaque filière, (iii) le renforcement de capacité en matière de négociation interprofessionnelle, et (iv) le soutien matériel à l'équipe permanente du PCAF.
23. Les résultats attendus sont: (i) une stratégie de développement élaboré pour chaque filière identifiée, (ii) l'établissement des mesures qui offriront un cadre institutionnel sécuritaire en faveur de la promotion du partenariat public-privé en matière d'entrepreneuriat rural, (iii) la relation fonctionnelle renforcée entre les différents maillons de la chaîne de valeur, (iv) des opportunités d'investissement identifiées à l'intérieur de la filière.
24. Politique de soutien aux MER/PER: Le programme apportera son appui sur les projets de mise à l'échelle du modèle PROSPERER dans les régions en dehors de ses zones d'intervention, dans l'appropriation par les ministères en charge du commerce, de l'industrie et de l'agriculture des approches et des services d'appui des MER ainsi que dans la mise en place de système de veille sur le développement des microentreprises rurales, la diffusion d'information et des acquis des ministères impliqués auprès des bénéficiaires du programme tels que nouvelles réglementations, innovations, mesures de prévention.
25. Les activités du programme consisteront à (i) l'organisation de campagne de communication et d'ateliers de partage du modèle PROSPERER, (ii) le renforcement de capacité des agents de ces ministères en matière de délivrance de services d'appui aux microentreprises rurales conformément aux recommandations de la dernière mission de supervision en septembre 2014, (iii) l'assistance technique des ministères dans l'élaboration de cadre réglementaire pour la promotion des microentreprises rurales, le développement des filières, (iv) l'appui institutionnel dans la mise en place du système de veille et d'information et à leur participation à des événements, des missions relatives à la promotion des microentreprises rurales.
26. Les résultats attendus seront (i) l'appropriation du modèle par les ministères et sa réplication dans d'autres régions, (ii) l'existence d'un environnement favorable au développement des MER, (iii) l'allègement de la procédure d'exportation, (iv) un système de veille et d'information opérationnel sur le développement des microentreprises.
27. **Le dialogue Public-Privé.** Avec le FA, le programme facilitera un DPP pour (i) l'élaboration de la politique de soutien aux MER/PER; (ii) l'élaboration de textes visant l'encadrement des relations d'affaires au sein des couples OP/OM. Le rôle que devrait jouer l'Etat étant de préciser le cadre de régulation de contrats de « couplage », fixant les clauses obligatoires qui doivent figurer dans un contrat de partenariat entre acteurs et les outils destinés à faciliter le règlement des différends entre acteurs, dans l'exécution des contrats de partenariats économiques; (iii) l'élargissement de la loi sur le PPP; (iv) la prise en compte de l'entrepreneuriat rural dans la politique de développement du secteur privé. Au cours de la mise en œuvre, des thèmes visant la contribution des communes au financement de services publics au profit des MER et OP seront identifiés et intégrés dans le processus de dialogue Public-privé.

Composante 2: Services d'appui aux MER et formation professionnelle

28. Cette composante rassemble les services d'appui fournis aux MER à l'exception du crédit (composante 3), des infrastructures (composante 4), et de l'appui organisationnel (composante 1), elle vise à: (i) appuyer la formation de groupes de concertation autour de filières porteuses et des métiers tant sur le plan local que régional afin d'échanger et d'élaborer des plans de mise à niveau des couples OP/OM ou des chaînes de valeurs ajoutées; des jeunes ou des groupes de jeunes; (ii) étendre le dispositif de GUMS et de PSE; et (iii) expérimenter de nouveaux mécanismes d'appui aux OP de MER.
29. **Services d'appuis aux MER:** Les services d'appuis aux entreprises ne se limiteront pas à la

contractualisation mais concerneront tous les appuis à la réalisation du plan de mise à niveau du couple. Ce plan, établi de manière participative et concertée par les OP/OM, décrit les conditions techniques, administratives et financières que doivent remplir les parties prenantes pour réussir les transactions. Au total, 25 000 nouvelles MER bénéficieront de cet appui. Ces services seront accessibles; d'une bonne qualité et répondant aux besoins des MER pour l'atteinte des objectifs fixés avec l'opérateur de marché. Ces services adopteront une démarche intégrée visant le développement de la filière et le renforcement des liens entre les différents maillons de la chaîne de valeur.

30. En fonction de leur niveau de maturité, le programme ciblera ses appuis sur la combinaison la plus optimale des différents paquets de services. L'intervention du programme se basera sur une approche bassin filière en vue de toucher une masse critique de MER et donc d'améliorer l'efficacité des actions.
 - (i) **Consolidation de 15 000 MER.** Le programme facilitera pour cette catégorie de MER: (i) l'accès aux connaissances techniques de telle sorte que leur adoption et leur mise en pratique soient effective dans le temps, (ii) le recours à l'utilisation des services d'appui non financier et financiers appropriés pour développer, accroître les activités de production, (iii) la connexion durable à des marchés profitables.
 - (ii) **Appui à la transformation de 350 MER en PER.** L'appui visera les MER en croissance qui seront identifiées parmi les MER hôtes/modèles et les paysans leaders/modèles puis seront accompagnées à travers les outils testés par le Programme et ses partenaires pour assurer leur transformation en PME.
31. **Services d'appui au couple OP/OM dans la concrétisation des transactions:** Les activités du programme consisteront à l'accompagnement du couple OP/OM dans la mise en œuvre du plan de mise à niveau qui comprennent (i) les formations des OP/MER, (ii) l'assistance technique, (iii) le soutien à la tenue de différentes réunions et ateliers depuis la signature du contrat jusqu'à la fin de la campagne de commercialisation, (iv) le suivi sur terrain. Les activités seront réalisées sous la forme d'un partenariat public privé (PPP) avec l'OM, notamment en ce qui concerne les investissements.
32. Les résultats attendus seront (i) le renforcement de la chaîne de valeur, (ii) l'accès au marché des MER, (iii) l'amélioration du niveau technique des MER, (iv) l'augmentation de l'investissement privé dans les filières appuyées et (v) le développement de l'esprit entrepreneurial des MER.
33. **Approfondissement des couples OP/OM** Le programme incitera également à l'insertion des GUMS dans les chaînes d'approvisionnement comme axe d'approfondissement des couples OP/PM. Les GUMS développeront des services d'externalisation au profit du couple OP/OM au niveau de l'organisation de la collecte, planification de la livraison. Les OM pourront externaliser et recourir aux GUMS pour les activités de suivi des parcelles des MER. L'intervention des GUMS dans la chaîne de valeur apportera non seulement l'avantage de renforcer la compétitivité de la filière mais également d'assurer la pérennisation de ce dispositif car plusieurs OM intervenant dans plusieurs filières dans la même zone peuvent également mutualiser leurs services de suivi aux GUMS.
34. Les résultats attendus de l'approfondissement sont l'augmentation de la qualité des produits, l'augmentation de la part du marché des couples, la durabilité de la relation entre l'OP et l'OM à travers un contrat pluriannuel.
35. **Diversification et densification du réseau de Prestataires de Service Externes (PSE) pour la fourniture de services de formation aux MER:** Les Prestataires de Services Externes fournissent des services de formation et de renforcement de capacité aux MER. Ces services peuvent être des formations de base (culture entrepreneuriale, gestion, marketing, commercialisation, épargne et crédit) et des formations techniques pour l'amélioration de la production et des produits. De plus, les domaines de mobilisation des PSE seront élargis au développement de nouveaux métiers dans l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'artisanat. Les PSE agiront donc comme des prestataires en matière de production de plants, prestataires dans les domaines de traitement phytosanitaires des plantations, santé animale, greffage, conseil technique, etc.

36. En termes d'activités, 300 PSE supplémentaires renforceront le réseau des prestataires qui collaboreront avec les GUMS. Les activités du programme consisteront à (i) l'identification des différents thèmes de formation et des types de prestations à partir des besoins en formation formulés par les MER, OP, OM à l'endroit des GUMS, et les réunions de concertation, (ii) la poursuite de l'identification des PSE par voie d'appel à candidature, (iii) leur formation, (iv) la mise à jour de la base de données commune sur les PSE suivant les spécialités et les filières. Cette base de données sera mise à la disposition de toutes les structures en place dans les différentes zones d'intervention du programme pour qu'elles puissent planifier des séances de formation correspondant aux besoins de la zone et de signaler une nouvelle offre pour un service ne figurant pas encore dans la base
37. Les résultats attendus seront (i) l'augmentation du nombre de PSE, (ii) une meilleure mobilisation et répartition des PSE, (iii) la diversification des offres de formation et de prestation, (iv) le changement de comportement des MER par l'adoption des formations, (v) la base de donnée diffusée à tous les GUMS.
38. **Valorisation des compétences des MER leaders, MER hôtes dans les séances de démultiplication:** Ces MER sont des MER ayant adoptés les formations délivrées par les GUMS et les PSE. Ils sont capables de prendre le relais pour fournir des services de formation aux autres MER, particulièrement par le canal du CDDT et de réussir la mise à l'échelle.
39. En termes d'activités, **22 000 MER** supplémentaires seront formés grâce aux séances de **démultiplication**. Les activités du programme consisteront à soutenir(i) les formations des MER leaders par les PSE, (ii) les formations des MER par les MER leaders, les MER hôtes, (iii) le suivi sur terrain.
40. Les résultats attendus sont:(i) la réduction du coût de la formation, (ii) une meilleure planification de la **formation**, (iii) la mise en pratique des formations par les MER.
41. **Appui à la commercialisation:** Le Programme poursuivra ses efforts dans la recherche de l'amélioration de la compétitivité et la qualité des produits des MER pour augmenter leur vente.
42. En termes d'activités, 300 contrats commerciaux supplémentaires seront établis au bénéfice de 9 000 MER. Les activités du programme sont:(i) l'organisation de foires PROSPERER, de concours nationaux et régionaux de couple OP/OM, de rencontre B2B entre OP et OM, (ii)le soutien à la participation des MER, OP et OM à d'autres manifestations commerciales (foires, salon), l'organisation de voyage d'échange et d'études pour les MER, (iii)l'assistance technique pour la mise aux normes et la certification des produits, (iv) l'appui à la prospection de marché par les agents commerciaux.
43. Les résultats attendus sont:(i) l'accroissement de la valeur ajoutée des produits, (ii) l'amélioration de la qualité des produits, (iii) l'accroissement de la quantité et de la valeur des produits exportés, (iv) la connaissance de niveau de qualité requis par le marché et les normes.
44. **Jeunes:** Le Programme fera une réplique de l'insertion professionnelle des jeunes dans la vie active. Il va appuyer l'apprentissage des jeunes auprès des MER-hôtes, la mise en formation professionnelle, à la création des MER. L'approche est basée sur le principe Accueil-Bilan-Orientation. Le Programme répond également aux aspirations des jeunes porteurs des projets professionnels. En plus, les jeunes seront intégrés dans les manifestations commerciales et ils seront reliés à des MER sous-traitants et à des OM pendant ces événements.
45. En termes d'activité, le programme visera 8'000 jeunes en apprentissage, 3'000 jeunes en formation professionnelle, 3'600 néo entrepreneurs ayant créés leur entreprise. Les activités du programme consisteront à(i) la prise en charge de l'apprentissage des jeunes auprès des MER hôtes, (ii) la prise en charge de la formation et des hébergements des jeunes dans les centres de formation,(iii) au recrutement des conseillers d'insertion professionnelle spécialisés dans l'accompagnement des jeunes, (iv) à la formation des jeunes en matière de création d'entreprise et leur accompagnement, (v) la dotation de kit de démarrage.
46. Les résultats attendus sont: (i) les jeunes accèdent à la formation professionnelle, (ii) des emplois sont créés pour les jeunes, (iii) les jeunes se lance dans l'auto emploi et la création des petites entreprises. Ainsi, PROSPERER contribue au défi du développement local notamment dans la résorption du chômage, l'atténuation de l'exode rural, la proposition d'ouvriers qualifiés auprès du

secteur privé.

Composante 3: Finance rurale

47. Cette composante vise à promouvoir l'investissement des MER par un meilleur accès à des conditions de financement pérennes, adaptées à leurs besoins et dans des conditions favorables de gestion des risques.
48. Pour améliorer l'efficacité de la composante, les quatre mécanismes financiers proposés à la conception initiale ont été restructurés autour de (i) un **fonds d'incitation** visant à favoriser l'engagement du secteur financier en soutien aux investissements des MER et; (ii) un **fonds d'appui institutionnel** visant à stimuler l'innovation dans les produits financiers pour les MER.
49. Les principales activités. Les principales activités concernent la mise en place et l'opérationnalisation du fonds d'incitation et du fonds d'appui institutionnel.
50. **Mise en place d'un fonds d'incitation.** Le fonds d'incitation vise à lever trois types de contraintes: (i) la première est les manques de ressources financières pour adhérer à l'IMF; (ii) la seconde contrainte est l'insuffisance des ressources au niveau des IMF pour couvrir les crédits à moyen et long terme et la difficulté d'accéder aux ressources bancaires pour faire face à la demande des MPER en crédit MLT; (iii) la troisième concerne le risque de non remboursement associé au financement des MER et des couples OP/OM.
51. Pour la première contrainte, le PROSPERER propose un appui à l'adhésion des MER aux IMF (actuel FAE). Pour la seconde contrainte nécessitant le renforcement des fonds propres, le PROSPERER propose la mise en place d'un mécanisme financier permettant aux IMF d'accéder à des ressources bancaires pour le financement des crédits MT (actuel FIR). Enfin pour la troisième contrainte, le programme propose un fonds de partage de risque (actuel FPR). Le fonds d'incitation sera donc constitué par les ressources FAE, du FIR et du FPR pour s'assurer de leur cohérence et complémentarité. Les mécanismes mis en place (comité d'investissement, comité d'octroi,) seront maintenus.
52. **Durabilité** du mécanisme financier et stratégie de sortie: Les ressources du FA faciliteront la réflexion sur la stratégie de sortie du Programme sur la finance rurale. Les hypothèses suivantes pourraient servir de base à cette réflexion. Le fonds d'incitation pourrait être placé dans une banque dite «gestionnaire du Fonds d'incitation ». Cette banque ne participera ni au financement des IMF ni au financement des couples OP/OM de façon à éviter tout conflit d'intérêts. Elle proposera dans le cadre de son mandat, des procédures de gestion du fonds, répondant aux objectifs de PROSPERER y compris les aspects de reporting. En principe, il se rémunère sur le placement du fonds. Un comité animé par la CNFI (Coordination Nationale de la Finance Inclusive) et constitué de PAFIM, de PROSPERER, de deux représentants des banques - IMF participantes, des représentants des acteurs de la filière se réuniront trimestriellement aux côtés de la banque gestionnaire pour faciliter la circulation de l'information. Le Programme mobilisera éventuellement des compétences pour accompagner cette réflexion et facilitera la tenue d'ateliers de concertation.
53. **Fonds d'appui institutionnel.** Ce fonds vise le renforcement des capacités des IMF partenaires, à travers l'appui à l'ajustement des produits existants, l'appui à l'élaboration, au test, au développement et à la mise en place de produits financiers adaptés aux besoins des MER et des couples OP/OM. (leasing, GCV etc.)
54. Arrangement de mise en œuvre: Compte tenu des résultats obtenus depuis 2013, le Programme poursuivra sa collaboration avec le PAFIM.
55. Pour soutenir, consolider et mettre à l'échelle cette composante, il est prévu d'accompagner et de capitaliser le résultat du diagnostic de la demande en service financier mené par le PAFIM actuellement et d'engager par la suite une étude d'amélioration des performances des mécanismes mis en place et pour proposer le développement de facilités financières alternatives, qui incluent entre autres des réseaux de « business angels » et le financement d'investissements productifs familiaux, par les migrants malgaches, d'origine des régions couvertes par PROSPERER.. L'utilisation des technologies d'information dans le secteur de la micro finance en appui à la prise de décision au contrôle et à la surveillance apparaît de plus en plus

incontournable. Les IMF seraient plus performantes si elles bénéficiaient d'un renforcement des capacités au niveau des ressources humaines, des nouvelles technologies, de l'instrumentation et des outils de supports.

56. Le Fond d'Appui Institutionnel va jouer un rôle transversal important dans un premier temps pour engager des actions de communications et d'éducation financière qui seront menées sous l'égide du Ministère de l'Agriculture et la Coordination Nationale des Micro Finances Inclusives. De nouveaux partenariats seront établis, entre autres avec les institutions financières non mutualistes. La stratégie nationale de la finance inclusive qui vient d'être adoptée à Madagascar, sera le nouveau cadre à utiliser pour toutes les options qui peuvent s'offrir à PROSPERER pour élargir la pénétration des IMF dans les régions couvertes par PROSPERER.
57. Dans ce cadre, il faut renforcer l'harmonisation et la compréhension des modalités opérationnelles de la mise en œuvre du programme entre les différents acteurs que ce soit au niveau des partenaires (CCI, IMF et GUMS) et même en interne au PROSPERER.
58. Pour ce faire, il ya lieu de (i) renforcer la capacité de réflexion et d'actions du Comité National de la Micro Finance, à travers le Comité Technique et le Comité d'Investissement, (ii) renforcer la capacité d'analyse et d'offre de produits financiers adaptés aux MER, par les IMF actuellement partenaires de PROSPERER, tels que CECAM, réseau OTIV Antananarivo, Réseau TIAVO et PAMF, (iii) renforcer les liens entre les IMF, les GUMS et les partenaires sur la formation du paquet 3 et (iv) renforcer les capacités des agents de mise en œuvre directe sur le terrain des activités de PROSPERER (IMF, GUMS, CCI, EPR). Toutes ces activités identifiées doivent faire l'objet d'un suivi opérationnel et des missions de suivi conjointes CNP/FCCIM/CNMF/ MinAgri/ PAFIM/ PROSPERER.
59. La réalisation de ce programme d'activités permettra d'engager des innovations, de nouveaux partenariats avec les IMF et va permettre à toutes les parties de gagner en performance pour élargir l'accès des services financiers aux MER.

Composante 4: Infrastructures de marché et investissements structurants

60. La composante sera axée uniquement sur les investissements collectifs de soutien aux filières,. Les ressources additionnelles affectées à cette composante viseront ainsi la réalisation d'un programme d'infrastructures collectives jugées prioritaires par les intervenants pour faciliter et développer les marchés des produits des MER/OP.
61. **Principales réalisations dans la mise en œuvre du FA II sont** (i) les études de faisabilité; (ii) la réhabilitation ou création d'infrastructures de stockage, de transformation et de commercialisation (magasins ou aires de stockage, pavillon de ventes, point de collecte, de groupage temporaire et de pesage infrastructures de séchage, bascules, aires et matériels de conditionnement, équipement de contrôle de qualité, etc.) (iii) le suivi de la mise en œuvre des infrastructures; (iv) la création de comité de gestion, (v) les activités de formation des bénéficiaires.

Tableau11. Régions et districts d'intervention du programme (y compris les districts d'extension)

Régions	Districts d'intervention	Potentialités économiques	Districts d'extension	Atouts
Analamanga	Antananarivo-Atsimondrano Antananarivo-Avaradrano Andramasina Manjakandriana Ambohidratrimo	<i>Filières artisanales</i> très diversifiées qui comprennent les filières traditionnelles comme la soie et le tissage On note aussi l'importance des clusters comme la broderie ou la rabane Pour les filières agricoles, les filières cultures maraichères à cycle court destinées pour l'exportation sont porteuses <i>Apiculture</i> (miel et cire): à faible niveau d'investissement mais elle permet l'augmentation d'une manière significative du revenu des MER dans un temps relativement court <i>Couture et Broderie</i> : très active actuellement (export et marché artisanal), emploie une masse importante de main d'œuvre notamment féminine,	Anjozorobe Ankazobe	Existence des terres à vocation agricole propice pour les cultures maraichères et les grains secs
Itasy	Miarinarivo Arivonimamo Soavinandriana	Une zone à forte potentialité agricole où prédominent les sols alluviaux, de bas-fonds et volcaniques (Est du district d'Arivonimamo, Analavory, lac Itasy) L'activité séricicole, les activités touristiques et écotouristiques constituent un moteur pour la relance de l'économie de la région Les filières prioritaires identifiées sont: <i>Pêche et pisciculture</i> : existence du Lac Itasy pour la pêche et le développement de l'élevage en cage sur le lac <i>Soie et tissage</i> : la région Itasy est la plus favorisée en matière d'activité séricicole (soie sauvage et soie domestique). <i>Petits matériels agricoles</i> : La zone de Mangatany à Arivonimamo est renommée dans toute l'île pour la production de petits matériels agricoles <i>Fruits et transformation</i> : ananas et papaye collectés par la Société HAVAMAD pour la fabrication de jus de fruits	Extension aux communes non encore couvertes	Mise à l'échelle des acquis du programme
Haute Matsiatra	Fianarantsoa Ambalavao Ambohimahasoa	Filières prioritaires à dominance huiles essentielles, la vannerie et la soie, le tourisme, les mines. <i>Vannerie et soie</i> : la vannerie est une activité	Extension aux communes	Mise à l'échelle des acquis du programme

	Isavola	<p>génératrice de revenu pour la partie Est de la région; le district d'Ambalavao se spécialise dans la production de la soie.</p> <p><i>Huiles essentielles et plantes aromatiques:</i> une activité fortement appuyée par PROSPERER compte tenu de sa rentabilité économique pour les MER</p> <p><i>Miel et apiculture:</i> une des plus importantes activités génératrices de revenus pour les paysans des hautes terres de la région.</p>	non encore couvertes	
Vatovavy Fitovinany	Manakara Mananjary Ifanadiana Vohipeno	<p><i>Apiculture:</i> compte tenu de la présence de plantes mellifères suffisamment diversifiées, elle est pratiquée partout dans la région. PROSPERER a apporté un appui intense pour le développement de cette filière</p> <p><i>Fruits et transformation:</i> Les conditions naturelles (climat, sol) sont favorables à la diversification des cultures fruitières: le litchi, dont une infime partie est destinée à l'exportation, les agrumes (orange, mandarine) approvisionnent le marché des hautes terres. PROSPERER a travaillé sur la transformation des fruits afin de faciliter la conservation et pour qu'il y ait plus de valeur ajoutée</p> <p><i>Fibres végétales et vannerie:</i> Il s'agit de l'activité principale des femmes en dehors activités agricoles. Les rabanes et nattes approvisionnent en partie les artisans de la région de Haut Plateau en tant que matières premières intermédiaires.</p>		Mise à l'échelle des acquis du programme
Sofia	Antsohihy Port-Bergé Befandriana-Nord Mandritsara	<p><i>Vannerie:</i> qui utilise le raphia et satrana comme matière première. La majorité des femmes pratiquent la vannerie. Vu la faible capacité technique des MER vannières PROSPERER a mis beaucoup d'efforts pour l'amélioration de qualité de produits et a apporté l'appui à la commercialisation</p> <p><i>Miel et apiculture:</i> est une activité en plein essor dans</p>	Mampikony	Zone à prédominance des sols alluvionnaires pratiquant les cultures de grains ses (black eyes, maïs et haricot), la culture d'oignon et la culture du coton. Ces cultures industrielles (Coton) et d'importation

		<p>la Région. Les quatre districts d'intervention possèdent une grande potentialité apicole. La région possède une grande potentialité économique en apiculture avec la présence de toute une gamme de plantes mellifères Pour développer davantage la filière apicole, PROSPERER a procédé au renforcement de capacité technique des apiculteurs et a mis en place les CDDT pour chaque district pour inciter les gens à moderniser leur élevage. On note aussi de l'émergence des OM locaux</p> <p><i>Cultures fruitières:</i> s'étendant sur 9 047 ha, sont largement dominées par les mangues, les bananes et les oranges. La Société HAVAMAD a commencé cette campagne la collecte des mangues à Sofia.</p> <p><i>Grains secs:</i> abondance des sols alluvionnaires propices à la culture des grains secs. Certains OM locaux et nationaux commencent à s'y intéresser</p>		<p>(Black eyes) sont importantes dans cette localité. Aussi ces filières doivent être développées continuellement à tous les niveaux de la chaîne de valeur.</p>
Analanjirifo	Fenoarivo-Atsinanana Vavatenina	<p><i>Girofle:</i> culture de rente de la région, le girofle est le deuxième produit d'exportation de Madagascar</p> <p><i>Cultures maraîchères</i> principalement dominées par les légumes feuilles et les légumes racines</p> <p><i>Pêche et pisciculture:</i> Pêche côtière pratiquée surtout à Fénerive Est, et Soanierana Ivongo; Pisciculture pratiquée surtout Vavatenina; Pêche en eau douce pratiquée surtout à Vavatenina et Fénerive Est.</p> <p><i>Vanille:</i> culture de rente destinée pour l'exportation</p>	Soanierana-Ivongo	Zone à proximité du district d'intervention du programme. Potentialité en culture d'épices et des Fruits
Atsinanana	Toamasina II Mahanoro	<p><i>Miel et apiculture</i> favorisée par la multitude des plantes mellifères</p> <p><i>Fruit et transformation:</i> ananas et litchi. La grande partie du litchi est destinée à l'exportation avec un marché assuré</p>	Brickaville Vatomandry	<p>Zone à proximité du district d'intervention du programme ayant la même potentialité de la zone initiale.</p> <p>Deux districts qui partagent</p>

		<p>La culture fruitière est très adaptée dans la région, grâce au climat chaud et humide. Les cultures des litchis, des bananes et des agrumes, sont les plus abondantes.</p> <p><i>Cultures maraîchères:</i> légumes feuilles et tubercules</p>		<p>les mêmes bassins filières avec Toamasina II et Mahanoro connus pour leurs produits d'exportation (café, girofle, fruits exotiques) et qui sont favorables à la mise en place de couplage OP/OM d'envergure grâce aux infrastructures existantes</p>
Bongolava	Tsiroanomandidy	<p><i>Cultures sèches et grains secs (maïs, arachide)</i> Potentialités agricoles compte tenu de l'existence des vastes tanety <i>Baie rose:</i> produit à haute valeur marchande destiné à l'exportation</p>	Extension aux communes non encore couvertes	Mise à l'échelle des acquis du programme
Boeny	Mahajanga II Marovoay Ambatoboeny	<p><i>Grains secs maïs, haricot et black eyes:</i> Existence des bassins de filières dominés par les sols alluvionnaires pour ces cultures</p> <p><i>Pêche et pisciculture:</i> Pêche côtière pratiquée surtout le long de la côte Ouest dans le district de Mahajanga II, et pêche en eau douce pratiquée dans les districts de Mahajanga II, de Marovoay et d'Ambato Boeny; la pisciculture est également pratiquée dans ces trois districts.</p> <p><i>Filière artisanale</i> dominée par la vannerie principalement dans le district de Mahajanga II et aux alentours de Madagascar National Park(MNP) d'Ankarafantsika dans le district de Marovoay.</p>	Extension aux communes non encore couvertes	Mise à l'échelle des acquis du programme

ANNEXE 1:DESCRIPTION DES FILIERES APPUYEES PAR PROSPERER ET OPPORTUNITES DE CREATION DE COUPLES OP/OM ET DE PARTENARIAT PUBLIC- PRIVE

- 1. Transformation des fruits:** L'ananas se développe en particulier dans la région Itasy qui fournit habituellement le marché de consommation d'Antananarivo. Sans encadrement et organisation réelle, le circuit de distribution de l'ananas passait par des collecteurs, grossistes et détaillants. La filière a connu un nouvel élan et a vu la chaîne de valeur se renforcer avec l'installation d'une usine de transformation de fruit à Antananarivo, qui achète l'ananas pour en faire de pulpes de fruits. La filière s'est structurée et organisée aboutissant au couplage OP/OM. L'OM n'achète pas seulement le produit mais s'est investi dans l'encadrement des producteurs. L'OM cherche maintenant à transformer d'autres fruits comme la grenadelle, papaye basé sur ce modèle de OP/OM. La filière transformation de fruit a besoin d'infrastructures de collecte et de groupage afin d'assurer la qualité des produits entre la récolte et l'arrivée des fruits à l'usine. La filière fruit offre également l'opportunité pour les MER organisés en OP de monter dans la chaîne de valeur afin de transformer les fruits pour satisfaire la demande locale en confiture, fruits secs. Les besoins en infrastructures et les opportunités de transformation des produits offrent des opportunités énormes des PPP à saisir.
- 2. Exportations de fruits:** Le litchi constitue le principal fruit exporté par Madagascar avec une quantité de 15 000T à 20 000T par an. Il fait vivre plusieurs milliers de paysans de la région Atsinanana, Analanjirifo, Vatovavy Fitovinany. Afin d'assurer la part de marché de Madagascar au niveau international, en particulier en Europe, le Gouvernement a établi un cadre réglementaire pour gérer la campagne de collecte, une norme a été instaurée sur la qualité de litchis exportable et une plateforme des exportateurs de litchis a été mise en place. L'organisation de la filière n'a pas encore atteint les producteurs ayant pour conséquence une collecte anarchique au détriment des producteurs qui vendent le litchi à un prix dérisoire. La filière s'est renforcée avec l'arrivée d'exportateurs qui ont contracté avec des producteurs constitués en OP pour la fourniture de litchi de bonnes qualités à un prix attractif depuis le lieu de production dont la plantation respecte les bonnes pratiques culturelles et hygiéniques. Grâce au renforcement de la relation entre ces 2 maillons de la chaîne, les producteurs sont assurés d'un débouché attractif et les exportateurs d'un litchi de bonne qualité avec moins d'écart de triage. Des opportunités de PPP existent donc avec cette catégorie d'exportateurs pour couvrir de nouvelles zones, le rôle de PROSPERER sera éventuellement la mise en place d'infrastructures de collecte et de groupage afin d'assurer la qualité des produits, l'appui à l'organisation des producteurs par les GUMS
- 3. Maïs:** La culture de maïs est pratiquée par un grand nombre de producteurs dans presque toutes les régions de Madagascar. Il constitue le 2nd céréale produit à Madagascar après le riz. A cause de son envergure, le Gouvernement a élaboré une politique de développement de la filière et des projets dédiés spécialement à la filière ont même été créés dans la région Bongolava. Le maïs fait l'objet d'une demande importante avec plusieurs débouchés: la consommation, l'alimentation animale, l'agroalimentaire et l'exportation. La filière s'est spécialement renforcé au niveau de la chaîne de valeur approvisionnant le marché de l'alimentation animale grâce à la démarche des provenderies industrielles de contracter directement avec les producteurs de maïs. A part l'achat de la production, les producteurs bénéficient d'un appui en semence, en intrant et en encadrement. Le risque pour les acheteurs contractants réside dans le « sideselling » à cause de la compétition avec les collecteurs pour approvisionner les autres débouchés. L'augmentation de la productivité et donc de la production, constitue le principal défi pour la filière afin de réduire le coût de production, ce qui implique l'usage de semence à haut rendement, la fertilisation organique du sol, un itinéraire technique amélioré et une relative mécanisation. Des variétés de maïs adaptées aux conditions locales sont disponibles grâce au Centre nationale de recherche agricole (FOFIFA) et à cela s'ajoute l'arrivée de semences importées à très haut rendement sur le marché. Avec le développement de l'élevage, la filière offre l'opportunité pour les MER organisées en OP de monter dans la chaîne de valeur par la mise en place de petite provenderie. L'intervention du programme se focalisera sur la mise en place d'investissement visant à assurer un ajout de valeur avant commercialisation: unité de broyage et de mélange

4. **Manioc:** Le manioc est la principale plante amyliacée produite en quantité dans toutes les régions de Madagascar. Sa culture est pratiquée par la quasi-totalité des paysans malgaches. Traditionnellement, le circuit de distribution de manioc est dominé par les collecteurs, les grossistes et les détaillants. Les acheteurs de manioc sont les consommateurs (ménages), les provenderies et les industries agroalimentaires. Le secteur agroalimentaire soucieux de la qualité de leurs matières premières a établi une étroite relation avec les producteurs MER organisé en OP pour la fourniture de manioc de qualité et semi transformé en farine de manioc. Une unité de production de farine de manioc se trouve dans la région Haute Matsiatra qui va approvisionner une biscuiterie à Antananarivo. Le défi de la filière reste également l'augmentation de la productivité afin de réduire le coût de production. Des variétés de manioc adaptées aux conditions locales et résistantes aux maladies sont déjà disponibles ainsi qu'un itinéraire technique amélioré permettant d'avoir un haut rendement. Avec le développement de l'élevage, la filière offre l'opportunité pour les MER organisées en OP de monter dans la chaîne de valeur par la mise en place de petite unité de broyage et de mélange pour les éleveurs. Le programme appuiera les OP à établir des partenariats d'affaire avec les provenderies industrielles. Son intervention se focalisera également sur la mise en place d'investissement visant à assurer un ajout de valeur avant commercialisation.
5. **Grains secs:** Haricot, pois de cap sont les grains secs produits en quantité à Madagascar. Les principales régions productrices sont le Menabe, le Melaky, Sofia. Les produits sont destinés pour la consommation humaine via le circuit de distribution classique: collecteurs, grossiste, détaillants. Dans le passé, le pois de cap faisait partie des produits d'exportation phares de Madagascar mais la part de marché a significativement diminué. Pourtant un cadre réglementaire existe pour la gestion de la filière destinée à l'exportation avec des normes de produits à respecter. Actuellement, ces 2 produits connaissent une nouvelle opportunité de développement avec la relance de l'exportation grâce à une demande extérieure en hausse. Les exportateurs cherchent à contracter la fourniture de haricots et pois de cap afin de garantir la régularité et la stabilité de l'approvisionnement du marché d'exportation aussi bien en quantité qu'en qualité. Une plateforme des acteurs impliqués dans le développement de la filière est déjà établie pour gérer cette relance. Le principal défi réside dans la disponibilité de semence en quantité et en qualité. Des efforts de multiplication de semence (lingot blanc, marbré,) sont en promus avec le système de paysans semenciers. Le programme interviendra dans la relance de la filière à travers: (i) facilitation des relations entre acteurs et création de couples OP/OM; (ii) l'appui à l'élaboration de plan de mise à niveau; (iii) la facilitation de l'accès aux services financiers et non financiers pour la satisfaction du marché. Ces appuis concerneront, l'appui à la multiplication de semences de qualité (lingot blanc, marbré,) à travers la mise en place d'un système de paysans semenciers, l'appui à l'acquisition de connaissance, l'accès au crédit et aux services d'infrastructures.
6. **Vanille:** La vanille est un produit d'exportation qui fait la renommée de Madagascar. Le pays possède plus de 60% de part de marché au niveau international. En plus, la vanille est un produit à très haute valeur ajoutée. Un cadre réglementaire régit la gestion de la filière et des normes de qualité sont établies, mais face à la multiplication des acteurs en aval et l'effet du changement climatique, l'organisation et la gestion de la filière actuelle ne permettent plus de s'assurer d'un approvisionnement du marché d'exportation en produit de qualité et que tous les acteurs bénéficient des avantages de ce marché porteur. Le positionnement de Madagascar sur le marché international pourra encore être renforcé par la certification de la vanille comme biologique ou entrant dans le cadre d'un commerce équitable. Le programme s'engagera à appuyer la démarche de certification à travers l'établissement de PPP. Son intervention se basera sur l'appui à l'acquisition de connaissance, l'accès au crédit et aux services d'infrastructures.
7. **Baie rose:** cette épice constitue une nouvelle filière porteuse grâce à l'existence d'une demande internationale en hausse. L'offre en baie rose reste inférieure à cette demande si l'on se réfère aux commandes reçues par les exportateurs. La filière offre ainsi une grande opportunité d'investissement pour d'autres MER des régions Bongolava et Atsinanana, Analanjiro afin de compléter la production actuelle. Le défi est constitué par la bonne application de technique culturale et l'obtention des produits de qualité respectant la norme, notamment en matière de norme biologique. Le programme aidera les acteurs à l'élaboration d'un plan de compétitivité de

la filière et établira des PPP en vue d'opérationnaliser les outils de mise à niveau identifiés. Il interviendra à travers les outils d'outils opérationnels suivants: (i) veille commerciale; (ii) bonnes pratiques; (iii) système d'approvisionnement en intrants; (iv) normes et qualité; (v) certification et labellisation; (vi) innovation et diversification (FFCP); (vi) infrastructures et équipements; (vii) financement et; (viii) organisation et concertation

8. **Huiles essentielles:** Madagascar est riche en plantes aromatiques et médicinales. Leur transformation en huile essentielle est devenue un réflexe avant leur exportation. La demande est habituellement importante pour le secteur du cosmétique, de l'aromathérapie, de la parfumerie, d'autant plus que les huiles essentielles sont des produits à très haute valeur ajoutée. Afin de satisfaire la demande, la chaîne de valeur est composée de nombreux petits distillateurs qui approvisionnent et complètent la production des sociétés exportatrices. En amont, les matières premières sont obtenues en grande partie par la collecte des plantes aromatiques: feuille d'eucalyptus, de cannelle, de saro, de niaouli à partir des plantations sauvages. Certaines plantes aromatiques sont par contre, cultivées comme le géranium, le ravintsara, girofle. La filière est relativement bien organisée en aval avec l'existence de laboratoire de contrôle qualité afin de respecter les normes, avec la possibilité de fabriquer les équipements d'extraction localement. La technologie d'extraction est relativement facile à maîtriser permettant aux MER de monter dans la chaîne de valeur en investissant dans un alambic. Néanmoins, l'augmentation de la production en matières premières tout en tenant compte de la gestion durable des ressources, et l'application de bonne pratique culturelle constitue le principal défi de la filière. L'exploitation de cette filière à Madagascar est réglementée par la législation forestière. Le programme met en place un programme pour encourager la culture de plantes aromatiques notamment en faveur des femmes (reconversion des femmes). Les investissements concerneront la production des plants; la diffusion de bonnes pratiques de production et de récolte; l'amélioration de la qualité par la diffusion de bonne pratique de transformation, la gestion des déchets etc.
9. **Miel:** Le miel de Madagascar est reconnu pour sa qualité et sa diversité en raison des richesses du pays en matière de plantes apicoles. Le miel le plus connu reste le miel d'Eucalyptus, mais l'on peut noter aussi le miel de litchis, de niaouli,... L'apiculture et la production de miel sont pratiquées par la population de manière traditionnelle généralement dans les régions Vatovavy Fitovinany, Haute Matsiatra, Atsinanana. Les apiculteurs utilisant les techniques modernes avec des ruches se trouvent dans la région Analamanga. En ce qui concerne son débouché, le miel est destiné pour la consommation, l'industrie agroalimentaire et l'exportation. La chaîne de valeur est ainsi constituée par ces 2 types d'apiculteurs, les extracteurs, les distributeurs, l'industrie et les exportateurs. L'industrie agroalimentaire et les exportateurs, en particulier doivent respecter les normes de qualité pour le miel. L'assurance pour l'obtention miel de qualité commence en amont par la maîtrise de la bonne pratique dans la conduite de l'apiculture, dans le processus d'extraction de miel. Si l'élevage est bien conduit, la production et le commerce de miel de qualité constituent une activité lucrative. Ainsi, le défi pour le développement de cette filière est l'amélioration de la technique apicole avec les ruches et les équipements appropriés ainsi que la préservation de la ressource naturelle pour assurer l'alimentation des abeilles. La maladie de la varouase constitue le risque pour la filière. Un cadre réglementaire régit la filière avec une norme déjà établie, 2 unités d'extraction et de conditionnement ont reçu l'approbation de l'Union Européenne pour pouvoir exporter et enfin, une plateforme regroupant les acteurs de la filière œuvre pour sa professionnalisation, l'amélioration de la qualité du miel, le développement du marché de miel. Le programme aidera les acteurs à l'élaboration d'un plan de compétitivité de la filière et établira des PPP en vue d'opérationnaliser les outils de mise à niveau identifiés. Il interviendra à travers les outils d'outils opérationnels suivants: (i) veille commerciale; (ii) bonnes pratiques; (iii) système d'approvisionnement en équipement; tenues de travail et emballages; (iv) normes et qualité; (v) certification et labellisation; (vi) innovation et diversification (FFCP); (vi) financement et; (vii) organisation et concertation.
10. **Cultures maraîchères:** Les cultures maraîchères sont pratiquées généralement sur les hauts plateaux tels que les régions Analamanga, Vakinankaratra, Amoron'i mania, Haute Matsiatra. Les produits fournissent traditionnellement les marchés de consommation des grandes villes telles qu'Antananarivo via un circuit de distribution: producteur, collecteur, grossiste, détaillant.

Les opérateurs malgaches ont identifiés de marché à l'exportation, ayant permis le développement d'un nouveau lien d'affaire entre les producteurs et les exportateurs contribuant ainsi à renforcer la filière, améliorer la pratique culturale et vendre les produits sous le label HOREB. Le programme aidera les acteurs à l'élaboration d'un plan de compétitivité de la filière et établira des PPP en vue d'opérationnaliser les outils de mise à niveau identifiés. Il interviendra à travers les outils d'outils opérationnels suivants: (i) veille commerciale; (ii) bonnes pratiques; (iii) système d'approvisionnement en intrants; (iv) normes et qualité; (v) certification et labellisation; (vi) innovation et diversification (FFCP); (vi) infrastructures et équipements; (vii) financement et; (viii) organisation et concertation

11. Autres filières. En plus des filières traditionnelles présentées, programme conduira une étude centrée sur les femmes et portant sur les opportunités d'appuyer le développement des filières non conventionnelles

Appendice 2: Enjeux environnementaux et résilience aux aléas climatiques

A. CONTEXTE GENERAL

1. Madagascar est reconnu mondialement comme un pays de grande diversité biologique qui abrite près de 12 000 espèces végétales et 1000 espèces de vertébrés (dont 80% sont endémiques). Son relief et la richesse de son patrimoine naturel offrent un grand potentiel pour la valorisation productive, éthique et partagée de la biodiversité et le développement de l'écotourisme. Mais le pays est exposé également à des aléas climatiques divers et parfois dévastateurs tel que les cyclones durant la période de janvier-février, les inondations et la sécheresse. Selon les données de l'Office National de l'Environnement, entre 2005 et 2010 la déforestation a progressé à un taux annuel estimé à 0,4% (36'000 ha par an) en raison de la culture sur brûlis, du bois de chauffe, de la collecte des produits forestiers ligneux et non ligneux et du défrichement pour le renouvellement des pâturages⁶. En 2003⁷, l'érosion des terres était estimée entre 200–400 tonnes/ha/an de couche arable du sol entraînée par les eaux de ruissellement⁸. Ce phénomène érosif entraîne évidemment une réduction de la fertilité des sols et affecte les activités agricoles et pastorales. Avec 5 000 km de littoral, Madagascar abrite des écosystèmes riches en ressources halieutiques (mangroves, récifs coralliens, etc.), qui fournissent 300 000 tonnes/an de produits essentiels à la survie aux populations qui vivent le long des côtes. Les ressources en eau renouvelables disponibles sur une grande partie du pays sont évaluées à 332 km³/an et les ressources souterraines à 55 km³/an. Elles sont réparties de manière très contrastée. Le Grand Sud et quelques régions côtières sont soumises à des pénuries régulières⁹. Toutefois, malgré un fort potentiel pour développer d'autres énergies renouvelables (biogaz, solaire, micro-hydroélectricité), le taux d'accès à l'électricité (15%) reste parmi les plus faibles d'Afrique et freine considérablement le développement du pays.

B. POTENTIEL AGRO-ECOLOGIQUE DE LA ZONE

2. Quatre grandes zones caractérisent Madagascar¹⁰, dont trois sont couvertes par le programme (Hautes Terres, Ouest, Est). La plupart des agriculteurs pratiquent l'agriculture de subsistance et les principales cultures sont pluviales. Dans les Hautes Terres¹¹, les systèmes agraires dominants sont les cultures vivrières (riz, maïs, haricots, manioc). A l'Est¹², la forte humidité et une chaleur constante permettent des cultures de rente destinées à l'exportation telles que le girofle¹³, la vanille et le poivre. Le potentiel halieutique est également important. Dans l'Ouest, la région de Sofia est caractérisée par des hauts plateaux où l'on pratique surtout la riziculture et l'élevage bovin et par des zones humides de basse altitude favorables aux cultures de rente telles que le cacao et le poivre. Toujours dans l'Ouest, la zone de Boeny a un réseau hydrographique très important et une richesse halieutique exceptionnelle, des mangroves, forêts, savanes propices au pâturage et des zones marécageuses productrices de fibres végétales pour l'artisanat. La riziculture occupe une place essentielle dans toutes ces zones, mais aussi l'élevage (surtout bovin), l'aquaculture et la pêche. Le maraîchage, l'apiculture, l'aviciculture et l'artisanat (tissage de la soie, production de papier, vannerie) sont pratiqués par de nombreux ménages. Beaucoup de zones ont un fort potentiel pour l'écotourisme. Les principales contraintes liées au développement des MER dans ces zones agro-écologiques sont: i) l'enclavement; ii) la pression démographique iii) la dégradation du couvert forestier; iv) l'exiguïté des terrains sur les Hautes Terres et la difficulté d'extension des surfaces cultivées; v)

⁶ Dans les zones du programme, le taux plus élevé intéresse la région de Boeny (0,9%)

⁷ Rasambainarivo J.H. et Ranaivoarivelo N., Profil fourrager de Madagascar. FAO, 2003.
<http://www.fao.org/ag/agp/AGPC/doc/Counprof/Madagascar/madagascarfr.htm>

⁸ Contre 11 tonnes/ha/an au niveau mondial

⁹ Aquastat, FAO. http://www.fao.org/nr/water/aquastat/countries_regions/madagascar/indexfra.stm

¹⁰ Sud, Ouest, Hautes Terres et Est, définis en fonction de critères combinant climat et substratum géologique.

¹¹ Analamanga, Bongolava, Haute Matsiatra, Itasy

¹² Analanjirifo, Atsinana, Vatovavy-Fitovinany

¹³ Analanjirifo est la capitale malgache du girofle

la disponibilité et l'approvisionnement en intrants; vi) l'insuffisance des aménagements hydro-agricoles dans certaines régions et l'insalubrité de l'eau; vii) l'absence d'unités industrielles; viii) des infrastructures sanitaires et éducatives insuffisantes et; ix) un taux d'analphabétisme élevé.

3. La dégradation des terres est l'un des problèmes le plus sérieux et le plus répandu pour le secteur agricole à Madagascar. Avec la stagnation des rendements dans les plaines irriguées et la croissance démographique, les agriculteurs ont étendu leurs activités sur les flancs des collines. L'occupation des terres en amont des bassins versants est souvent basée sur des pratiques extensives avec une gestion non durable, la plus importante étant le manque de contrôle de l'érosion et le manque de gestion de la fertilité des sols sur les parcelles agricoles, l'agriculture sur brûlis (tavy) et les feux de brousse incontrôlés et fréquents (dans l'ouest). La dégradation des terres est aussi causée par la déforestation dans un but agricole, causant une augmentation des émissions de carbone, une perte de biodiversité, et le déclin des services environnementaux réguliers. Ces pratiques ne contribuent pas seulement à la dégradation et la faible productivité des sols de collines (tanety), elles ont aussi un impact significatif sur l'agriculture de plaine. L'érosion des sols des plateaux et le ruissellement des eaux de surface causent également une sédimentation des infrastructures en aval, contribuant à la réduction des zones cultivées et irriguées, à des inondations locales des parcelles de riz durant la saison des pluies et à un manque d'eau durant la saison sèche¹⁴.

C. PROBLEMES INDUITS PAR LES ALEAS CLIMATIQUES

4. Madagascar est menacé par une augmentation importante de la température (0,5 - 3 °C par année)¹⁵, des variations pluviométriques et des aléas climatiques extrêmes (cyclones, sécheresse, inondations)¹⁶. Selon les prévisions du GIEC¹⁷, au nord les précipitations annuelles pourraient rester inchangées ou augmenter. Au contraire dans le sud, les précipitations resteront stables ou diminueront¹⁸. Des températures élevées favorisent l'évapotranspiration, ce qui réduit l'humidité du sol et en augmente la dégradation. Les changements climatiques exposent le milieu rural à des risques importants (conditions agro-climatiques bouleversées; calendrier culturel perturbé; variétés non plus adaptées). La modélisation DSSAT¹⁹ prévoit des pertes agricoles généralisées dans toute l'île d'ici 2050, sauf pour le riz irrigué dans la région d'Antananarivo. Il y a aussi une zone moins étendue dans le Nord qui affiche des gains de rendement. Pour le maïs pluvial, le changement climatique se traduira en une augmentation de rendement dans des zones éparses, mais en une baisse au niveau globale. Les cyclones, inondations et sécheresses augmenteront d'intensité et de fréquence, ce qui associé à la mauvaise gestion de l'eau, à l'érosion et à la perte de fertilité des sols, contribuera à la destruction des récoltes et à la baisse de la productivité des cultures. La sécheresse menace non seulement l'agriculture, mais aussi l'élevage, la pêche, les ressources en eau, la santé publique, les forêts et la biodiversité. Les zones côtières de l'est et la zone de Boeny à l'ouest sont particulièrement vulnérables aux cyclones et aux inondations.

D. RISQUES POTENTIELS POUR LE DEVELOPPEMENT DES MER

5. Les événements climatiques extrêmes exposent les MER à des risques majeurs. La baisse des rendements, les dégâts matériels aux infrastructures, le tarissement des puits, les pertes de vie humaines, la dégradation des moyens productifs et de la qualité de vie des communautés cibles se répercutent sur les revenus et la disponibilité alimentaire des ménages, se traduisant par une augmentation de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire²⁰. A l'Est, le passage des

¹⁴ Armel Gentien, 2010. Etude de cas: Analyse du potentiel de mitigation climatique du projet PPRR. Outil EX-ACT pour l'analyse bilan carbone des projets d'investissements. PPRR/FIDA, MINAGRI, FAO.

¹⁵ IFPRI, 2012, Vololona, M., Kyotalimye M., Thomas T. S., Waithaka M., East African Agriculture and Climate Change: Madagascar.

¹⁶ En 2000, trois cyclones ont touché plus d'un million de personnes et causé des dégâts à l'infrastructure agricole estimés à près de 85 millions de dollars.

¹⁷ Scenarios des quatre modèles climatiques globaux (MCG) à échelle réduite présentés dans le quatrième rapport d'évaluation (AR4) du GIEC.

¹⁸ L'intervalle de variation pluviométrique dans ces deux régions est estimé entre 50-200 mm.

¹⁹ D'après la modélisation DSSAT, Système de Support de Décision pour le Transfert d'Agro technologie

²⁰ Vitovavy Fitovinany, une zone du programme pauvre du littoral sud-est, est fortement touchée par l'insécurité alimentaire

cyclones est le principal facteur de vulnérabilité²¹. L'Ouest est aussi occasionnellement touché par des cyclones qui se forment dans le canal du Mozambique. La zone de Boeny souffre aussi de crues et d'inondations dévastatrices et de vents desséchants qui entravent la production rizicole. Depuis 2011, la vanille, dans les zones de production de l'Est, a été victime de la sécheresse et de cyclones. Pour les MER impliquées dans les filières vivrières (riz, manioc, patate, haricots secs, maïs), insectes, rongeurs et maladies représentent une menace à cause de la mauvaise conservation des récoltes. Les températures élevées pourront favoriser les ravageurs et les maladies²². Le pays est régulièrement victime d'invasions de criquets qui détruisent les récoltes. Le manque de traitements en ces dernières années a conduit à une crise acridienne qui s'est aggravée depuis le passage du cyclone Haruna, en 2013. L'élevage est confronté à divers problèmes comme les maladies et le manque d'eau, de pâturages et le vol de bétail.

E. RISQUES POTENTIELS DANS LE DEVELOPPEMENT DES FILIERES ET IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

6. Sur les 2'527 MER appuyées par PROSPERER, 47% d'entre elles sont orientées vers la filière vannerie et du sisal; 15% pour les cultures maraichères, 15% pour les cultures vivrières, 8% pour les fruits. Les MER dans les filières soie, miel et lait varient respectivement entre 1 et 5%.
7. **La Filière vannerie** a des retombées économiques primordiales pour de nombreuses MER. Cependant, elle comporte le risque d'une collecte excessive des tiges des plantes pour extraire les fibres végétales et d'épuisement des ressources, surtout en proximité des aires protégées²³. Des études d'accompagnement sont nécessaires pour évaluer les impacts générés de l'approvisionnement en matière première et ceux des colorants et d'autres substances chimiques utilisées dans la fabrication²⁴.
8. **La culture du sisal** est considérée moins dommageable que d'autres types d'agriculture. Aucun engrais chimique n'est utilisé dans la production et bien que les herbicides peuvent être éliminés en pratiquant le désherbage à la main. L'effluent du processus de décortication provoque une grave pollution quand il est autorisé à circuler dans les cours d'eau. Les déchets peuvent être utilisés pour la production de bio-carburant.
9. **La culture du maïs** est pratiquée en association ou en rotation avec celle du niébé (ou black eyes). Les impacts sont: i) la dégradation du sol à moyen terme (5-10 ans); ii) une baisse de fertilité du sol à long terme (10-15 ans); iii) les risques liés à la mauvaise gestion des produits phytosanitaires.
10. **Les Plantes aromatiques** sont cultivées sur de petites surfaces (moins d'1 ha) souvent associées à des productions vivrières comme des arbres fruitiers, des cacaoyers ou du manioc, des arbres comme le cannelier, le muscadier ou le giroflier, des plantes herbacées comme la cardamome, des lianes comme le poivre ou la vanille, et des racines (rhizomes) comme le curcuma ou le gingembre. La pollinisation et le ramassage sont faits à la main. En principe, ce système de culture est très respectueux de l'environnement. Cependant, d'autres risques et impacts peuvent surgir au niveau du stockage, de la transformation, et de la distillation des huiles essentielles.
11. **Dans la filière vanille**, l'usage hors normes de moustiquaires imprégnées utilisées pour des travaux ruraux a infesté les gousses de vanille de particules d'insecticide détériorant l'image de qualité de cette spéculation sur les marchés internationaux, en particulier la vanille bio²⁵. En lavant les moustiquaires et en rejetant l'eau de la lessive dans les champs ils ont aussi pollué

et régulièrement dévastée par les cyclones.

²¹En 2012, les cultures à l'Est ont été détruites ou endommagées à plus de 75 % (surtout riz et manioc). Une situation très grave s'est représentée en 2013.

²²Comme de la mosaïque du manioc.

²³Guillaud S., Vermeulen C. , 2014. Enjeux et conséquences de la vannerie dans les aires protégées de Madagascar. Bois et forêts des tropiques, 2014, N° 320 (2) http://orbi.ulg.ac.be/bitstream/2268/166547/1/BFT_320_43_58.pdf

²⁴Les eaux usées peuvent polluer l'eau et le sol; les colorants sont aussi potentiellement toxiques pour la santé humaine.

²⁵ <http://www.midi-madagasikara.mg/economie/2014/06/07/usage-moustiquaires-impregnees-serieuse-menace-filiere-bio/>

les eaux et sols. Des mesures d'accompagnement, d'information et de sensibilisation sont nécessaires.

12. **Les travaux sur la filière girofle**(clous et huile essentielle) du CIRAD ont permis d'obtenir une évaluation du nombre d'alambics dans une commune-test. La multiplicité des alambics et l'utilisation du bois de chauffe utilisé pour la distillation ont des impacts considérables sur l'environnement. Des enquêtes ont démontré que la réduction du temps de distillation (de 19h à 12h), limiterait fortement la consommation de bois et donne un rendement de meilleure qualité. Le mode opératoire de la distillation doit être amélioré. L'amélioration des alambics est également nécessaire pour économiser l'eau, réduire ultérieurement la consommation de bois, améliorer qualité et rendement.
13. **L'exemple du girofle montre la nécessité d'un plan de mise à niveau des filières** pour mieux comprendre les impacts, économiser les ressources naturelles et accompagner les entrepreneurs dans une démarche qualité. Les impacts environnementaux des MER en milieu rural sont peu étudiés. Pour remédier à la surexploitation et prévenir d'autres dommages, il est nécessaire de professionnaliser le secteur. Une évaluation individuelle de la potentialité de chaque alambique pour résoudre ses défauts et apporter les améliorations nécessaires afin d'augmenter la qualité et le rendement du produit en réduisant les impacts.

F. MESURES D'ADAPTATION ET D'ATTENUATION

Appui au transfert des connaissances et à l'innovation

14. **Recherche-action pour l'adaptation des filières.** En amont des filières, dans le cadre de la plateforme PRÉRAD²⁶, le CIRAD/AGREENIUM et des partenaires locaux dont les compétences sont avérées peuvent apporter un appui à PROSPERER en développant une recherche d'accompagnement sur des thèmes précis. En aval et dans l'exportation des produits à haute valeur ajoutée, PhytoTrade apportera leur appui pour développer le marketing des produits qui permettront d'augmenter les sources de revenus des petits exploitants agricoles et des entreprises rurales. **ITC a identifié les filières** fèves de cacao et des huiles essentielles (girofle, vanille, et ravintsara (camphre). D'autres filières pourraient être identifiées ultérieurement pour le marché local.
15. L'accompagnement des filières doit se réaliser selon trois objectifs: i) améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations locales; ii) améliorer les revenus des différents acteurs le long de la chaîne de valeur; iii) limiter les impacts sur l'environnement et; iv) augmenter la résilience des petits producteurs et des MER aux aléas climatiques. Les questions pourront toucher entre autres: i) la traçabilité, la qualité, l'originalité, la notoriété et la valorisation des produits; ii) l'évaluation de la résilience des systèmes de production face aux aléas climatiques; iii) l'Impact du développement des filières sur l'environnement; iv) les situations de concurrence et l'interférence des différents systèmes d'exploitation; v) la réduction des pertes de production (lutte biologique, risques sanitaires des productions animales, systèmes innovants et recyclage des déchets organiques); vi) la mise en œuvre de partenariats privé/public; vii) la formation et le renforcement des capacités des producteurs et des MER (en lien avec FORMAPROD), en relation avec Agreenium à partir de modules en ligne spécifiques accompagnés par les chercheurs du CIRAD).
16. **Centre de démonstration et de diffusion des techniques adaptées.** PROSPERER appuiera également la mise en place d'un centre de démonstration de proximité des lieux de production pour favoriser: i) la diffusion et le transfert de l'innovation; ii) l'expansion des méthodes de gestion agro-écologiques; iii) le remplacement des méthodes de contrôle de bio-agresseurs par des méthodes de lutte biologique; iv) les formations en ligne des professionnels et des producteurs avec des modules numériques mis au point par Agreenium; v) la production de semences de pré-base certifiées.

²⁶Signée entre le CIRAD et la COI en juin 2014 et qui implique l'ensemble des partenaires.

17. **Evaluation des impacts environnementaux des filières.** Les activités des MPER soutenues par PROSPERER consomment des ressources naturelles et peuvent à terme exercer une forte pression sur l'environnement. Pour cela, PROSPERER a besoin d'outils d'évaluation adaptés qui prennent en compte les composantes liées au développement des filières. Ces outils sont nécessaires à la prise de décision des choix stratégiques pour une utilisation durable des ressources naturelles. L'appui et l'accompagnement par des organismes spécialisés sont nécessaires.
18. **Opération pilote d'évaluation des Gaz à effets de serre (GES).** Le Consortium LRI-IRD²⁷ a développé un outil innovant pour l'évaluation des impacts environnementaux des pratiques agro-écologiques à travers le calcul de l'empreinte carbone d'une exploitation²⁸. Cet outil permet de calculer les émissions et absorptions de GES, prenant en compte la typologie des exploitations agricoles rurales. La mise en œuvre sera confiée au Consortium LRI-IRD sur deux filières agricoles: i) une filière vivrière (haricot blanc) et ii) une filière de rente (vanille). Cette opération permettra de vérifier l'adaptabilité de l'outil aux 9 régions étudiées dans le cadre du projet PROSPERER, voire à l'échelle nationale. A cet effet, une convention pour une durée de 6 mois sera signée entre PROSPERER et le Consortium LRI-IRD. A l'issue de cette convention, une évaluation conjointe sera faite et les résultats seront le cas échéant élargis à d'autres régions voire au niveau national à travers le financement alloué par ASAP au Gouvernement de Madagascar dans le cadre de la stratégie du FIDA dans pays (COSOP 2015-2019). L'opération vise à acquérir des informations sur l'état actuel du fonctionnement des fermes rurales et évaluer leur empreinte carbone.
19. **Transfert de connaissances (Coopération Sud-Sud).** Une expérience de grand succès au Benin, déjà mise à l'échelle en Afrique de l'Ouest, est celle du Centre National Songhaï, véritable incubateur d'entreprises pour l'agro-industrie en milieu rural. Songhaï est un centre de formation, de production, de recherche et de développement de pratiques agricoles durables, qui permet de créer des emplois décents pour les jeunes et les femmes. Le programme soutiendra une formation de 4 mois à des jeunes malgaches sélectionnés sur la base des critères d'éligibilité du centre. Cette expérience d'échange Sud-Sud pourra être suivie de la création d'un centre Songhaï à Madagascar, qui sur le long terme pourrait également être implanté dans chacune des quatre régions agro écologiques de Madagascar.
20. **Biogaz & foyers améliorés.** Pour atténuer la pression exercée sur l'environnement et fournir une réponse à la pénurie d'énergie en milieu rural, PROSPERER accompagnera les MER par des actions en direction des foyers à travers la promotion et la diffusion d'énergies renouvelables. En capitalisant les meilleures pratiques et les résultats prometteurs du projet « MakingBiogas Portable » introduit au Kenya avec l'appui du FIDA, pour fournir du biogaz comme source d'énergie à usage domestique. FlexiBiogas est une technologie simple, pas chère qui offre de nombreux avantages telle que la réduction dans l'utilisation du bois de chauffage, la déforestation et la dégradation des terres. C'est une alternative aux engrais chimiques qui peut contribuer au rétablissement de la santé des sols. Le projet sera conduit dans deux régions où les problèmes de déforestation sont aigus (Sofia et Analanjirifo). L'opération sur les foyers améliorés introduits dans le pays sera encouragée. A ce but, le Centre National de Recherche Industriel et Technologique (CNRIT) à Tsimbazaza constitue un partenaire intéressant pour les foyers améliorés et offre également différentes options sur les types d'installation biogaz déjà testées avec succès à Madagascar.

G. PARTENARIATS

21. **PhytoTrade Africa**²⁹ peut fournir divers services (recherche, questions normatives et réglementaires, marketing et développement du marché) aux MER, par le biais du couplage OP/OM, et à leurs clients internationaux, afin de faire progresser les MER dans la chaîne de valeur et de parvenir à une croissance rapide des ventes qui génère une augmentation des

²⁷ Né en 2002 de la collaboration entre le Laboratoire des Radio Isotopes de l'Université d'Antananarivo et l'Institut de Recherche pour le Développement de Montpellier, en France)

²⁸ L'empreinte carbone étant le bilan des émissions et des absorptions de GES au niveau d'une exploitation donnée.

²⁹ Association professionnelle à but non lucratif fondé en 2001, qui **intervient déjà dans 8 pays de l'Afrique australe** et facilite le développement d'une industrie de produits naturels éthique, économiquement prospère et durable

- revenus pour les exploitants ruraux en amont de la chaîne d'approvisionnement. Les membres de PhytoTrade Afrique signent une Charte dans laquelle s'engagent à des pratiques justes de commerce éthique, social et environnemental. PhytoTrade peut s'appuyer sur son expérience et son succès en Afrique australe pour faciliter un commerce dynamique et durable dont les ingrédients et les produits proviennent des ressources naturelles autochtones et auxquelles les communautés rurales ont un accès préférentiel stratégique qui sécurise la protection et le développement de la biodiversité.
22. PhytoTrade Africa est prête à étendre son approche à Madagascar, un pays à fort potentiel et grande concentration d'espèces endémiques, suite à la demande des MER, des adhérents malgaches de Phytotrade et d'autres intervenants dans le secteur. Dans le mode opératoire développé par PhytoTrade Africa, les MER, par le biais des couplages OP/OM, et d'autres parties prenantes sont prises en charge et bénéficient d'assistance et services sur des aspects techniques, marketing et développement commerciale. PhytoTrade assurera le soutien aux couplages OP/OM pour développer des chaînes d'approvisionnement, des produits et des liens avec le marché. De l'autre part, l'industrie mondiale pourra identifier des chaînes d'approvisionnement solides et traçables, des produits à base de biodiversité innovants et se conformer aux réquisits ABS et d'autres règlements.
23. PhytoTrade a identifié sept espèces (vanille, cacao, Ravinstara, Katrafay, Saro, Marula, Baobab), qui soutenues à travers différentes actions pourraient avoir une incidence positive sur tous les acteurs locaux en créant un contexte BioTrade ABS dans le pays. Les domaines d'interventions identifiés comprennent: i) la sécurisation à l'exportation de filières stratégiques (incluant la vanille, Ravintsara et huile de marula) tout en améliorant et en renforçant les couplages OP/OM rurales; ii) le renforcement des capacités au niveau institutionnel (coordination de laboratoires accrédités par les projets pour les huiles essentielles, les huiles et graisses et contaminants analyses); iii) un soutien au niveau institutionnel pour la mise en œuvre des normes ABS (modèles d'accords sur l'accès et le partage des avantages et meilleures pratiques); iv) la création d'un solide réseau d'opérateurs de différentes tailles prêts à se conformer à toute exigence de ABS; v) l'établissement et la coordination de partenariats public-privé pour développer des nouvelles opportunités commerciales à partir d'une valorisation durable de la biodiversité malgache.

H. INDICATEURS DE MESURES ET DE SUIVI

24. **Observatoire de surveillance.** Dans le cadre de ce dispositif, Il s'agit de mettre en place les outils qui permettent: i) d'identifier les seuils de prélèvement du capital productif; ii) d'étalonner les modes d'exploitation sur une gestion durable des ressources, afin d'éviter les impacts négatifs sur l'environnement et la biodiversité; iii) d'évaluer l'impact et le transfert des innovations (limite, acceptation par les producteurs); iv) d'adapter le mode de diffusion des innovations; v) d'assurer un suivi des revenus des ménages; v) de suivre les flux de matière (intrants, extrants, produits, combustible, déchets, etc.) et financiers (fonds, paiements, financements d'appui à la production, transformation, distribution, consommation) le long des chaînes de valeur; vi) d'évaluer l'équilibre culture de rente/ culture vivrière; vii) de suivre la question spécifique des compromis entre conservation et activité agricole / de production en particulier en périphérie des aires protégées.

Appendice 3: Coût et financement du programme- Tableaux des couts détaillés

Table 1. Mobilisation des MER, des PER et structuration des interprofessions
 Detailed Costs

	Unit	Quantities						Total	Unit Cost (MGA '000)
		2016	2017	2018	2019	2020	2021		
I. Investment Costs									
A. Inventaire régional - Validation des MER- dispositif d'appui local									
1. Etude de marchés et promotion des couples OP/OM & Analyse diagnostic filière cluster									
a. Etude de marchés et promotion des couples OP/OM									
Etude de marchés/Etude filières	Filière	3	2	-	-	-	-	5	25,000
Assistance technique pour l'Etude d'impact environnemental	Filière	4	4	4	4	4	-	20	5,000
Mise à Jour base de données	Région	-	9	-	-	-	-	9	12,500
Identification et validation des MER/AGB/OP/clusters	Nombre	40	40	30	30	30	-	170	75
Ateliers de sensibilisation/Formation des OM	Région	9	9	9	9	9	9	54	1,750
Ateliers d'échanges sur le partenariat commercial	Nombre	40	40	30	30	30	-	170	1,250
Consultant Mis à jour des modèles de contrats commerciaux	Nombre	1	-	-	-	-	-	1	2,500
Ateliers de signature de la convention de partenariat	Nombre	40	40	30	30	30	-	170	750
Ateliers de planification de la campagne de commercialisation	Nombre	40	40	30	30	30	-	170	750
Atelier bilan de la campagne de commercialisation	Nombre	40	40	30	30	30	-	170	375
Subtotal Etude de marchés et promotion des couples OP/OM									
2. Guichets unique par district									
a. Renforcement des Capacités Personnel du GUMS/IF									
Formation des encadreurs et CE en approche chaîne de valeurs	session	9	-	9	-	9	-	27	7,500
Formation des encadreurs et CE sur l'élaboration des plans de mise à niveau	session	9	-	9	-	9	-	27	7,500
Formation des encadreurs et CE sur le diagnostic d'entreprises et SE	session	9	-	9	-	9	-	27	2,500
Formation des encadreurs et CE sur autres thèmes	session	9	-	9	-	9	-	27	7,500
Assistance technique pour le montage des offres de services	Consultant	1	-	-	-	-	-	1	2,500
Assistance technique pour le montage business plan	Consultant	1	-	-	-	-	-	1	2,500
Subtotal Renforcement des Capacités Personnel du GUMS/IF									
b. Installation et Fonctionnement des GUMS									
Investissement pour la création de GUMS	GUM/an	24	9	-	-	-	-	33	17,500
Activités et Charges de Structures des GUMS	GUM/an	34	34	34	34	34	34	204	26,250
Subtotal Installation et Fonctionnement des GUMS									
Subtotal Guichets unique par district									
3. Appui à l'innovation technologique									
a. Appui à l'innovation technologique									
Assistance technique dans la prospection, sélection des technologies	Consultant	2	-	1	-	-	-	3	5,000
Mise en oeuvre Activités environnementales /a	Nombre	4	4	4	4	4	-	20	12,500
Mise en place & Equipement des centres de démonstration et de diffusion sur les technologies	Nb centre mis en place	20	20	20	20	20	-	100	10,000
FFCP : Nouveaux outils et technologies MER	Nombre FFCP	200	200	200	200	200	-	1 000	1,250
Subtotal Appui à l'innovation technologique									
Subtotal Inventaire régional - Validation des MER- dispositif d'appui local									

République de Madagascar
Programme de Soutien aux Pôles de Microentreprises Rurales et aux Economies Régionales (PROSPERER)
Rapport de conception finale (Financement supplémentaire-II)
Appendice 3: Coût et financement du programme

Table 1. Mobilisation des MER, des PER et structuration des interprofessions
Detailed Costs

	Unit	Quantities						Total	Unit Cost (MGA '000)
		2016	2017	2018	2019	2020	2021		
B. Renforcement Interface Public-Privé									
1. Equipes Régionales PROSPERER									
a. Investissement EPR									
Véhicules	vehicule	9	-	-	-	-	-	9	125,000
Matériels et Mobiliers	Fft	6	-	4	-	-	-	10	62,500
Subtotal Investissement EPR									
2. Renforcement des FCI-CCI, CA, CM									
a. Renforcement des antennes CCI/FCCI									
Renforcement des antennes CCI /b	nombre CCI bénéficiaires	4	4	3	-	-	-	11	112,500
Convention de Services Antennes CCI /c	Mois	12	12	12	12	12	12	72	50,000
Développement institutionnel: Dispositif d'Animation des CCI au niveau FCCI	Fft	4	4	3	-	-	-	11	37,500
Renforcement des Chambres d'Agriculture (TT)	nombre CA régionale	3	2	2	2	1	-	10	50,000
Renforcement des Chambres de Métiers	nombre CM	1	1	3	3	1	-	9	12,500
Subtotal Renforcement des antennes CCI/FCCI									
3. Renforcement des associations, groupements de base et OP									
a. Renforcement des Capacités des Associations et Groupements de Base (AGB) pour devenir des Coop									
Diagnostic des AGB/OP et plan de renf. des capacités	nombre AGB/OP	100	100	100	100	100	100	600	125
Formation des responsables des AGB/OP	nombre AGB/OP	100	100	100	100	100	100	600	170.34
Appui à la restructuration des bénéf. des infrastructures	mbre Ass. bénéficiaires Inf	-	30	50	40	30	-	150	750
Appui à la mise en place et opérationnalisation des clusters	nombre Cluster	4	5	5	5	5	-	24	12,500
Mission de suivi des AGB/OP et coopératives	nombre AGB/OP	100	100	100	100	100	100	600	79.65
Subtotal Renforcement des Capacités des Associations et Groupements de Base (AGB) pour devenir des:									
4. Plate-formes de concertation et d'appui filières (PCAF)									
a. Plate-formes de concertation et d'appui filières (PCAF)									
Soutien méthodologique	Consultant	2	2	2	2	1	-	9	12,500
Ateliers de sensibilisation	PCAF	2	2	2	2	1	-	9	5,000
Soutien à l'organisation de fora de concertation	nombre Atelier s	6	6	6	6	3	-	27	5,000
Mise à disposition de conseillers facilitateurs PCAF (3 mois) /a	PCAF	2	2	2	2	1	-	9	5,000
Atelier de formation aux négociations interprofessionnelles	Atelier	2	2	2	2	1	-	9	5,000
Soutien à l'équipement de permanences PCAF dans les Chambres	Lots d'équipement	2	2	2	2	1	-	9	3,750
Budget de formation et mobilisation des PCAF /d	nombre PCAF mobilisé	2	2	2	2	1	-	9	10,000
Subtotal Plate-formes de concertation et d'appui filières (PCAF)									
5. Appui au développement d'une politique de soutien aux MER									
a. Renforcement de capacité des agents du ministère dans l'appui au développement des MER	Fft/an	1	1	1	1	1	1	6	150,000
b. Elaboration du cadre réglementaire pour la promotion des microentreprises rurales, et de l'exportation									
Contribution du FIDA à l'élaboration du cadre réglementaire	cadre réglementaire	1	1	1	1	-	-	4	67,500
Contribution du gouvernement à l'élaboration du cadre réglementaire	cadre réglementaire	1	-	1	-	-	-	2	50,000
Subtotal Elaboration du cadre réglementaire pour la promotion des microentreprises rurales, et de l'exp									
c. Promotion et partage du Modèle PROSPERER									
Ateliers forum régionaux	Atelier	4	4	4	4	2	-	18	5,000
d. Appui institutionnel									
Consultant pour mise en place système de veille /e	Consultant	1	-	2	-	-	-	3	3,750
Prise en charge mission /f	Forfait/an	1	1	1	1	1	1	6	3,750
Subtotal Appui institutionnel									
Subtotal Appui au développement d'une politique de soutien aux MER									
6. Accompagnement et appuis techniques divers									
a. Accompagnement et appuis techniques divers									
Accompagnement et appuis techniques divers	Fft	1	-	-	-	-	-	1	125,000
Subtotal Renforcement Interface Public-Privé									
Total Investment Costs									

République de Madagascar
Programme de Soutien aux Pôles de Microentreprises Rurales et aux Economies Régionales (PROSPERER)
Rapport de conception finale (Financement supplémentaire-II)
Appendice 3: Coût et financement du programme

Table 1. Mobilisation des MER, des PER et structuration des interprofessions

Detailed Costs

	Unit	Quantities						Total	Unit Cost (MGA '000)
		2016	2017	2018	2019	2020	2021		
II. Recurrent Costs									
A. Équipe PROSPERER Nationale									
1. Salaires et indemnités									
Salaire EPN	p/mois	12	12	12	12	12	12	72	27,500
Remboursement Frais Médicaux (Nb Agent x 4)	p/mois	12	12	12	12	12	12	72	825
Subtotal Salaires et indemnités									
2. Entretien et fonctionnement									
Fonctionnement autos	mois	1	1	1	1	1	1	6	37,500
Fonctionnement motos	mois	1	1	1	1	1	1	6	1,250
Fonctionnement équipements /g	FF	1	1	1	1	1	1	6	32,500
Fonctionnement téléphone portable	mois	1	1	1	1	1	1	6	12,500
Internet	mois	1	1	1	1	1	1	6	13,751
Fonctionnement Bureau EPN	mois	1	1	1	1	1	1	6	37,500
Assurance	mois	1	1	1	1	1	1	6	15,000
Subtotal Entretien et fonctionnement									
Subtotal Équipe PROSPERER Nationale									
B. Équipes Régionales PROSPERER									
1. Salaires et indemnités									
Salaire EPR	p/mois	12	12	12	12	12	12	72	41,250
Remboursement Frais Médicaux (Nb Agent x 4)	p/mois	12	12	12	12	12	12	72	2,750
Subtotal Salaires et indemnités									
2. Entretien et fonctionnement									
Frais de location	mois	1	1	1	1	1	1	6	30,000
Fonctionnement autos	mois	1	1	1	1	1	1	6	82,500
Fonctionnement motos	mois	1	1	1	1	1	1	6	3,750
Fonctionnement équipements /h	FF	1	1	1	1	1	1	6	35,000
Fonctionnement téléphone portable	mois	1	1	1	1	1	1	6	13,750
Electricité	mois	1	1	1	1	1	1	6	2,875
Internet	mois	1	1	1	1	1	1	6	28,750
Fonctionnement bureau EPR	mois	1	1	1	1	1	1	6	37,500
Assurance	mois	1	1	1	1	1	1	6	37,500
Subtotal Entretien et fonctionnement									
Subtotal Équipes Régionales PROSPERER									
Total Recurrent Costs									
Total									

République de Madagascar
Programme de Soutien aux Pôles de Microentreprises Rurales et aux Economies Régionales (PROSPERER)
Rapport de conception finale (Financement supplémentaire-II)
Appendice 3: Coût et financement du programme

Table 1. Mobilisation des MER, des PER et structuration des interprofessions
Detailed Costs

Unit	Totals Including Contingencies (US\$)						Total	
	2016	2017	2018	2019	2020	2021		
I. Investment Costs								
A. Inventaire régional - Validation des MER- dispositif d'appui local								
1. Etude de marchés et promotion des couples OP/OM & Analyse diagnostic filière cluster								
a. Etude de marchés et promotion des couples OP/OM								
Etude de marchés/ Etude filières	Filière	27 450	18 538	-	-	-	45 988	
Assistance technique pour l'Etude d'impact environnemental	Filière	7 320	7 415	7 512	7 609	7 708	37 564	
Mise à Jour base de données	Région	-	41 710	-	-	-	41 710	
Identification et validation des MER/AGB/OP/clusters	Nombre	1 098	1 112	845	856	867	4 779	
Ateliers de sensibilisation/Formation des OM	Région	5 765	5 839	5 915	5 992	6 070	35 731	
Ateliers d'échanges sur le partenariat commercial	Nombre	18 300	18 538	14 084	14 267	14 453	79 642	
Consultant Mis à jour des modèles de contrats commerciaux	Nombre	915	-	-	-	-	915	
Ateliers de signature de la convention de partenariat	Nombre	10 980	11 123	8 451	8 560	8 672	47 785	
Ateliers de planification de la campagne de commercialisation	Nombre	10 980	11 123	8 451	8 560	8 672	47 785	
Atelier bilan de la campagne de commercialisation	Nombre	5 490	5 561	4 225	4 280	4 336	23 893	
Subtotal Etude de marchés et promotion des couples OP/OM		88 298	120 960	49 482	50 126	50 777	6 149	365 792
2. Guichets unique par district								
a. Renforcement des Capacités Personnel du GUMS/IF								
Formation des encadreurs et CE en approche chaîne de valeurs	session	24 705	-	25 352	-	26 015	-	76 071
Formation des encadreurs et CE sur l'élaboration des plans de mise à niveau	session	24 705	-	25 352	-	26 015	-	76 071
Formation des encadreurs et CE sur le diagnostic d'entreprises et SE	session	8 235	-	8 451	-	8 672	-	25 357
Formation des encadreurs et CE sur autres thèmes	session	24 705	-	25 352	-	26 015	-	76 071
Assistance technique pour le montage des offres de services	Consultant	915	-	-	-	-	-	915
Assistance technique pour le montage business plan	Consultant	915	-	-	-	-	-	915
Subtotal Renforcement des Capacités Personnel du GUMS/IF		84 180	-	84 505	-	86 716	-	255 401
b. Installation et Fonctionnement des GUMS								
Investissement pour la création de GUMS	GUM/an	161 406	61 314	-	-	-	-	222 720
Activités et Charges de Structures des GUMS	GUM/an	342 988	347 447	351 963	356 539	361 174	365 869	2 125 980
Subtotal Installation et Fonctionnement des GUMS		504 394	408 761	351 963	356 539	361 174	365 869	2 348 700
Subtotal Guichets unique par district		588 574	408 761	436 468	356 539	447 890	365 869	2 604 101
3. Appui à l'innovation technologique								
a. Appui à l'innovation technologique								
Assistance technique dans la prospection, sélection des technologies	Consultant	3 660	-	1 878	-	-	-	5 538
Mise en oeuvre Activités environnementales /a	Nombre	19 215	19 465	19 718	19 974	20 234	-	98 606
Mise en place & Equipement des centres de démonstration et de diffusion sur les technologies	Nb centre mis en place	76 860	77 859	78 871	79 897	80 935	-	394 423
FFCP : Nouveaux outils et technologies MER	Nombre FFCP	91 500	92 690	93 894	95 115	96 352	-	469 551
Subtotal Appui à l'innovation technologique		191 235	190 013	194 362	194 986	197 521	-	968 117
Subtotal Inventaire régional - Validation des MER- dispositif d'appui local		868 106	719 734	680 312	601 651	696 188	372 018	3 938 010

République de Madagascar
Programme de Soutien aux Pôles de Microentreprises Rurales et aux Economies Régionales (PROSPERER)
Rapport de conception finale (Financement supplémentaire-II)
Appendice 3: Coût et financement du programme

Table 1. Mobilisation des MER, des PER et structuration des interprofessions
Detailed Costs

Unit	Totals Including Contingencies (US\$)						Total
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
B. Renforcement Interface Public-Privé							
1. Equipes Régionales PROSPERER							
a. Investissement EPR							
Véhicules	vehicule	411 750	-	-	-	-	411 750
Matériels et Mobiliers	Ft	137 250	-	93 894	-	-	231 144
Subtotal Investissement EPR		549 000	-	93 894	-	-	642 894
2. Renforcement des FCI-CCI, CA, CM							
a. Renforcement des antennes CCI/FCCI							
Renforcement des antennes CCI /b	nombre CCI bénéficiaires	164 700	166 841	126 758	-	-	458 299
Convention de Services Antennes CCI /c	Mois	219 600	222 455	225 347	228 276	231 244	1 361 172
Développement institutionnel: Dispositif d'Animation des CCI au niveau FCCI	Ft	54 900	55 614	42 253	-	-	152 766
Renforcement des Chambres d'Agriculture (TT)	nombre CA régionale	54 900	37 076	37 558	38 046	19 270	186 850
Renforcement des Chambres de Métiers	nombre CM	4 575	4 634	14 084	14 267	4 818	42 378
Subtotal Renforcement des antennes CCI/FCCI		498 675	486 620	445 999	280 590	255 332	2 201 465
3. Renforcement des associations, groupements de base et OP							
a. Renforcement des Capacités des Associations et Groupements de Base (AGB) pour devenir des Coop							
Diagnostic des AGB/OP et plan de renf. des capacités	nombre AGB/OP	4 575	4 634	4 695	4 756	4 818	28 358
Formation des responsables des AGB/OP	nombre AGB/OP	6 234	6 315	6 398	6 481	6 565	38 644
Appui à la restructuration des bénéf. des infrastructures	mbre Ass. bénéficiaires In	-	8 342	14 084	11 414	8 672	42 512
Appui à la mise en place et opérationnalisation des clusters	nombre Cluster	18 300	23 172	23 474	23 779	24 088	112 813
Mission de suivi des AGB/OP et coopératives	nombre AGB/OP	2 915	2 953	2 991	3 030	3 070	18 070
Subtotal Renforcement des Capacités des Associations et Groupements de Base (AGB) pour devenir de:		32 025	45 417	51 642	49 459	47 212	240 395
4. Plate-formes de concertation et d'appui filières (PCAF)							
a. Plate-formes de concertation et d'appui filières (PCAF)							
Soutien méthodologique	Consultant	9 150	9 269	9 389	9 512	4 818	42 137
Ateliers de sensibilisation	PCAF	3 660	3 708	3 756	3 805	1 927	16 855
Soutien à l'organisation de fora de concertation	nombre Atelier s	10 980	11 123	11 267	11 414	5 781	50 565
Mise à disposition de conseillers facilitateurs PCAF (3 mois) /a	PCAF	3 660	3 708	3 756	3 805	1 927	16 855
Atelier de formation aux négociations interprofessionnelles	Atelier	3 660	3 708	3 756	3 805	1 927	16 855
Soutien à l'équipement de permanences PCAF dans les Chambres	Lots d'équipement	2 745	2 781	2 817	2 853	1 445	12 641
Budget de formation et mobilisation des PCAF /d	nombre PCAF mobilisé	7 320	7 415	7 512	7 609	3 854	33 710
Subtotal Plate-formes de concertation et d'appui filières (PCAF)		41 175	41 710	42 253	42 802	21 679	189 619
5. Appui au développement d'une politique de soutien aux MER							
a. Renforcement de capacité des agents du ministère dans l'appui au développement des MER	Ft/an	54 900	55 614	56 337	57 069	57 811	340 293
b. Elaboration du cadre réglementaire pour la promotion des microentreprises rurales, et de l'exportation							
Contribution du FIDA à l'élaboration du cadre réglementaire	cadre réglementaire	24 705	25 026	25 352	25 681	-	100 764
Contribution du gouvernement à l'élaboration du cadre réglementaire	cadre réglementaire	18 300	-	18 779	-	-	37 079
Subtotal Elaboration du cadre réglementaire pour la promotion des microentreprises rurales, et de l'exp		43 005	25 026	44 130	25 681	-	137 843
c. Promotion et partage du Modèle PROSPERER							
Ateliers forum régionaux	Atelier	7 320	7 415	7 512	7 609	3 854	33 710
d. Appui institutionnel							
Consultant pour mise en place système de veille /e	Consultant	1 373	-	2 817	-	-	4 189
Prise en charge mission /f	Forfait/an	1 373	1 390	1 408	1 427	1 445	8 507
Subtotal Appui institutionnel		2 745	1 390	4 225	1 427	1 445	12 697
Subtotal Appui au développement d'une politique de soutien aux MER		107 970	89 445	112 204	91 786	63 110	524 542
6. Accompagnement et appuis techniques divers							
a. Accompagnement et appuis techniques divers							
Accompagnement et appuis techniques divers	Ft	45 750	-	-	-	-	45 750
Subtotal Renforcement Interface Public-Privé		1 274 595	663 193	745 991	464 637	387 333	3 844 665
Total Investment Costs		2 142 701	1 382 927	1 426 303	1 066 287	1 083 521	7 782 675

République de Madagascar
 Programme de Soutien aux Pôles de Microentreprises Rurales et aux Economies Régionales (PROSPERER)
 Rapport de conception finale (Financement supplémentaire-II)
 Appendice 3: Coût et financement du programme

Table 1. Mobilisation des MER, des PER et structuration des interprofessions
Detailed Costs

Unit	Totals Including Contingencies (US\$)						Total	
	2016	2017	2018	2019	2020	2021		
II. Recurrent Costs								
A. Équipe PROSPERER Nationale								
1. Salaires et indemnités								
Salaire EPN	p/mois	120 780	122 350	123 941	125 552	127 184	128 837	748 644
Remboursement Frais Médicaux (Nb Agent x 4)	p/mois	3 623	3 671	3 718	3 767	3 816	3 865	22 459
Subtotal Salaires et indemnités		124 403	126 021	127 659	129 318	131 000	132 703	771 104
2. Entretien et fonctionnement								
Fonctionnement autos	mois	14 411	14 599	14 788	14 981	15 175	15 373	89 327
Fonctionnement motos	mois	480	487	493	499	506	512	2 978
Fonctionnement équipements /g	FF	12 490	12 652	12 817	12 983	13 152	13 323	77 417
Fonctionnement téléphone portable	mois	4 804	4 866	4 929	4 994	5 058	5 124	29 776
Internet	mois	5 285	5 353	5 423	5 493	5 565	5 637	32 756
Fonctionnement Bureau EPN	mois	14 411	14 599	14 788	14 981	15 175	15 373	89 327
Assurance	mois	5 765	5 839	5 915	5 992	6 070	6 149	35 731
Subtotal Entretien et fonctionnement		57 645	58 395	59 154	59 923	60 702	61 491	357 310
Subtotal Équipe PROSPERER Nationale		182 049	184 415	186 813	189 241	191 702	194 194	1 128 414
B. Équipes Régionales PROSPERER								
1. Salaires et indemnités								
Salaire EPR	p/mois	181 170	183 525	185 911	188 328	190 776	193 256	1 122 967
Remboursement Frais Médicaux (Nb Agent x 4)	p/mois	12 078	12 235	12 394	12 555	12 718	12 884	74 864
Subtotal Salaires et indemnités		193 248	195 760	198 305	200 883	203 495	206 140	1 197 831
2. Entretien et fonctionnement								
Frais de location	mois	10 980	11 123	11 267	11 414	11 562	11 712	68 059
Fonctionnement autos	mois	31 705	32 117	32 534	32 957	33 386	33 820	196 519
Fonctionnement motos	mois	1 441	1 460	1 479	1 498	1 518	1 537	8 933
Fonctionnement équipements /h	FF	13 451	13 625	13 802	13 982	14 164	14 348	83 372
Fonctionnement téléphone portable	mois	5 284	5 353	5 422	5 493	5 564	5 637	32 753
Electricité	mois	1 105	1 119	1 134	1 149	1 163	1 179	6 848
Internet	mois	11 049	11 192	11 338	11 485	11 634	11 786	68 484
Fonctionnement bureau EPR	mois	14 411	14 599	14 788	14 981	15 175	15 373	89 327
Assurance	mois	14 411	14 599	14 788	14 981	15 175	15 373	89 327
Subtotal Entretien et fonctionnement		103 836	105 186	106 554	107 939	109 342	110 764	643 621
Subtotal Équipes Régionales PROSPERER		297 084	300 947	304 859	308 822	312 837	316 904	1 841 452
Total Recurrent Costs		479 133	485 362	491 672	498 063	504 538	511 097	2 969 866
Total		2 621 834	1 868 289	1 917 975	1 564 351	1 588 060	1 192 032	10 752 541

\a Exp acts !
 \b revoir qty_Exp acts !
 \c revoir Exp acts !
 \d TITRE §
 \e 50% FUDA, 50% contrepartie Natuonale
 \f Divers !
 \g fonctionnement mensuel des équipements
 \h fonctionnement mensuel des équipements

République de Madagascar
Programme de Soutien aux Pôles de Microentreprises Rurales et aux Economies Régionales (PROSPERER)
Rapport de conception finale (Financement supplémentaire-II)
Appendice 3: Coût et financement du programme

Table 2. Services d'appui aux MER et formation professionnelle
Detailed Costs

	Unit	Quantities						Total	Unit Cost (MGA '000)
		2016	2017	2018	2019	2020	2021		
I. Investment Costs									
A. Services d'appui aux micro-entreprises rurales existantes									
1. Identification et mise à niveau des capacités des PSE									
a. Identification et Mise à niveau des PSE									
Mise à niveau techniques et qualité	p/session	30	15	30	15	30	-	120	200
Mise à niveau gestion /a	p/session	-	15	-	15	-	-	30	200
Mise à niveau marketing-commercialisation /b	p/session	10	-	10	-	10	-	30	175
Autres mises à niveau /c	p/session	30	-	30	-	30	-	90	200
Subtotal Identification et Mise à niveau des PSE									
b. Appui à la Formalisation Réseau des PSE									
Appui à la mise en réseau des PSE	Région	2	2	-	-	-	-	4	15,000
Réseau des PSE, dotation en matériels informatique	Région	-	2	2	-	-	-	4	11,350
Subtotal Appui à la Formalisation Réseau des PSE									
c. Mission de Suivi /d									
Mission équipe EPR (supervision 3 pers/région)	FF	1	1	1	1	1	1	6	11,250
Subtotal Identification et mise à niveau des capacités des PSE									
2. Renforcement des capacités des MER									
a. Renforcement des capacités des MER									
Formation techniques et qualité (formation par prestataires de services)	nbre	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	-	15 000	63
Formation techniques et qualité (démultiplication au sein des groupements/clusters)	nbre	4 000	4 000	4 000	4 000	3 000	-	19 000	25
Formation en gestion	nbre	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	-	7 500	50
Formation Marketing- Commercialisation des MER des clusters	nbre	1 463	1 463	1 463	1 463	1 463	-	7 315	100
Autres formation des MER des clusters	nbre	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	-	17 500	50
Formation des producteurs de Bambou (INBAR) /e	nbre	200	200	200	200	200	-	1 000	500
Accompagnement	nbre	1 500	1 500	1 000	1 000	1 000	-	6 000	50
Subtotal Renforcement des capacités des MER									
b. Mission de Suivi Activités 21B /f									
Mission de Suivi Activités 21B	FF	1	1	1	1	1	1	6	11,250
Subtotal Renforcement des capacités des MER									
3. Appui au développement et à la promotion des filières et des clusters									
a. Etudes ponctuelles									
Label +accompagnement	étude	-	-	1	-	-	-	1	25,000
Emballage design et test	étude	-	1	-	-	-	-	1	25,000
Conception nouveaux produits /marchés + tests	étude	-	-	-	1	-	-	1	25,000
Etudes spécifiques à la demande des MER	étude	1	-	-	-	-	-	1	25,000
Appui à la commercialisation: commerce équitable	étude	1	-	-	-	-	-	1	75,000
Opérationnalisation d'un système d'information sur les marchés	forfait	1	1	1	1	1	1	6	50,000
Appui aux groupes vulnérables /g	FF	1	1	1	1	1	1	6	125,000
Subtotal Etudes ponctuelles									

République de Madagascar
Programme de Soutien aux Pôles de Microentreprises Rurales et aux Economies Régionales (PROSPERER)
Rapport de conception finale (Financement supplémentaire-II)
Appendice 3: Coût et financement du programme

Table 2. Services d'appui aux MER et formation professionnelle

Detailed Costs

	Unit	Quantities						Total	Unit Cost (MGA '000)
		2016	2017	2018	2019	2020	2021		
b. Intermédiation commerciale, contractualisation, dévept des circuits de distribution									
Intermédiation commerciale, contractualisation, dévept des circuits de distribution	FF	1	1	1	1	1	1	6	25,000
c. Participation à foires régionales									
Voyages d'études et prospections commerciale	Nombre	18	18	18	18	18	18	108	2,500
Foires PROSPERER à Antananarivo et mise en relation	Partenariat	3	3	3	3	3	3	18	12,500
Participation aux autres foires nationales	nombre MER	315	315	315	315	315	315	1 890	750
Foires prospérer dans les régions	nombre Foire organisée	9	9	9	9	9	9	54	45,000
Participation aux autres foires dans les régions	nombre MER	400	400	400	400	400	100	2 100	125
Participation foires internationales	nombre MER	108	108	108	108	108	108	648	1,000
Subtotal Participation à foires régionales									
d. Appuis à la Promotion des Produits et à la Prospection Commerciale									
Voyages d'échange organisés pour les MER	FF	1	1	1	1	1	-	5	125,000
Mise à disposition d'agents commerciaux /j	nombre agents recrutés	11	11	11	11	11	11	66	10,500
Acquisition équipements et mobiliers	nombre lots d'équipement	2	2	-	-	-	-	4	17,500
Subtotal Appuis à la Promotion des Produits et à la Prospection Commerciale									
e. Mission d'appui d'activités EPR et EPN									
Mission d'appui d'activités EPR et EPN	FF	1	1	1	1	1	1	6	11,250
Subtotal Appui au développement et à la promotion des filières et des clusters									
4. Assistance technique et accompagnement									
a. Assistance technique et accompagnement	FF	1	1	1	1	1	-	5	75,000
5. Appui au développement d'une politique de soutien aux MER									
a. Appui au développement d'une politique de soutien aux MER									
Equipement de soutien	CAPAG	5	5	-	-	-	-	10	25,000
Coordinateur espace MER	FF	1	1	1	1	1	1	6	30,000
Subtotal Appui au développement d'une politique de soutien aux MER									
Subtotal Services d'appui aux micro-entreprises rurales existantes									
B. Formation professionnelle									
1. Formation professionnelle									
Frais centre de formation	ombre jeunes inscrit en FF	800	800	800	800	800	-	4 000	300
Autre frais	Nbre jeunes	800	800	800	800	800	-	4 000	50
Hébergement élèves /h	Nbre jeunes	750	750	750	750	700	-	3 700	50
Subtotal Formation professionnelle									
2. Formation et création de MER									
Formation création d'entreprise	jeunes néo-entrepreneur	800	800	800	800	800	-	4 000	50
Accompagnement de jeunes néo-entrepreneurs	jeunes néo-entrepreneur acc	500	500	500	500	500	-	2 500	50
Mise à disposition de CE pour les jeunes	CIP	10	10	10	10	10	10	60	10,500
Mise en relation professionnelle des jeunes	FF	1	1	1	1	1	-	5	25,000
Subtotal Formation et création de MER									
3. Apprentissage des jeunes									
Indemnisation des MER hôtes	de jeunes inscrit en Apprer	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	-	5 000	100
Prise en charge apprentis hors région	Apprentis	190	190	190	190	190	-	950	75
Kit de démarrage pour les jeunes	Nombre	500	500	500	500	500	-	2 500	250
Entreprenariat en Groupe pour les Jeunes	de jeunes néo-entrepreneur	140	140	140	130	130	-	680	500
Accompagnement et appuis techniques divers	CAPAG	1	-	-	-	-	-	1	25,000
Subtotal Apprentissage des jeunes									
Subtotal Formation professionnelle									
Total									

la \b \c Formations de 6 jours

ld Activités 21A !

le les prestataires de services techniques ou commerciaux selon les besoins feront trois missions par an en An formation+1, et 2 missions par an en année formation +2

lf Mission! de Suivi Activités 21B

lg couple produits marchés (haut de gamme) - TV, PLV, affiche (2 grandes campagnes en année 3 et 6 pour 10 produits)

lh moyenne 6 mois de formation

République de Madagascar
Programme de Soutien aux Pôles de Microentreprises Rurales et aux Economies Régionales (PROSPERER)
Rapport de conception finale (Financement supplémentaire-II)
Appendice 3: Coût et financement du programme

Table 2. Services d'appui aux MER et formation professionnelle
Detailed Costs

Unit	Totals Including Contingencies (US\$)						Total	
	2016	2017	2018	2019	2020	2021		
I. Investment Costs								
A. Services d'appui aux micro-entreprises rurales existantes								
1. Identification et mise à niveau des capacités des PSE								
a. Identification et Mise à niveau des PSE								
Mise à niveau techniques et qualité	p/session	2 196	1 112	2 253	1 141	2 312	-	9 016
Mise à niveau gestion /a	p/session	-	1 112	-	1 141	-	-	2 254
Mise à niveau marketing-commercialisation /b	p/session	641	-	657	-	674	-	1 972
Autres mises à niveau /c	p/session	2 196	-	2 253	-	2 312	-	6 762
Subtotal Identification et Mise à niveau des PSE		5 033	2 225	5 164	2 283	5 299	-	20 003
b. Appui à la Formalisation Réseau des PSE								
Appui à la mise en réseau des PSE	Région	10 980	11 123	-	-	-	-	22 103
Réseau des PSE, dotation en matériels informatique	Région	-	8 416	8 526	-	-	-	16 942
Subtotal Appui à la Formalisation Réseau des PSE		10 980	19 539	8 526	-	-	-	39 045
c. Mission de Suivi /d								
Mission équipe EPR (supervision 3 pers/région)	FF	4 118	4 171	4 225	4 280	4 336	4 392	25 522
Subtotal Identification et mise à niveau des capacités des PSE		20 130	25 935	17 915	6 563	9 635	4 392	84 570
2. Renforcement des capacités des MER								
a. Renforcement des capacités des MER								
Formation techniques et qualité (formation par prestataires de services)	nbre	69 174	70 073	70 984	71 907	72 842	-	354 980
Formation techniques et qualité (démultiplication au sein des groupements/clusters)	nbre	36 600	37 076	37 558	38 046	28 905	-	178 185
Formation en gestion	nbre	27 450	27 807	28 168	28 535	28 905	-	140 865
Formation Marketing- Commercialisation des MER des clusters	nbre	53 546	54 242	54 947	55 661	56 385	-	274 781
Autres formation des MER des clusters	nbre	64 050	64 883	65 726	66 581	67 446	-	328 685
Formation des producteurs de Bambou (INBAR) /e	nbre	36 600	37 076	37 558	38 046	38 541	-	187 820
Accompagnement	nbre	27 450	27 807	18 779	19 023	19 270	-	112 329
Subtotal Renforcement des capacités des MER		314 870	318 963	313 720	317 799	312 295	-	1 577 646
b. Mission de Suivi Activités 21B /f								
Mission de Suivi Activités 21B	FF	4 118	4 171	4 225	4 280	4 336	4 392	25 522
Subtotal Renforcement des capacités des MER		318 987	323 134	317 945	322 079	316 631	4 392	1 603 168
3. Appui au développement et à la promotion des filières et des clusters								
a. Etudes ponctuelles								
Label +accompagnement	étude	-	-	9 389	-	-	-	9 389
Emballage design et test	étude	-	9 269	-	-	-	-	9 269
Conception nouveaux produits /marchés + tests	étude	-	-	-	9 512	-	-	9 512
Etudes spécifiques à la demande des MER	étude	9 150	-	-	-	-	-	9 150
Appui à la commercialisation: commerce équitable	étude	27 450	-	-	-	-	-	27 450
Opérationnalisation d'un système d'information sur les marchés	forfait	18 300	18 538	18 779	19 023	19 270	19 521	113 431
Appui aux groupes vulnérables /g	FF	45 455	45 455	45 455	45 455	45 455	45 455	272 727
Subtotal Etudes ponctuelles		100 355	73 261	73 623	73 989	64 725	64 975	450 928

République de Madagascar
 Programme de Soutien aux Pôles de Microentreprises Rurales et aux Economies Régionales (PROSPERER)
 Rapport de conception finale (Financement supplémentaire-II)
 Appendice 3: Coût et financement du programme

Table 2. Services d'appui aux MER et formation professionnelle

Detailed Costs

Unit	Totals Including Contingencies (US\$)							
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total	
b. Intermédiation commerciale, contractualisation, dévept des circuits de distribution								
Intermédiation commerciale, contractualisation, dévept des circuits de distribution	FF	9 150	9 269	9 389	9 512	9 635	9 760	56 715
c. Participation à foires régionales								
Voyages d'études et prospections commerciale	Nombre	16 470	16 684	16 901	17 121	17 343	17 569	102 088
Foires PROSPERER à Antananarivo et mise en relation	Partenariat	13 725	13 903	14 084	14 267	14 453	14 641	85 073
Participation aux autres foires nationales	nombre MER	86 468	87 592	88 730	89 884	91 052	92 236	535 961
Foires prosperer dans les régions	nombre Foire organisée	148 230	150 157	152 109	154 086	156 090	158 119	918 791
Participation aux autres foires dans les régions	nombre MER	18 300	18 538	18 779	19 023	19 270	4 880	98 790
Participation foires internationales	nombre MER	39 528	40 042	40 562	41 090	41 624	42 165	245 011
Subtotal Participation à foires régionales		322 721	326 916	331 166	335 471	339 832	329 609	1 985 714
d. Appuis à la Promotion des Produits et à la Prospection Commerciale								
Voyages d'échange organisés pour les MER	FF	45 750	46 345	46 947	47 558	48 176	-	234 775
Mise à disposition d'agents commerciaux /j	nombre agents recrutés	42 273	42 823	43 379	43 943	44 514	45 093	262 026
Acquisition équipements et mobiliers	nombre lots d'équipement	12 810	12 977	-	-	-	-	25 787
Subtotal Appuis à la Promotion des Produits et à la Prospection Commerciale		100 833	102 144	90 326	91 501	92 690	45 093	522 587
e. Mission d'appui d'activités EPR et EPN								
Mission d'appui d'activités EPR et EPN	FF	4 118	4 171	4 225	4 280	4 336	4 392	25 522
Subtotal Appui au développement et à la promotion des filières et des clusters		537 176	515 761	508 730	514 752	511 218	453 830	3 041 467
4. Assistance technique et accompagnement								
a. Assistance technique et accompagnement	FF	27 450	27 807	28 168	28 535	28 905	-	140 865
5. Appui au développement d'une politique de soutien aux MER								
a. Appui au développement d'une politique de soutien aux MER								
Equipement de soutien	CAPAG	45 750	46 345	-	-	-	-	92 095
Coordinateur espace MER	FF	10 980	11 123	11 267	11 414	11 562	11 712	68 059
Subtotal Appui au développement d'une politique de soutien aux MER		56 730	57 467	11 267	11 414	11 562	11 712	160 153
Subtotal Services d'appui aux micro-entreprises rurales existantes		960 473	950 104	884 026	883 342	877 952	474 327	5 030 224
B. Formation professionnelle								
1. Formation professionnelle								
Frais centre de formation	ombre jeunes inscrit en FI	87 840	88 982	90 139	91 310	92 498	-	450 769
Autre frais	Nbre jeunes	14 640	14 830	15 023	15 218	15 416	-	75 128
Hébergement élèves /h	Nbre jeunes	13 725	13 903	14 084	14 267	13 489	-	69 469
Subtotal Formation professionnelle		116 205	117 716	119 246	120 796	121 403	-	595 366
2. Formation et création de MER								
Formation création d'entreprise	jeunes néo-entrepreneur	14 640	14 830	15 023	15 218	15 416	-	75 128
Accompagnement de jeunes néo-entrepreneurs	ines néo-entrepreneur acc	9 150	9 269	9 389	9 512	9 635	-	46 955
Mise à disposition de CE pour les jeunes	CIP	38 430	38 930	39 436	39 948	40 468	40 994	238 205
Mise en relation professionnelle des jeunes	FF	9 150	9 269	9 389	9 512	9 635	-	46 955
Subtotal Formation et création de MER		71 370	72 298	73 238	74 190	75 154	40 994	407 243
3. Apprentissage des jeunes								
Indemnisation des MER hôtes	de jeunes inscrit en Appre	36 600	37 076	37 558	38 046	38 541	-	187 820
Prise en charge apprentis hors région	Aprentis	5 216	5 283	5 352	5 422	5 492	-	26 764
Kit de démarrage pour les jeunes	Nombre	45 750	46 345	46 947	47 558	48 176	-	234 775
Entrepreneuriat en Groupe pour les Jeunes	de jeunes néo-entrepreneu	25 620	25 953	26 290	24 730	25 051	-	127 645
Accompagnement et appuis techniques divers	CAPAG	9 150	-	-	-	-	-	9 150
Subtotal Apprentissage des jeunes		122 336	114 657	116 147	115 755	117 260	-	586 155
Subtotal Formation professionnelle		309 911	304 670	308 631	310 741	313 817	40 994	1 588 764
Total		1 270 383	1 254 774	1 192 657	1 194 083	1 191 769	515 321	6 618 988

la \b \c Formations de 6 jours

ld Activités 21A !

le les prestataires de services techniques ou commerciaux selon les besoins feront trois missions par an en An formation+1, et 2 missions par an en année formation +2

lf Mission! de Suivi Activités 21B

lg couple produits marchés (haut de gamme) - TV, PLV, affiche (2 grandes campagnes en année 3 et 6 pour 10 produits)

lh moyenne 6 mois de formation

République de Madagascar
 Programme de Soutien aux Pôles de Microentreprises Rurales et aux Economies Régionales (PROSPERER)
 Rapport de conception finale (Financement supplémentaire-II)
 Appendice 3: Coût et financement du programme

Table 3. Finance rurale
Detailed Costs

	Unit	Quantities						Total	Unit Cost (MGA '000)
		2016	2017	2018	2019	2020	2021		
I. Investment Costs									
A. Accès au crédit									
1. Faciliter l'accès aux services financiers									
Développement et adaptation des produits et services	forfait	1	-	-	-	-	-	1	827,500
Formation et renforcement des capacités	forfait	1	-	-	-	-	-	1	625,000
Subtotal Faciliter l'accès aux services financiers									
2. Favoriser l'engagement du secteur financier en soutien aux investissements des MER									
a. Mise en place de la Facilité d'Investissement Rural (FIR)									
Capitalisation de la FIR	FF	1	-	-	-	-	-	1	345,000
Fonds d'appui à l'entrepreneuriat /b	FF	1	-	-	-	-	-	1	175,000
Subtotal Mise en place de la Facilité d'Investissement Rural (FIR)									
3. Assistance Technique									
Accompagnement et appuis techniques divers	FF	1	-	-	-	-	-	1	105,002
Total									

Table 3. Finance rurale
Detailed Costs

	Unit	Totals Including Contingencies (US\$)						Total
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	
I. Investment Costs								
A. Accès au crédit								
1. Faciliter l'accès aux services financiers								
Développement et adaptation des produits et services	forfait	300 909	-	-	-	-	-	300 909
Formation et renforcement des capacités	forfait	227 273	-	-	-	-	-	227 273
Subtotal Faciliter l'accès aux services financiers								
2. Favoriser l'engagement du secteur financier en soutien aux investissements des MER								
a. Mise en place de la Facilité d'Investissement Rural (FIR)								
Capitalisation de la FIR	FF	125 455	-	-	-	-	-	125 455
Fonds d'appui à l'entrepreneuriat /b	FF	63 636	-	-	-	-	-	63 636
Subtotal Mise en place de la Facilité d'Investissement Rural (FIR)								
3. Assistance Technique								
Accompagnement et appuis techniques divers	FF	38 431	-	-	-	-	-	38 431
Total		755 703	-	-	-	-	-	755 703

Table 4. Infrastructures de marché et investissements structurants
Detailed Costs

Unit	Quantities						Total	Unit Cost (MGA '000)	
	2016	2017	2018	2019	2020	2021			
I. Investment Costs									
A. Investissements Collectifs de soutien aux filières									
Pavillons d'exposition points de vente N. Zone	unité	20	20	20	-	-	-	60	12,500
Bâtiment pour atelier, transformation conditionnement N. Zone	unité	10	10	10	-	-	-	30	50,000
Total									

Table 4. Infrastructures de marché et investissements structurants
Detailed Costs

Unit	Totals Including Contingencies (US\$)						Total	
	2016	2017	2018	2019	2020	2021		
I. Investment Costs								
A. Investissements Collectifs de soutien aux filières								
Pavillons d'exposition points de vente N. Zone	unité	96 075	97 324	98 589	-	-	-	291 988
Bâtiment pour atelier, transformation conditionnement N. Zone	unité	192 150	194 648	197 178	-	-	-	583 976
Total		288 225	291 972	295 768	-	-	-	875 964

République de Madagascar
Programme de Soutien aux Pôles de Microentreprises Rurales et aux Economies Régionales (PROSPERER)
Rapport de conception finale (Financement supplémentaire-II)
Appendice 3: Coût et financement du programme

Table 5. Suivi-évaluation, capitalisation et communication
Detailed Costs

	Unit	Quantities						Total	Unit Cost (MGA '000)
		2016	2017	2018	2019	2020	2021		
I. Investment Costs									
A. Planification et suivi-évaluation									
1. Equipe Prospérer Nationale									
a. Equipement									
Matériel & Equipement	FF	1	-	-	-	-	-	1	62,500
2. suivi-évaluation									
a. Etudes et contrats									
Ateliers participatifs	Nombre	9	9	9	9	9	9	54	12,500
Enquêtes de référence	etude	1	-	-	1	-	1	3	200,000
Enquêtes Revenu	Nombre	-	1	-	1	-	1	3	17,500
Enquêtes AMED	Nombre	1	-	1	-	-	1	3	25,000
Enquêtes adoption	Nombre	1	1	1	1	1	1	6	22,500
Audit des comptes	Mission	1	1	1	1	1	1	6	25,000
Subtotal Etudes et contrats									
b. Formation Personnel EPN/EPR									
Formation suivi-évaluation	Session	1	-	1	-	1	-	3	37,500
Formation Genre	Session	-	1	-	1	-	-	2	37,500
Autres formations	FF	1	1	1	1	1	1	6	75,000
Atelier FIDA	FF	1	1	1	1	1	1	6	100,000
Réunions de coordination	Nombre	1	1	1	1	1	1	6	87,500
Supervision	Nombre	1	1	1	1	1	1	6	125,000
Subtotal Formation Personnel EPN/EPR									
c. Assistance Technique									
Appui méthodologique	p/mois	1	-	-	-	-	-	1	125,000
Accompagnement et appuis techniques divers	FF	1	-	-	-	-	-	1	37,500
Subtotal Assistance Technique									
Subtotal suivi-évaluation									
Subtotal Planification et suivi-évaluation									

République de Madagascar
Programme de Soutien aux Pôles de Microentreprises Rurales et aux Economies Régionales (PROSPERER)
Rapport de conception finale (Financement supplémentaire-II)
Appendice 3: Coût et financement du programme

Table 5. Suivi-évaluation, capitalisation et communication
Detailed Costs

Unit	Quantities						Total	Unit Cost (MGA '000)
	2016	2017	2018	2019	2020	2021		
B. Capitalisation des savoirs et Communication								
1. Campagnes de sensibilisation aux objectifs et prestations fournis par le Programme								
Campagnes de sensibilisation	27	27	18	18	18	-	108	2,500
Campagne de promotion de la culture d'entreprise dans le monde rural	18	18	18	18	18	-	90	3,750
Budget médiatique /a	1	1	1	1	1	1	6	12,500
Subtotal Campagnes de sensibilisation aux objectifs et prestations fournis par le Programme								
2. Identification et renforcement des capacités des prestataires de communication								
Appui aux renforcement des radios locales	18	18	18	18	18	18	108	500
Ateliers de formation des prestataires au niveau national	1	-	-	-	-	-	1	27,920
Ateliers de formation des prestataires au niveau Regional	1	-	-	-	-	-	1	3,327.5
Subtotal Identification et renforcement des capacités des prestataires de communication								
3. Promotion d'outils et moyens de communication en milieu rural (radio locale, TV)								
Renforcement des capacités de diffusion des radios locales	1	1	1	1	1	1	6	50,000
contractuel spécialiste en communication	1	1	1	1	1	1	6	5,000
Appui consultant communication	6	6	-	6	-	-	18	5,000
Mobilisation de prestataires en communication	1	1	1	1	1	1	6	5,000
Production de Videos et d'enregistrement /b	20	20	20	20	20	20	120	1,500
Budget traduction	1	-	-	-	-	-	1	25,000
Création / multiplication d'un Bulletin des MER /c	6	6	6	6	6	6	36	8,750
Subtotal Promotion d'outils et moyens de communication en milieu rural (radio locale, TV)								
4. Capitalisation des expériences du projet et des « success stories »								
Bilan-diagnostic des succes et échecs des MER	60	60	60	60	60	60	360	125
Etablissement d'une base de données	1	1	1	1	1	1	6	10,000
Mise sur WEB	1	-	1	-	1	-	3	7,500.5
Stratégie de sortie	1	-	-	-	-	-	1	125,000
Subtotal Capitalisation des expériences du projet et des « success stories »								
Subtotal Capitalisation des savoirs et Communication								
Total Investment Costs								
II. Recurrent Costs								
Total								

\a Coûts de diffusion des messages de vulgarisation mediatique

\b pour diffusion mediatique

\c prise en charge des coûts dégressive par le programme

République de Madagascar
Programme de Soutien aux Pôles de Microentreprises Rurales et aux Economies Régionales (PROSPERER)
Rapport de conception finale (Financement supplémentaire-II)
Appendice 3: Coût et financement du programme

Table 5. Suivi-évaluation, capitalisation et communication
Detailed Costs

Unit	Totals Including Contingencies (US\$)						Total	
	2016	2017	2018	2019	2020	2021		
I. Investment Costs								
A. Planification et suivi-évaluation								
1. Equipe Prospérer Nationale								
a. Equipement								
Matériel & Equipement	FF	25 163	-	-	-	-	25 163	
2. suivi-évaluation								
a. Etudes et contrats								
Ateliers participatifs	Nombre	41 175	41 710	42 253	42 802	43 358	43 922	255 220
Enquêtes de référence	etude	73 200	-	-	76 092	-	78 083	227 375
Enquêtes Revenu	Nombre	-	6 488	-	6 658	-	6 832	19 979
Enquêtes AMED	Nombre	9 150	-	9 389	-	-	9 760	28 300
Enquêtes adoption	Nombre	8 235	8 342	8 451	8 560	8 672	8 784	51 044
Audit des comptes	Mission	9 150	9 269	9 389	9 512	9 635	9 760	56 715
Subtotal Etudes et contrats		140 910	65 810	69 482	143 624	61 665	157 143	638 633
b. Formation Personnel EPN/EPR								
Formation suivi-évaluation	Session	13 725	-	14 084	-	14 453	-	42 262
Formation Genre	Session	-	13 903	-	14 267	-	-	28 171
Autres formations	FF	27 450	27 807	28 168	28 535	28 905	29 281	170 146
Atelier FIDA	FF	36 600	37 076	37 558	38 046	38 541	39 042	226 862
Réunions de coordination	Nombre	33 626	34 063	34 506	34 955	35 409	35 870	208 429
Supervision	Nombre	48 038	48 662	49 295	49 935	50 585	51 242	297 756
Subtotal Formation Personnel EPN/EPR		159 439	161 511	163 611	165 738	167 893	155 435	973 627
c. Assistance Technique								
Appui méthodologique	p/mois	45 750	-	-	-	-	-	45 750
Accompagnement et appuis techniques divers	FF	13 725	-	-	-	-	-	13 725
Subtotal Assistance Technique		59 475	-	-	-	-	-	59 475
Subtotal suivi-évaluation		359 824	227 321	233 093	309 362	229 558	312 577	1 671 735
Subtotal Planification et suivi-évaluation		384 986	227 321	233 093	309 362	229 558	312 577	1 696 897

République de Madagascar
Programme de Soutien aux Pôles de Microentreprises Rurales et aux Economies Régionales (PROSPERER)
Rapport de conception finale (Financement supplémentaire-II)
Appendice 3: Coût et financement du programme

Table 5. Suivi-évaluation, capitalisation et communication
Detailed Costs

Unit	Totals Including Contingencies (US\$)						Total	
	2016	2017	2018	2019	2020	2021		
B. Capitalisation des savoirs et Communication								
1. Campagnes de sensibilisation aux objectifs et prestations fournis par le Programme								
Campagnes de sensibilisation	campagne	24 705	25 026	16 901	17 121	17 343	-	101 096
Campagne de promotion de la culture d'entreprise dans le monde rural	campagne	24 705	25 026	25 352	25 681	26 015	-	126 779
Budget médiatique /a	budget	4 575	4 634	4 695	4 756	4 818	4 880	28 358
Subtotal Campagnes de sensibilisation aux objectifs et prestations fournis par le Programme								
		53 985	54 687	46 947	47 558	48 176	4 880	256 233
2. Identification et renforcement des capacités des prestataires de communication								
Appui aux renforcement des radios locales	nbre de partenaires renfor	3 459	3 504	3 549	3 595	3 642	3 689	21 438
Ateliers de formation des prestataires au niveau national	Atelier	10 219	-	-	-	-	-	10 219
Ateliers de formation des prestataires au niveau Regional	Atelier	1 218	-	-	-	-	-	1 218
Subtotal Identification et renforcement des capacités des prestataires de communication								
		14 895	3 504	3 549	3 595	3 642	3 689	32 875
3. Promotion d'outils et moyens de communication en milieu rural (radio locale, TV)								
Renforcement des capacités de diffusion des radios locales	forfait	19 215	19 465	19 718	19 974	20 234	20 497	119 103
contractuel spécialiste en communication	FF	1 830	1 854	1 878	1 902	1 927	1 952	11 343
Appui consultant communication	de Plan de communicatior	10 980	11 123	-	11 414	-	-	33 517
Mobilisation de prestataires en communication	forfait	1 830	1 854	1 878	1 902	1 927	1 952	11 343
Production de Videos et d'enregistrement /b	bre de documentaires réa	10 980	11 123	11 267	11 414	11 562	11 712	68 059
Budget traduction	forfait	9 150	-	-	-	-	-	9 150
Création / multiplication d'un Bulletin des MER /c	nombre de parutions	19 215	19 465	19 718	19 974	20 234	20 497	119 103
Subtotal Promotion d'outils et moyens de communication en milieu rural (radio locale, TV)								
		73 200	64 883	54 459	66 581	55 884	56 610	371 616
4. Capitalisation des expériences du projet et des « success stories »								
Bilan-diagnostic des succes et échecs des MER	bre de succes stories des	2 745	2 781	2 817	2 853	2 891	2 928	17 015
Etablissement d'une base de données	forfait	3 660	3 708	3 756	3 805	3 854	3 904	22 686
Mise sur WEB	nombre site à jour/relooké	2 745	-	2 817	-	2 891	-	8 453
Stratégie de sortie	FF	45 750	-	-	-	-	-	45 750
Subtotal Capitalisation des expériences du projet et des « success stories »								
		54 900	6 488	9 390	6 658	9 635	6 832	93 904
Subtotal Capitalisation des savoirs et Communication								
		196 980	129 561	114 345	124 392	117 337	72 012	754 628
Total Investment Costs								
		581 967	356 882	347 438	433 753	346 895	384 590	2 451 525
II. Recurrent Costs								
Total								
		581 967	356 882	347 438	433 753	346 895	384 590	2 451 525

/a Coûts de diffusion des messages de vulgarisation médiatique

/b pour diffusion médiatique

/c prise en charge des coûts dégressive par le programme

Madagascar
 Programme de soutien aux pôles de micro-entreprises rurales et aux économies régionales (PROSPERER)
Components Project Cost Summary

	(US\$)			% Foreign Exchange	% Total Base Costs
	Local	Foreign	Total		
A. Mobilisation des MER, des PER et structuration des interprofessions					
1. Inventaire régional - Validation des MER – dispositif d'appui local	1 642 927	2 031 982	3 674 909	55	18
2. Renforcement de l'Interface Public - Privé	5 194 691	1 355 181	6 549 873	21	32
Subtotal Mobilisation des MER, des PER et structuration des interprofessions	6 837 619	3 387 163	10 224 782	33	50
B. Services d'appui aux MER et formation professionnelle					
1. Services d'appui aux micro-entreprises rurales existantes	3 951 607	915 175	4 866 782	19	24
2. Formation professionnelle et apprentissage	1 117 636	419 182	1 536 818	27	7
Subtotal Services d'appui aux MER et formation professionnelle	5 069 244	1 334 356	6 403 600	21	31
C. Finances rurales, et gestion des risques					
1. Accès au crédit	755 455	-	755 455	-	4
Subtotal Finances rurales, et gestion des risques	755 455	-	755 455	-	4
D. Infrastructures de marché et investissements structurants					
1. Investissements collectifs de soutien aux filières	245 455	572 727	818 182	70	4
Subtotal Infrastructures de marché et investissements structurants	245 455	572 727	818 182	70	4
E. Suivi- évaluation, capitalisation- communication					
1. Planification et suivi-évaluation	942 273	666 818	1 609 091	41	8
2. Capitalisation des savoirs et communication	477 527	246 200	723 727	34	4
Subtotal Suivi- évaluation, capitalisation- communication	1 419 800	913 018	2 332 818	39	11
Total BASELINE COSTS	14 327 572	6 207 265	20 534 837	30	100
Physical Contingencies	103 740	142 374	246 114	58	1
Price Contingencies	474 768	199 003	673 771	30	3
Total PROJECT COSTS	14 906 080	6 548 642	21 454 722	31	104

Madagascar								
Programme de soutien aux pôles de micro-entreprises rurales et aux économies régionales (PROSPERER)								
Expenditure Accounts Project Cost Summary								
(MGA '000)			(US\$)					
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total	% Foreign Exchange	% Total Base Costs
I. Investment Costs								
A. Prestation de services	7 360 901	6 899 600	14 260 502	2 676 691	2 508 946	5 185 637	48	25
B. Infrastructures	675 000	1 575 000	2 250 000	245 455	572 727	818 182	70	4
C. Moyen de transport	562 500	562 500	1 125 000	204 545	204 545	409 091	50	2
D. Equipement	2 200 200	1 952 550	4 152 750	800 073	710 018	1 510 091	47	7
E. Matériels	711 070	641 830	1 352 900	258 571	233 393	491 964	47	2
G. Formation et renforcement des Capacités	14 536 043	4 617 448	19 153 492	5 285 834	1 679 072	6 964 906	24	34
H. Etude et assistance technique								
1. Etude	1 956 200	489 050	2 445 250	711 345	177 836	889 182	20	4
2. AT Nationale	939 252	34 500	973 752	341 546	12 545	354 092	4	2
3. AT International	-	297 500	297 500	-	108 182	108 182	100	1
Subtotal Etude et assistance technique	2 895 452	821 050	3 716 502	1 052 892	298 564	1 351 455	22	7
I. Fonds d'appuis à la finance rurale	2 722 500	-	2 722 500	990 000	-	990 000	-	5
Total Investment Costs	31 663 666	17 069 979	48 733 645	11 514 061	6 207 265	17 721 325	35	86
II. Recurrent Costs								
A. Salaires et indemnités	5 207 400	-	5 207 400	1 893 600	-	1 893 600	-	9
B. Entretien et fonctionnement	2 529 756	-	2 529 756	919 911	-	919 911	-	4
Total Recurrent Costs	7 737 156	-	7 737 156	2 813 511	-	2 813 511	-	14
Total BASELINE COSTS	39 400 822	17 069 979	56 470 801	14 327 572	6 207 265	20 534 837	30	100
Physical Contingencies	285 285	391 528	676 813	103 740	142 374	246 114	58	1
Price Contingencies	8 833 131	3 678 667	12 511 798	474 768	199 003	673 771	30	3
Total PROJECT COSTS	48 519 239	21 140 173	69 659 411	14 906 080	6 548 642	21 454 722	31	104

République de Madagascar
Programme de Soutien aux Pôles de Microentreprises Rurales et aux Economies Régionales (PROSPERER)
Rapport de conception finale (Financement supplémentaire-II)
Appendice 3: Coût et financement du programme

Madagascar
Programme de soutien aux pôles de micro-entreprises rurales et aux économies régionales (PROSPERER)
Components by Financiers

	(US\$)												
	FIDA		Bénéficiaires/Privé		The Government		Contre partie nationale		Total		For. Exch.	Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%			
A. Mobilisation des MER, des PER et structuration des interprofessions													
1. Inventaire régional - Validation des MER – dispositif d'appui local	2 952 107	75,0	198 301	5,0	787 602	20,0	-	-	3 938 010	18,4	2 199 297	951 111	787 602
2. Renforcement de l'Interface Public - Privé	5 848 883	85,8	82 389	1,2	700 135	10,3	183 124	2,7	6 814 531	31,8	1 387 125	4 727 271	700 135
Subtotal Mobilisation des MER, des PER et structuration des interprofessions	8 800 990	81,9	280 690	2,6	1 487 737	13,8	183 124	1,7	10 752 541	50,1	3 586 421	5 678 382	1 487 737
B. Services d'appui aux MER et formation professionnelle													
1. Services d'appui aux micro-entreprises rurales existantes	3 630 849	72,2	462 971	9,2	936 404	18,6	-	-	5 030 224	23,4	946 688	3 147 133	936 404
2. Formation professionnelle et apprentissage	1 208 870	76,1	99 705	6,3	280 189	17,6	-	-	1 588 764	7,4	434 026	874 549	280 189
Subtotal Services d'appui aux MER et formation professionnelle	4 839 719	73,1	562 677	8,5	1 216 592	18,4	-	-	6 618 988	30,9	1 380 713	4 021 682	1 216 592
C. Finances rurales, et gestion des risques													
1. Accès au crédit	748 017	99,0	-	-	7 686	1,0	-	-	755 703	3,5	-	748 017	7 686
D. Infrastructures de marché et investissements structurants													
1. Investissements collectifs de soutien aux filières	622 908	71,1	77 864	8,9	175 193	20,0	-	-	875 964	4,1	613 175	87 596	175 193
E. Suivi- évaluation, capitalisation- communication													
1. Planification et suivi-évaluation	1 383 499	81,5	-	-	313 398	18,5	-	-	1 696 897	7,9	708 980	674 520	313 398
2. Capitalisation des savoirs et communication	601 949	79,8	59 722	7,9	92 957	12,3	-	-	754 628	3,5	259 352	402 318	92 957
Subtotal Suivi- évaluation, capitalisation- communication	1 985 448	81,0	59 722	2,4	406 355	16,6	-	-	2 451 525	11,4	968 332	1 076 838	406 355
Total PROJECT COSTS	16 997 082	79,2	980 952	4,6	3 293 564	15,4	183 124	0,9	21 454 722	100,0	6 548 642	11 612 517	3 293 564

Madagascar
Programme de soutien aux pôles de micro-entreprises rurales et aux économies régionales (PROSPERER)
Procurement Arrangements
(US\$)

	Procurement Method							N.B.F.	Total
	International Competitive Bidding	Limited International Bidding	National Competitive Bidding	Local Competitive Bidding	Local Shopping	Direct Contracting	Financial Intermediaries		
A. Infrastructure	-	-	-	875 964 (77 864)	-	-	-	-	875 964 (77 864)
B. Moyens de transport	-	411 750	-	-	-	-	-	-	411 750
C. Equipements	-	-	1 591 908 (265 621)	-	-	-	-	-	1 591 908 (265 621)
D. Matériels	-	-	-	-	503 101 (1 506)	-	-	-	503 101 (1 506)
E. Formation	-	-	3 620 141 (243 034)	-	-	3 620 141 (243 034)	-	-	7 240 282 (486 068)
F. Etudes et assistance technique	110 006	-	325 050 (36 302)	916 525 (42 111)	-	-	-	-	1 351 581 (78 413)
G. Contrats de prestation de services	-	-	-	2 684 203 (30 069)	-	2 684 203 (30 069)	113 431 (11 343)	-	5 481 838 (71 481)
H. Fonds	-	-	-	-	-	-	1 028 431	-	1 028 431
I. Salaires et indemnités	-	-	1 968 935	-	-	-	-	-	1 968 935
J. Entretien et fonctionnement	-	-	-	-	-	1 000 931	-	-	1 000 931
Total	110 006 -	411 750 -	7 506 034 (544 957)	4 476 693 (150 044)	503 101 (1 506)	7 305 276 (273 103)	1 141 862 (11 343)	- -	21 454 722 (980 952)

Note: Figures in parenthesis are the respective amounts financed by Bénéficiaires/Privé

Madagascar
Programme de soutien aux pôles de micro-entreprises rurales et aux économies régionales (PROSPERER)
Procurement Arrangements - Non ICB/LCB Aggregated as Other
(US\$)

	Procurement Method					N.B.F.	Total
	International Competitive Bidding	Limited International Bidding	National Competitive Bidding	Local Competitive Bidding	Other		
A. Infrastructure	-	-	-	875 964 (77 864)	-	-	875 964 (77 864)
B. Moyens de transport	-	411 750	-	-	-	-	411 750
C. Equipements	-	-	1 591 908 (265 621)	-	-	-	1 591 908 (265 621)
D. Matériels	-	-	-	-	503 101 (1 506)	-	503 101 (1 506)
E. Formation	-	-	3 620 141 (243 034)	-	3 620 141 (243 034)	-	7 240 282 (486 068)
F. Etudes et assistance technique	110 006	-	325 050 (36 302)	916 525 (42 111)	-	-	1 351 581 (78 413)
G. Contrats de prestation de services	-	-	-	2 684 203 (30 069)	2 797 634 (41 412)	-	5 481 838 (71 481)
H. Fonds	-	-	-	-	1 028 431	-	1 028 431
I. Salaires et indemnités	-	-	1 968 935	-	-	-	1 968 935
J. Entretien et fonctionnement	-	-	-	-	1 000 931	-	1 000 931
Total	110 006 -	411 750 -	7 506 034 (544 957)	4 476 693 (150 044)	8 950 239 (285 952)	- -	21 454 722 (980 952)

Note: Figures in parenthesis are the respective amounts financed by Bénéficiaires/Privé

Madagascar
 Programme de soutien aux pôles de micro-entreprises rurales et aux économies régionales (PROSPERER)
Procurement Accounts by Years
 (US\$)

	Totals Including Contingencies						Total
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
1. Infrastructure	288 225	291 972	295 768	-	-	-	875 964
2. Moyens de transport	411 750	-	-	-	-	-	411 750
3. Equipements	471 847	350 301	245 797	248 992	250 784	24 186	1 591 908
4. Matériels	209 535	63 103	154 062	52 313	24 088	-	503 101
5. Formation	1 352 433	1 272 135	1 354 962	1 282 123	1 360 551	618 078	7 240 282
6. Etudes et assistance technique	417 881	277 327	214 924	232 937	95 292	113 221	1 351 581
7. Contrats de prestation de services	1 086 151	986 263	951 198	832 305	846 015	779 906	5 481 838
8. Fonds	801 158	45 455	45 455	45 455	45 455	45 455	1 028 431
9. Salaires et indemnités	317 651	321 781	325 964	330 202	334 494	338 843	1 968 935
10. Entretien et fonctionnement	161 482	163 581	165 708	167 862	170 044	172 255	1 000 931
Total	5 518 113	3 771 918	3 753 838	3 192 188	3 126 723	2 091 943	21 454 722

Appendice 4: Note d'impact environnemental et social (NEES)

I. INTRODUCTION

- PROSPERER est un programme multisectoriel qui soutient les micro-entreprises** en milieu rural qui touchent à l'agriculture, l'élevage, la pêche, la transformation, l'artisanat, l'industrie, la commercialisation. Le programme est destiné en particulier aux jeunes et aux femmes. PROSPERER se concentre sur les chaînes de valeur pour développer des filières qui favorisent l'accès et l'ancrage du plus grand nombre de micro-entrepreneurs ruraux à des marchés rémunérateurs à travers ce qu'on appelle le couplage des organisations de la production (OP) avec les opérateurs de marché (OM). Il contribue à la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire.
- Le programme entend intensifier et mettre à large échelle l'amélioration des revenus** des ruraux pauvres à travers l'entrepreneuriat rural en élargissant la démarche de promotion de couple OP/OM et l'insertion des jeunes par l'apprentissage. à d'autres régions. La **professionnalisation** des petits producteurs et de leurs organisations, indispensable pour saisir les opportunités offertes par les tendances du marché, nécessite d'une évaluation des potentialités de différentes filières, des risques environnementaux et climatiques qui les menacent et aussi des impacts négatifs que ces activités peuvent engendrer.
- Les zones d'intervention de PROSPERER se caractérisent par une biodiversité très riche** et par des ressources naturelles importantes mais fragilisées ou menacées par l'action des activités humaines et les effets du changement climatique. Les petits producteurs agricoles sont souvent affectés par la dégradation du capital de production et par la variabilité et gravité d'événements climatiques extrêmes. Les exploitants agricoles et d'autres micro-entrepreneurs ruraux sont fortement concernés par l'exploitation durable des ressources naturelles. Ils doivent également assurer la salubrité des aliments.
- Des actions d'accompagnement en management environnemental** appuieront le programme afin d'assurer la promotion des filières porteuses pour le développement du micro-entrepreneuriat rural dans le respect de l'environnement. Les initiatives d'accompagnement permettront de: i) acquérir des connaissances sur différents aspects tels que la qualité, le rendement, l'amélioration, les impacts sur l'environnement, la résilience des systèmes productifs face aux aléas climatiques, la durabilité, la mitigation des risques; ii) prioriser les filières porteuses tant pour le marché local que pour les marchés internationaux; iii) renforcer le respect de l'environnement; iv) valoriser durablement la biodiversité et assurer un partage juste et équitable des avantages qui en découlent; v) développer et appliquer des outils diagnostiques et prévisionnels de l'impact environnemental; vi) promouvoir des technologies et des mesures d'adaptation/atténuation adéquates; vi) favoriser la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire en matière de commerce durable et équitable, de biosécurité, de RSE; vii) promouvoir des actions d'information et sensibilisation sur ces thèmes.
- Pour renforcer des démarches durables**, il est envisagé d'introduire des modèles d'incubateurs agro-alimentaires et, pour atténuer les impacts négatifs sur l'environnement, de promouvoir des sources d'énergie alternative au bois de chauffe pour les activités de transformation des MER, OP, OM et pour les ménages ruraux dans la zone de couverture du PROSPERER.
- A Madagascar, l'environnement fait partie de préoccupations nationales** croissantes. L'Etat a mis en place un cadre législatif et des politiques et stratégies pour préserver l'environnement et la biodiversité. Il a signé et ratifié plusieurs conventions, traités et accords internationaux tels que le APA³⁰, CCNUCC³¹, CDB³², CITES³³, UNCCD³⁴, qui concrétisent la responsabilité des acteurs

³⁰Accord international sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation adopté en 2010 à la dixième COP de la CDP pour combattre la biopiraterie, ratifié par l'Etat malgache en 2014.

³¹ CCNUCC, Convention-cadre des Nations unies sur les Changements Climatiques, New York 1994. Signée et adoptée en 1998.

à tous les niveaux. L'Etat malgache a également intégré des mesures d'adaptation urgentes au changement climatique dans les politiques de développement du secteur rural et de lutte contre la pauvreté dans le PSAEP.

7. **L'analyse des réponses apportées par Madagascar aux défis environnementaux** à travers l'élaboration du PAN³⁵ et du SFI³⁶ pour la lutte contre la désertification et du PANA³⁷ pour les mesures d'adaptation urgentes et prioritaires au changement climatique, montre une bonne adéquation avec les activités préconisées par le programme, notamment dans sa composante 1 (Identification et mobilisation des MER, des PER et structuration des interprofessions) en ce qui concerne: i) la réalisation d'études de cinq filières prioritaires visant à orienter les activités productives des MER vers des systèmes de production plus résilients au changement climatique; ii) l'appui à l'innovation technologique via l'introduction du biogaz et des foyers améliorés; iii) la réalisation d'études d'évaluation des impacts environnementaux des activités des MER. Cette composante permet de prévoir un impact positif sur l'environnement tout en améliorant la professionnalisation, les revenus, les conditions de vie des populations pauvres ciblées par un renforcement de leurs capacités et compétences.
8. Le programme, qui couvre des zones écologiquement hétérogènes, pourra également **contribuer à alimenter le système national de suivi environnemental** par l'élaboration d'un outil d'évaluation et prévision des impacts environnementaux des gaz à effet de serre (GES) des exploitations/filières et par la mise en place d'un dispositif de suivi des impacts environnementaux et socio-économique des activités du programme.

II. POLITIQUES ET STRATEGIES NATIONALES EN GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Cadre institutionnel

9. Madagascar dispose d'un certain nombre d'institutions en charge de la gestion des ressources naturelles. Les principaux acteurs institutionnels en matière environnementale incluent:
 - Ministère de l'Environnement et des Forêts (MEF);
 - Ministère de l'Agriculture (MinAgri);
 - Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques;
 - Ministère de l'Elevage (MinEI);
 - Ministère de l'Eau;
 - Cellules Environnementales, créées au sein de chaque Ministère pour assurer l'intégration de la dimension environnementale dans les politiques sectorielles respectives dans une optique de développement durable;
 - Office National pour l'Environnement (ONE), coordinateur du programme environnemental, député à l'élaboration des politiques nationales et des instruments pour les mettre en œuvre;
 - Association Nationale pour la Gestion des Aires Protégées (ANGAP), devenue Madagascar National Parks;
 - Association Nationale pour les Actions Environnementales (ANAE), créée pour la gestion des bassins versants, des infrastructures productives, du stockage, des routes d'accès et des services sanitaires;
 - Laboratoire National de Télédétection, créé au sein de l'Institut géographique de Madagascar (FTM);
 - Comité Inter Ministériel de l'Environnement (CIME-Décret 1997), rattaché à la Primature et composé de représentants de tous les secteurs, dont le rôle est de garantir l'intégration des impératifs environnementaux dans les plans de développement sectoriels;

³² CDB, Convention sur la Diversité Biologique, Rio 1992. Signée et ratifiée en 1995.

³³ CITES, Convention sur le Commerce International des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, Washington 1973. Signée et ratifiée en 1975.

³⁴ UNCCD, Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CLD), Rio 1992, adoptée en 1994. Signée et ratifiée en 1997.

³⁵ PAN, Plan d'Action National pour la lutte contre la désertification, élaboré en 1999, mis à jour en 2008.

³⁶ SFI, Système de Financement Intégré pour la mobilisation de ressources dans la lutte contre la dégradation des terres.

³⁷ PANA, Programme d'Action National d'Adaptation au Changement Climatique, adopté en 2007.

- Divisions régionales de développement rural (DRDR, liées au Ministère de l'Agriculture) et à la Chambre d'Agriculture;
- Chambre d'Agriculture (Décret de 2002), créée par et pour les ruraux malgaches, qui vise essentiellement à réunir tous les producteurs ruraux, les groupements de paysans, les organisations, les unions et fédérations paysannes, et à défendre leurs intérêts.

Cadre politique et législatif

10. Le cadre politique et législatif et les stratégies liées à l'environnement et au changement climatique sont nombreux et bien articulés en faveur de la conservation et du développement durable. Elles cherchent à rompre le lien entre pauvreté (dépendance accrue/permanente par rapport aux ressources naturelles) et dégradation des ressources naturelles (déforestation et problème énergétique lié au bois de chauffe, pratiques agricoles séculaires telles que le *tavy*, dégradation de l'environnement marin, etc.).
11. La **Charte de l'Environnement**, objet de la loi 90-033 du 21 Décembre 1990 et de la loi 97-012 du 06 Juin 1997, définit le cadre fondamental de la mise en œuvre de la Politique Nationale pour l'Environnement à Madagascar. Elle priorise la mobilisation et la participation de tous les acteurs à tous les niveaux, avec un accent particulier sur les communautés locales qui doivent prendre en charge la protection et la gestion de leur terroir. Les plans nationaux périodiques veulent faire de l'environnement et de la conservation un moteur du développement durable autocentré vers la population.
12. **Les deux principaux instruments juridiques** (la loi n° 90-033 du 21 décembre 1990 portant la Charte de l'environnement et le Décret n° 99-954 du 15 décembre 1999, modifié par le Décret n° 1 67-2004 du 3 février 2004 sur la Mise en compatibilité des investissements à l'environnement- Décret MECIE) ne prévoient pas explicitement la conduite d'une EES pour les propositions de politique, plan et programme (PPP). Cependant, Madagascar a signé et ratifié certaines Conventions internationales sur l'environnement (comme la Convention sur la diversité biologique, ratifiée en août 1995) pour lesquelles l'EES est obligatoire pour certains PPP.
13. **Le Guide général d'EES** (ONE, 2008) présente un schéma global du processus d'EES. Ce document constitue une première tentative nationale de formaliser la démarche d'EES à Madagascar, vouée à des mises à jour et améliorations au fur et à mesure des expériences acquises. N'ayant pas force de loi, faute de texte réglementaire y afférent, ce guide permet aux professionnels et différentes institutions de disposer d'un document technique de référence.

Plans de développement

14. **Le Madagascar Action Plan(MAP)** de 2006 est le document stratégique de référence de réduction de la pauvreté à Madagascar. L'engagement n° 7 «Prendre soin de l'environnement» définit le troisième défi qui consiste à «développer le réflexe environnemental à tous les niveaux». La dimension environnementale devrait donc être introduite dans toutes les actions de développement et à tous les niveaux de décision, politique, sectoriel, régional, communal et également, dans les plans d'affaires des entreprises privées. Pour ce faire, le Ministre chargé de l'environnement s'est vu assigner la mission de promouvoir l'EES (Evaluation Environnementale Stratégique).L'essentiel des politiques et stratégies sectorielles formulées entre 2006-2012 ont été élaborées sur la base des orientations du MAP, mais la transition débutée en 2009a plongé le pays dans une situation incertaine et précaire et perturbé la poursuite de la mise en œuvre des axes stratégiques sectoriels. Il a même conduit à la révision de certains programmes.
15. **Le Programme national de développement rural (PNDR)** adopté en 2008 est le plan de référence pour le monde rural. Il a défini cinq grandes orientations dont la quatrième est directement liée à l'EES: «Valoriser les ressources naturelles et préserver les facteurs naturels de production (eau, fertilité des sols, fonctions écologiques des écosystèmes, etc.)». Le PNDR comprend cinq axes de gestion durable (écosystèmes, eaux et sols, ressources forestières, espaces ruraux, etc.) clés du développement durable du monde rural. Les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage sont actuellement séparés en trois ministères différents. Néanmoins, le secteur agriculture tente de dresser et de mettre en œuvre une politique et une

- stratégie de développement rural ancrées sur l'agriculture qui intègrent également les activités de pêche et d'élevage, caractéristiques des activités rurales.
16. **Le Plan d'Action Environnemental (PAE)**³⁸ sert de cadre de planification pour toutes les actions environnementales à entreprendre (stratégies sectorielles, conservation des sols, protection de la biodiversité, éducation, formation et sensibilisation). Il a prévu un Programme Environnemental à mettre en œuvre en trois phases sur 15 ans. La première phase (1991-1996) était d'intégrer toutes les activités prioritaires ayant trait à l'environnement dans un seul et même programme. Le Programme Environnemental II (PE2) à partir de 1997 a été centré sur la décentralisation et l'autonomie des provinces, avec une stratégie de gestion de l'environnement et des ressources naturelles basée sur une approche régionale et locale de la conservation et de l'utilisation de la biodiversité et des autres ressources naturelles. Le Programme Environnemental III, à partir de 2002, en raison de la crise politique est encore le document de référence. Il vise à la prise en mains par les différents acteurs des procédures et de la gestion de l'environnement.
 17. **Des plans d'action nationaux spécifiques pour la conservation d'espèces sensibles** visent des actions de conservation. Parmi d'autres, pour la flore, la Stratégie de conservation du Baobab de Grandidier dans la région de Menabe définit la stratégie, la vision, les objectifs et les activités à mettre en œuvre pour protéger le patrimoine unique de baobabs de Madagascar.
 18. **Le Plan d'Action National (PAN) de lutte contre la désertification** a été adopté par le décret 199-03 du 11 mars 2003. Des zones ont été priorisées: toute la partie Sud-ouest du pays, le Grand Sud, le Centre Ouest (Menabe et le nord du Menabe) et la pointe Sud du Sud-est (une partie de l'Anosy). Le PAN reste encore à aligner avec le Plan cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la convention (2008-2018).
 19. **Le Plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques (PANA 2006)** présente une vision nationale d'adaptation au changement climatique et identifie les principaux risques climatiques (cyclones, inondation, sécheresse), les groupes les plus vulnérables (85% des malgaches en milieu rural) et les impacts dans les différents secteurs prioritaires, y compris le secteur agricole et l'élevage. Dans le cadre de mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies pour le Changement Climatique, Madagascar a sorti un arrêté portant réforme de l'Autorité Nationale Désignée pour les projets Mécanisme de Développement Propre (MDP) du Protocole du Kyoto ainsi que d'autres marchés de carbone à Madagascar – (Février 2010), élaboré son Plan National de Lutte contre le Changement Climatique (en 2011) et fixé les procédures d'approbation des projets carbone et la mise en place et gestion du registre national carbone à Madagascar à travers un décret (juillet 2012).
 20. **La Stratégie Nationale MDP** comporte quatre axes: améliorer la gouvernance du développement durable, renforcer les capacités nationales, renforcer les synergies institutionnelles, améliorer la base de données sur l'environnement. Actuellement, le portefeuille de projet MDP à Madagascar comprend plus d'une trentaine de projets couvrant les cinq secteurs prioritaires retenus: énergies renouvelables, boisement/reboisement, gestion des déchets, substitution énergétique et efficacité énergétique.
 21. **La Politique Nationale pour la Gestion Intégrée des Zones Côtières** et son plan d'action national (2011-2015) ont été établis et le Comité National sur les Zones Côtières (CNGIZC) mis en place. Des comités régionaux sont opérationnels, toutefois, faute de moyens la mise en œuvre des actions prévues sur le terrain reste limitée.

II. RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET IMPACTS SOCIO-ECONOMIQUES

22. **Dans les zones du programme**, le passage de cyclones est le principal facteur de vulnérabilité à l'Est³⁹. L'Ouest est aussi occasionnellement touché par des cyclones qui se forment dans le canal du Mozambique. La zone de Boeny souffre de crues et d'inondations dévastatrices et de

³⁸ Faisant partie de la Charte de l'environnement

³⁹ En 2012, les cultures à l'Est ont été détruites ou endommagées à plus de 75 % (surtout riz et manioc). Une situation très grave s'est représentée en 2013.

vents desséchants qui entravent la production rizicole. Depuis 2011, la vanille, dans les zones de production de l'Est, a été victime de la sécheresse et de cyclones. Les événements climatiques extrêmes exposent les MER à des risques socio-économiques majeurs tels que: perte de vies humaines; blessures physiques; manque d'hygiène; contamination de l'eau; tarissement des puits; maladies comme le choléra, le paludisme, la leptospirose; dégâts matériels ou destruction des infrastructures; perte des récoltes ou baisse des rendements; destruction des entreprises; dégradation des moyens productifs et de la qualité de vie; perte des revenus; perte d'emplois; baisse de disponibilité alimentaire des ménages; augmentation de la pauvreté; malnutrition; insécurité alimentaire⁴⁰.

23. **D'autres menaces pour les MER impliquées dans les filières vivrières** (riz, manioc, patate, haricots secs, maïs) proviennent de la majeure diffusion de ravageurs de tous types (insectes, champignons, bactéries, virus, etc.) favorisés par le réchauffement climatique⁴¹. Insectes, rongeurs et maladies nuisibles représentent une menace aussi pour la conservation des récoltes. Le pays est régulièrement victime d'invasions de criquets qui détruisent les récoltes. Le manque de traitements en ces dernières années a conduit à une crise acridienne qui s'est aggravée depuis le passage du cyclone Haruna, en 2013. L'élevage est confronté à divers problèmes comme les maladies et le manque d'eau et de pâturages ainsi que le vol de bétail. L'attaque des ravageurs et des maladies provoque des impacts négatifs tels que: défoliation partielle ou totale; perte des récoltes; baisse de rendement; diffusion d'autres maladies et/ou parasites associés; frais supplémentaires pour les traitements phyto- et zoo-sanitaires; perte de revenus et d'emplois; insécurité alimentaire.
24. **Des dangers spécifiques pour la sériciculture, l'apiculture et l'aquaculture.** Les forêts de tapia, plante-hôte et biotope des vers à soie sauvage (landibe) sont menacées par la destruction humaine à travers les feux de brousse, la production de bois de chauffe et de charbon de bois, l'extension de l'agriculture et l'envahissement par des espèces exotiques de reboisement comme que les pins. Le Varroa, un acarien destructeur parasite des abeilles a été introduit à Madagascar probablement par l'importation des matériaux apicoles déjà utilisés. A partir d'une ruche du district d'Antananarivo où sa présence a été constatée en décembre 2009, la maladie s'est répandue dans quatre districts dont trois dans la région d'Analamanga et un autre dans la région Atsinanana où la production de miel et l'apiculture constituent des activités à forte potentialité économique. L'aquaculture en eaux marines et saumâtres est touchée par l'attaque de certaines maladies. En particulier, les fermes à crevettes à Madagascar sont sensiblement menacées de la maladie de point blanc (White Spot Syndrome Virus).

III. RISQUES ET OPPORTUNITÉS POUR LES MER

25. **Les MER tirent des avantages économiques et sociaux** des activités qu'elles exercent (accroissement des revenus et de la sécurité alimentaire, emplois et rémunération, participation au développement de la communauté, etc.) mais elles peuvent également générer des impacts négatifs sur l'environnement. **Il y aura certainement des effets sur l'environnement** et sur la préservation des ressources naturelles suite à l'intensification des activités de production agricole, de transformation des produits et de leur acheminement jusqu'aux marchés, mais des mesures d'atténuation seront prises. Ainsi, des activités de recherche-action en amont des filières visent à développer des approches intégrées dans la gestion des ressources naturelles, à promouvoir des systèmes innovants d'agro-écologie, à limiter les impacts négatifs sur l'environnement et à améliorer la résilience des systèmes de production face aux aléas climatiques.
26. **La composante 1** «Identification et mobilisation des MER, des PER et structuration des interprofessions» induira des impacts environnementaux positifs et permettra d'assurer la durabilité des MER. Cette composante valorisera le rôle de la recherche-action pour orienter les interventions du programme vers la promotion des filières plus résilientes aux aléas climatiques. Les plans de mise à niveau des MER seront soutenus par l' « Appui à l'innovation technologique

⁴⁰Vitovavy Fitovinany, une zone du programme pauvre du littoral sud-est, est fortement touchée par l'insécurité alimentaire et régulièrement dévastée par les cyclones.

⁴¹ Comme de la mosaïque du manioc.

à travers le Centres de démonstration et de diffusion technologique (CDDT) ». Les Centres assureront la sensibilisation et la formation sur les bonnes pratiques culturales, notamment en qui concerne l'utilisation rationnelle des engrais et des produits phytosanitaires ainsi que le respect des normes de gestion environnementale. Parmi les innovations promues: le biogaz et les foyers améliorés permettront d'atténuer l'usage de bois de chauffe à usage domestique et productif, l'un des principaux facteurs d'impact négatif sur l'environnement; la lutte biologique sera privilégiée pour gérer les bio-agresseurs en réduisant l'usage de produits phytosanitaires polluants; des systèmes de recyclage des déchets permettront la valorisation de la matière organique.

27. **La composante 2** «Service d'appui aux MER et formation professionnelle» induira des impacts socioéconomiques positifs. L'appui à la commercialisation soutiendra l'emploi, la sécurisation des revenus et la promotion sociale à travers la formation et la professionnalisation des micro-entrepreneurs. Le programme contribuera au développement local avec une attention particulière à l'insertion socioéconomique des jeunes en améliorant l'apprentissage, en permettant de concrétiser des opportunités de création d'emploi et en promouvant la cohésion sociale.
28. **La composante 3** «Finances rurales» aura des retombées socioéconomiques majeures. Elle est essentielle pour assurer la durabilité des MER, pour permettre le lancement des activités entrepreneuriales, l'insertion dans le circuit économique, le développement des activités économiques, la génération de revenus, l'acquisition d'un statut bancaire et d'un statut social, la promotion de la culture de l'épargne et du réinvestissement.
29. **La composante 4** «Infrastructures de marché et investissements structurants» aura également des impacts socioéconomiques positifs. Elle contribuera à toucher un nombre plus important de MER vulnérables et à faciliter leur accès aux marchés. La réalisation de petites structures de mise à marché (pavillons de vente, points de collecte et de stockage, points de groupage, points de transformation et conditionnement communautaire) aura un impact direct sur le potentiel commercial, permettra d'accroître la densité des livraisons, pourra entraîner une réduction de la consommation de carburant, soutiendra l'acheminement des produits vers des marchés rémunérateurs, contribuera à créer de la valeur ajoutée en appuyant la transformation au niveau local.
30. **Le programme permettra une intégration des petits producteurs aux filières et aux marchés**, il facilitera l'écoulement de la production agricole et permettra de produire davantage pour satisfaire la demande croissante en produits ruraux des grandes agglomérations urbaines et d'acheteurs internationaux. La mise en marché contribuera à l'élévation du niveau de vie économique et sociale des populations à travers la valeur ajoutée des produits destinés au marché. Parallèlement, les MER auront un impact négatif sur l'environnement à cause d'une plus forte concentration: (i) des déchets solides non-recyclable (plastiques et emballages solides perdus); et (ii) des déchets liquides qui peuvent constituer une source de pollution du milieu.
31. **L'appui aux MER va renforcer des secteurs porteurs**. Sur un échantillon de 2'527 MER appuyés par PROSPERER, 47% d'entre elles sont orientées vers la filière vannerie et du sisal; 15% sont dans les cultures maraichères, 15% dans les cultures vivrières, 8% dans les fruits. Les MER dans les filières soie, miel et lait varient respectivement entre 1 et 5%. L'appui aux MER va appuyer ultérieurement ces secteurs et en promouvoir d'autres de forte potentialité et générateurs de revenus tels que le secteur des plantes aromatiques et des huiles essentielles.

Principaux impacts des filières

32. **Filière vannerie**. Elle a des retombées économiques primordiales pour de nombreuses MER. Elle contribue au développement économique et social des zones du programme et plus particulièrement, permet la création de valeur ajoutée pour les acteurs concernés. La vannerie représente une source de revenus supplémentaires pour les communautés rurales, crée des opportunités d'emploi pour les femmes et permet de valoriser les fibres végétales sous exploitées auparavant. Cependant, elle comporte le risque d'une collecte excessive des tiges des plantes pour extraire les fibres végétales et d'épuisement des ressources, surtout en

proximité des aires protégées⁴². Des études d'accompagnement sont nécessaires pour évaluer les impacts générés de l'approvisionnement en matière première et ceux des colorants et d'autres substances chimiques utilisées dans la fabrication⁴³.

33. **Culture du sisal.** Madagascar est l'un des principaux pays producteurs de sisal (une fibre extraite des plantes du genre *Agave*). Le sisal est considéré moins dommageable que d'autres types d'agriculture et représente l'une des fibres du futur pour la possibilité de satisfaire la demande pour des produits naturels, renouvelables et biodégradables. Au-delà des usages traditionnels (cordes, tissus, tapis), le sisal est recherché pour des matériaux composites utilisés dans l'industrie automobile, l'ameublement et la construction. Aucun engrais chimique n'est utilisé dans la production et les herbicides peuvent être éliminés en pratiquant le désherbage à la main. L'effluent du processus de décortication provoque une grave pollution quand il est autorisé à circuler dans les cours d'eau. Les déchets peuvent être utilisés pour la production de bio-carburant. Des recherches techniques sont nécessaires pour améliorer les variétés, introduire de nouveaux hybrides et de nouvelles techniques de production.
34. **Grains secs.** La filière grains secs contribue beaucoup à améliorer les conditions de vie. La culture du maïs est pratiquée en association ou en rotation avec celle du black eyes (ou niébé). Le black eyes est une culture à cycle court (3 mois) qui procure rapidement des revenus complémentaires. Il est très demandé par la Grande-Bretagne et l'Inde. Transformé en farine, il est utilisé dans les biscuits et les pâtes. Comme d'autres légumineuses, le black eyes permet de fixer l'azote et d'améliorer la fertilité du sol. Les impacts à moyen et long terme sont: i) la dégradation du sol (5-10 ans); ii) une baisse de fertilité du sol (10-15 ans); iii) les risques liés à la mauvaise gestion des produits phytosanitaires.
35. **Les Plantes aromatiques** sont cultivées sur de petites surfaces (moins d'1 ha) souvent associées à des productions vivrières comme des arbres fruitiers, des cacaoyers ou du manioc, des arbres comme le cannellier, le muscadier ou le giroflier, des plantes herbacées comme la cardamome, des lianes comme le poivre ou la vanille, et des racines (rhizomes) comme le curcuma ou le gingembre. En principe, ce système de culture est très respectueux de l'environnement. Cependant, d'autres risques et impacts peuvent surgir au niveau du stockage, de la transformation, et de la distillation des huiles essentielles.
36. La **Vanille** malgache est réputée pour avoir un taux de vanilline élevée, qui donne un produit de qualité et pour être « bio » du fait d'un mode de production encore artisanal. De plus, la vanille malgache est inscrite au label « Bourbon ». Les efforts doivent être orientés vers le renforcement de ces qualités, pour la création de marchés de niche autour de la vanille biologique et l'introduction d'un certificat international de commerce équitable qui vise à garantir de meilleurs revenus aux petits producteurs. Comme pour les autres plantes aromatiques, la vanille est cultivée dans des conditions très respectueuses de l'environnement. La pollinisation et le ramassage sont faits à la main. Récemment, l'usage hors normes de moustiquaires imprégnées utilisées pour des travaux ruraux a infesté les gousses de vanille de particules d'insecticide détériorant l'image de qualité de cette spéculation sur les marchés internationaux, en particulier la vanille bio⁴⁴. En lavant les moustiquaires et en rejetant l'eau de la lessive dans les champs ils ont aussi pollué les eaux et sols. Des mesures d'accompagnement, de d'information et de sensibilisation sont nécessaires.
37. **Les travaux sur la filière girofle** (clous et huile essentielle) du CIRAD ont permis d'obtenir une évaluation du nombre d'alambics dans une commune-test. La multiplicité des alambics et l'utilisation du bois de chauffe utilisé pour la distillation ont des impacts considérables sur l'environnement. Des enquêtes ont démontré que la réduction du temps de distillation (de 19h à 12h), limiterait fortement la consommation de bois et donne un rendement de meilleure qualité. Le mode opératoire de la distillation doit être amélioré. L'amélioration des alambics est

⁴² Guillaud S., Vermeulen C., 2014. Enjeux et conséquences de la vannerie dans les aires protégées de Madagascar. Bois et forêts des tropiques, 2014, N° 320 (2) http://orbi.ulg.ac.be/bitstream/2268/166547/1/BFT_320_43_58.pdf

⁴³ Les eaux usées peuvent polluer l'eau et le sol; les colorants sont aussi potentiellement toxiques pour la santé humaine.

⁴⁴ <http://www.midi-madagasikara.mg/economie/2014/06/07/usage-moustiquaires-impregnees-serieuse-menace-filiere-bio/>

également nécessaire pour économiser l'eau, réduire ultérieurement la consommation de bois, améliorer qualité et rendement.

38. **L'exemple du girofle montre la nécessité d'un plan de mise à niveau des filières** pour mieux comprendre les impacts, économiser les ressources naturelles et accompagner les entrepreneurs dans une démarche qualité. Les impacts environnementaux des MER en milieu rural sont peu étudiés. Pour remédier à la surexploitation et prévenir d'autres dommages, il est nécessaire de professionnaliser le secteur. Une évaluation individuelle de la potentialité de chaque alambique pour résoudre ses défauts et apporter les améliorations nécessaires afin d'augmenter la qualité et le rendement du produit en réduisant les impacts.
39. **Les différents impacts (positifs et négatifs)des filières** ainsi que des mesures d'atténuation sont résumés dans le Tableau I: Impacts environnementaux et socioéconomiques dans les filières.

IV. MESURES D'ADAPTATION ET D'ATTENUATION

40. **L'utilisation excessive des intrants** de synthèse dans les cultures maraîchères et des grains secs pourra être tempérée par les activités suivantes: (i) la formation des horticulteurs aux techniques de gestion intégrée des maladies et des nuisibles ainsi que de la gestion de la fertilité intégrée des sols; (ii) la promotion de l'utilisation des pesticides naturels et des fertilisants organiques; et (iii) l'information des MER sur les règles/normes d'utilisation des pesticides et des mesures de précaution à prendre pour leur utilisation.
41. **En terme de mesures d'atténuation et d'adaptation face au changement climatique**, le programme visera à: i) promouvoir le compostage et l'utilisation respectueuse des ressources naturelles par les techniques de valorisation des résidus agricoles, de fumier et des déjections d'animaux; ii) l'ajustement du calendrier cultural; iii) l'introduction et la promotion des variétés à cycle courts, tolérants à la sécheresse et peu exigeantes en eau et aux différents stress inhérents aux perturbations climatiques; et (iv) le développement de systèmes de production agro-écologiques permettant une gestion durable des ressources en sol et en eau. Les mesures d'adaptation et d'atténuation seront développées dans le cadre d'un partenariat avec des institutions de recherche.

Appui au transfert des connaissances et à l'innovation

42. **Rôle de la recherche-action.** En amont des filières, des institutions de recherche peuvent apporter un appui à PROSPERER en développant un accompagnement par des recherches opérationnelles sur des thèmes précis (impacts sur l'environnement, résilience des petits producteurs et des MER aux aléas climatiques). En aval et dans l'exportation des produits à haute valeur ajoutée, ITC et Phytotrade apporteront leur appui pour développer le marketing des produits qui permettront d'augmenter les sources de revenus des petits exploitants agricoles et des entreprises rurales.
43. **Un partenariat avec le consortium constitué du CIRAD/Agreenium** et de ses partenaires locaux dans le cadre de la plateforme PRÉRAD⁴⁵ sera établi pour accompagner le développement des MER et comprendra trois volets essentiels (voir les Termes de référence de la convention en annexe 1 de l'appendice 5):
- i) Etudes sur les filières
 - ii) Centre de démonstration et de techniques adaptées
 - iii) Observatoire de surveillance
44. Les **études sur les filières** seront essentielles à PROSPERER pour orienter ses interventions vers la promotion de filières plus résilientes aux aléas climatiques afin d'assurer la durabilité des MER. **Les centres de démonstration et de diffusion des techniques adaptées** favoriseront entre autres la diffusion et le transfert de l'innovation, l'expansion des méthodes de gestion agro-

⁴⁵Signée entre le CIRAD et la COI en juin 2014 et qui implique l'ensemble des partenaires.

écologiques et les méthodes de lutte biologique. Ils assureront des formations en ligne avec des modules numériques mis au point par Agreenium. L'**observatoire de surveillance** fournira un système informatif et d'un outil de gestion nécessaire à la prise de décision stratégique pour une utilisation durable des ressources naturelles.

45. **Un partenariat avec le Consortium LRI-IRD** (Laboratoire des Radio-Isotopes de l'Université d'Antananarivo et Institut de Recherche pour le Développement de Montpellier) permettra de mener une **Opération pilote d'évaluation des Gaz à effets de Serre (GES)** (voir les Termes de référence de la convention en annexe 2 de l'appendice 2), pour calculer les émissions et absorptions de GES au niveau des exploitations agricoles et des filières.

Transfert de connaissances (Coopération Sud-Sud)

46. **Une expérience de grand succès au Benin**, déjà mise à l'échelle en Afrique de l'Ouest, est celle du Centre National Songhaï, véritable incubateur d'entreprises pour l'agro-industrie en milieu rural. Songhaï est un centre de formation, de production, de recherche et de développement de pratiques agricoles durables, qui permet de créer des emplois décents pour les jeunes et les femmes. Le programme soutiendra une formation de 4 mois à des jeunes malgaches sélectionnés sur la base des critères d'éligibilité du centre. Cette expérience d'échange Sud-Sud pourra être suivie de la création d'un centre Songhaï à Madagascar, qui sur le long terme pourrait également être implanté dans chacune des quatre régions agro écologiques de Madagascar.
47. **Biogaz & foyers améliorés**. Pour atténuer la pression exercée sur l'environnement et fournir une réponse à la pénurie d'énergie en milieu rural, PROSPERER accompagnera les MER par des actions en direction des foyers à travers la promotion et la diffusion d'énergies renouvelables. En capitalisant les meilleurs pratiques et les résultats prometteurs du projet «Making Biogas Portable» introduit au Kenya avec l'appui du FIDA, pour fournir du biogaz comme source d'énergie à usage domestique. FlexiBiogas est une technologie simple, pas chère qui offre de nombreux avantages tels que la réduction dans l'utilisation du bois de chauffage, la déforestation et la dégradation des terres. C'est une alternative aux engrais chimiques qui peut contribuer au rétablissement de la santé des sols. Le projet sera conduit dans deux régions où les problèmes de déforestation sont aigus (Sofia et Analanjirofo). L'opération sur les foyers améliorés introduits dans le pays sera encouragée. A ce but, le Centre National de Recherche Industriel et Technologique (CNRIT) à Tsimbazaza constitue un partenaire intéressant pour les foyers améliorés et offre également différentes options sur les types d'installation biogaz déjà testées avec succès à Madagascar qui pourront être évaluées.

V. CLASSIFICATION DU PROJET

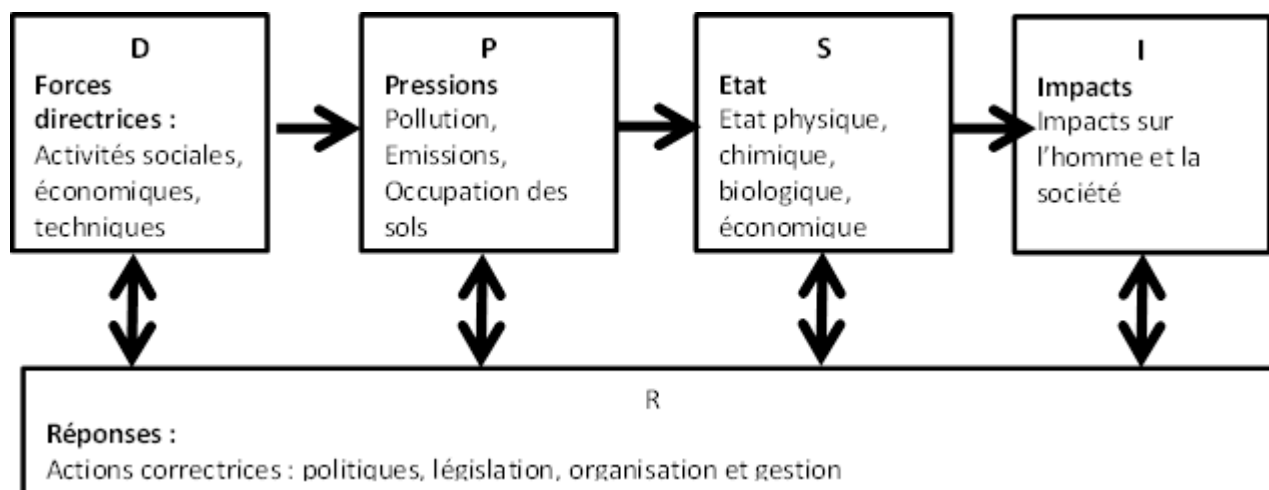
48. Sur la base des considérations qui précèdent, le programme peut apporter un impact positif significatif tant au niveau socioéconomique que sur la gestion des ressources naturelles, l'environnement et la résilience au CC. Par conséquent, conformément aux procédures du FIDA pour l'évaluation environnementale et sociale et en tenant compte de la conception des différents composants, **le programme peut être classé dans la catégorie B.**

VI. SUIVI ET EVALUATION

49. **Observatoire de surveillance**. Dans le cadre de ce dispositif créé en partenariat avec le Consortium CIRAD/AGREENIUM/PRÉRAD, Il s'agit de mettre en place les outils qui permettent de:
- i) identifier les seuils de prélèvement du capital productif afin d'étalonner les modes d'exploitation sur une gestion durable des ressources et d'éviter les impacts négatifs sur l'environnement et la biodiversité;
 - ii) évaluer l'impact et le transfert des innovations (limite, acceptation par les

- producteurs) pour adapter le mode de diffusion des innovations;
- iii) assurer un suivi des revenus des ménages;
- iv) suivre les flux de matière (intrants, extrants, produits, combustible, déchets, etc.) le long des chaînes de valeur;
- v) suivre les flux financiers (fonds, paiements, financements d'appui à la production, transformation, distribution, consommation);
- vi) évaluer l'équilibre culture de rente/ culture vivrière;
- vii) suivre la question spécifique des compromis entre conservation et activité agricole de production en particulier en périphérie des aires protégées.

50. **Il est proposé d'ajouter un volet environnemental au système de suivi-évaluation** du programme selon le modèle DPSIR utilisé par beaucoup d'autres agences internationales comme la FAO. La définition par le programme d'indicateurs simples de Pression-Etat-Impact-Réponse, effectuée en collaboration avec les secteurs chargés du suivi environnemental, particulièrement l'ONE, constituerait une contribution significative à l'adaptation au changement climatique par le suivi de son impact et des réponses qui y sont apportées.
51. **Le modèle DPSIR:** Driver (force motrice) - Pressure (pression) - State (Etat) - Impact (impact)- Responses (réponses) est une méthodologie d'analyse systémique des problématiques environnementales qui permet d'intégrer « la chaîne causale qui décrit les interactions entre la société et l'environnement » et d'analyser les problématiques environnementales et leurs implications sociales et économiques.



52. La modélisation DPSIR est un outil qui facilite la communication et la concertation autour des indicateurs environnementaux. Ce modèle est utilisé par toutes les agences internationales (FAO, PNUD, OCDE, Agence Européenne de l'Environnement).
53. Les principaux indicateurs du développement durable ainsi que ceux relatifs au suivi de la dégradation des terres s'inspirent de ce modèle. Quelques exemples d'indicateurs environnementaux, en rapport avec les objectifs du programme, sont listés ci-dessous et regroupés par type d'indicateurs.
54. **Force motrices :** nombre de MER formées en technique/qualité; nombre des MER ayant participé à des échanges de Coopération Sud-Sud; part des terres agricoles gérées par des méthodes agro-écologiques; taux de filières ayant reçu une expertise; taux de transfert des innovations; taux de remplacement de méthodes de lutte biologique pour le contrôle des bio-agresseurs.
55. **Pression :** superficie des sols affectés par l'érosion; superficie totale des forêts perdues ou dégradées annuellement; empiètement du domaine forestier; surexploitation bois de chauffe; taux d'occupation des terres en amont; taux d'envasement des barrages; taux d'utilisation des

engrais et des pesticides; taux d'utilisation de l'eau par activité économique; évolution de l'utilisation des terres.

56. **Etat:** zones de terres arables et permanentes, extension des surfaces cultivées, extension des pâturages, proportion des ressources en eau totale utilisées; qualité de l'eau; niveau de la nappe; abondance d'espèces clés sélectionnées; abondance d'espèces exotiques envahissantes; productivité des ressources; indice d'abondance des populations d'oiseaux communes.
57. **Impacts:** augmentation des émissions GES; réduction du couvert forestier; changement d'utilisation des terres; diminution de production; diminution du rendement agricole; diminution de la recharge des nappes phréatiques (diminution de l'infiltration); pollution de l'eau pollution du sol; rémanence des pesticides sur les produits commercialisés; ensablement des rizières ou des bas-fonds; diffusion de pathologies; augmentation des déchets; diminution de la fertilité des sols.
58. **Réponses:** nombre d'études pour évaluer le prélèvement des ressources; nombre des campagnes de sensibilisation; nombre des MER ayant adopté un nouveau système de production; nombre des MER ayant participé à des échanges Sud-Sud; nombre des MER ayant adopté des installations à biogaz; nombre des MER ayant adopté des foyers améliorés.

Tableau 12: Impacts environnementaux et socioéconomiques dans les filières

FILIERE	IMPACTS POSITIFS	IMPACTS NEGATIFS POTENTIELS	MESURES D'ATTENUATION/OBSERVATIONS
Vannerie	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation de fibres végétales • Développement économique et social • Emploi pour les femmes • Création valeur ajoutée • Revenus supplémentaires • Commerce international 	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte excessive des tiges • Epuisement des plantes productrices • Augmentation de la consommation d'eau • Pollution du sol et de l'eau par les colorants • Toxicité des colorants 	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes pour évaluer les prélèvements des matières dans les milieux naturels • Evaluation de l'impact des colorants • Information et sensibilisation sur les effets toxiques des colorants et d'autres produits chimiques • Protection des effluents
Sisal	<ul style="list-style-type: none"> • Idem • Potentiel de développer des produits innovants • Bonne image (naturel, renouvelable, biodégradable) • Pas d'intrants chimiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Consommation d'eau • Pollution de l'eau par les effluents du processus de décortication • Toxicité des colorants 	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes pour améliorer les variétés • Evaluation de l'impact des colorants • Déchets utilisés pour la production de biocarburant • Information et sensibilisation sur les effets des produits chimiques • Protection des effluents
Grains secs: mais et black eyes (niébé) ⁴⁶	<ul style="list-style-type: none"> • Produit alimentaire de base • Fourrage pour l'élevage • Apport d'azote au terrain par le niébé • Limitation de la dissémination de striga. • Applications industrielles (transformation d'aliments, fabrication de l'éthanol) • Rafles du maïs utilisés à des fins énergétiques • Génération et/ou diversification des revenus • Contribution à la croissance économique et à la sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> • Dégradation du sol à moyen terme (5-10 ans) • Ensablement des rizières ou des bas-fonds par les eaux de ruissellement • Baisse de fertilité du sol à long terme (10-15 ans) • Contamination des plans d'eau et de la nappe phréatique par des produits phytosanitaires • Accidents suite à la mauvaise gestion des produits phytosanitaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation à l'usage de produits phytosanitaires • Séchage solaire amélioré, stockage à la cendre ou stockage amélioré pour limiter l'utilisation d'insecticides pour la conservation • Variétés améliorées de niébé résistantes à certaines maladies et insectes • Insecticides botaniques à base de

⁴⁶ Les deux espèces sont cultivées en association ou en rotation

	<ul style="list-style-type: none"> alimentaire nationale Commerce international 	<ul style="list-style-type: none"> Rémanence des pesticides sur les produits commercialisés Augmentation de la pression sur la ressource hydrique 	<ul style="list-style-type: none"> feuilles de neem (margousier d'Inde) ou de papayer.
Plantes aromatiques, Vanille, Girofle	<ul style="list-style-type: none"> Valorisation de produits rares et recherchés Culture sur des petites surfaces (jardins créoles) Système cultural très naturel et respectueux de l'environnement Revenus supplémentaires Création valeur ajoutée Biocommerce Grande demande internationale (industrie cosmétique, alimentation, industrie pharmaceutique et phytothérapie) 	<ul style="list-style-type: none"> Les impacts négatifs devront être évalués (pour chaque différente espèce) Surexploitation Consommation de bois de chauffe pour la transformation en huiles essentielles Déforestation pour se procurer le bois de chauffe Contamination de la récolte par des pesticides 	<ul style="list-style-type: none"> Etude des filières Amélioration des techniques d'extraction Biogaz et foyer améliorés pour limiter la consommation de bois de chauffe Accompagnement, sensibilisation et information (améliorer des rendements et de la qualité)
Pêche	<ul style="list-style-type: none"> Protéines animales pour l'alimentation humaine Génération et/ou diversification des revenus Commerce local (national) 	<ul style="list-style-type: none"> Introduction d'espèces envahissantes Epuisement des stocks en raison de la surpêche Concurrence avec la riziculture pour l'occupation des bas-fonds 	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation Renforcement des connaissances sur les écosystèmes aquatiques Respect du calendrier de pêche Gestion écosystémique des ressources halieutiques
Aquaculture	<ul style="list-style-type: none"> Valorisation des bassins d'eaux Valorisation des régions côtières Protéines animales pour l'alimentation humaine Augmentation des revenus Commerce international 	<ul style="list-style-type: none"> Dégradation d'écosystèmes d'intérêt particulier Diffusion des restes alimentaires Empoisonnement indirect du milieu Diffusion de pathologies Risque de conflit pour l'espace avec les pêcheurs 	<ul style="list-style-type: none"> Choix d'espèces herbivores Renforcement de la gestion technique Sensibilisation et information sur les pathologies
Soie et tissage	<ul style="list-style-type: none"> Maintien d'une filière nationale Génération et diversification de revenus 	<ul style="list-style-type: none"> Risques liés à l'utilisation de colorants 	<ul style="list-style-type: none"> Evaluation de l'impact des

	<ul style="list-style-type: none"> • Emplois des femmes • Source diversifiée de revenus (bois et fruits dans les forêts de tapia) 	<ul style="list-style-type: none"> • Inhalation de poussières textiles 	<p>colorants et des poussières</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation et information sur les risques • Protection des forêts de tapia pour éviter la destruction de l'habitat du landibe
Apiculture	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation des produits du terroir • Préservation de la biodiversité • Génération et diversification des revenus 		<ul style="list-style-type: none"> • Prévention et lutte contre le varroa pour prévenir les pertes • Accompagnement, sensibilisation et information
Cultures fruitières et transformation	<ul style="list-style-type: none"> • Produits alimentaires de base • Lutte contre l'érosion • Diversification et augmentation des revenus • Création de valeur ajoutée (transformation) • Création d'emplois • Commerce local et exportation 	<ul style="list-style-type: none"> • Consommation d'eau et d'énergie pour la transformation • Production massive de déchets • Pollution des effluents 	<ul style="list-style-type: none"> • Fabrication sobre en énergie et en eau • Utilisation des déchets (compost) • Protection des effluents
Cultures maraîchères	<ul style="list-style-type: none"> • Produits alimentaires de base • Diversification des revenus • Débouchées concentrées sur le commerce local 	<ul style="list-style-type: none"> • Pollution de pesticides, engrais chimiques et organiques dans les cours d'eau • Eutrophisation avec l'envahissement des plantes aquatiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Intensification de la production • Formation à la gestion intégrée des maladies et pestes • Gestion de la fertilité intégrée des sols • Promotion de l'utilisation des pesticides naturels et des fertilisants organiques • Maraîchage agro-écologique • Lutte biologique contre le bio-agresseurs • Compostage, valorisation des résidus agricoles, du fumier et des déjections • Promotion des variétés à cycle court tolérantes à la sécheresse

ANNEXE 1: Termes de référence du Partenariat avec le consortium constitué du CIRAD/Agreenium et les partenaires dans le cadre de la plateforme PRÉRAD

1-Propositions de collaboration du consortium CIRAD/Agreenium et de ses partenaires, dans le cadre de la plateforme PRÉRAD

Les compétences du CIRAD, d'Agreenium et des partenaires locaux peuvent apporter un appui à PROSPERER en développant une recherche d'accompagnement sur des thèmes et des objets pour lesquels un déficit de connaissance a été identifié en particulier dans le segment amont des filières (le secteur aval étant traité par le Centre International du Commerce).

Cette collaboration s'inscrira dans le cadre de la plateforme PréRAD, signée entre le CIRAD et la COI en juin 2014 et qui implique l'ensemble des partenaires qui pourraient être impliqués.

Les questions qui pourraient être abordées touchent (liste non exhaustive):

- La traçabilité, la qualité, l'originalité, la notoriété et la valorisation des produits
- L'évaluation de la résilience des systèmes de production face aux aléas climatiques
- L'Impact du développement des filières sur l'environnement
- Les situations de concurrence et interférence des différents systèmes d'exploitation
- La durabilité des filières par la réduction des pertes (lutte biologique, risques sanitaires des productions animales, systèmes innovants et recyclage des déchets organiques)
- La mise en œuvre de partenariat privé/public
- La formation et l'augmentation des compétences des producteurs (en lien avec FORMAPROD, qui pourra être sollicitée auprès d'Agreenium à partir de modules en ligne spécifiques accompagnés par les chercheurs du CIRAD).

L'ITC a identifié des filières: fèves de cacao, huiles essentielles (essence de girofle, extrait de vanille, ravintsara). D'autres filières pourraient être identifiées et être destinées au marché local plutôt qu'au marché international. Il serait idéal de pouvoir développer avec l'aide du CIRAD d'autres produits, permettant d'augmenter les sources de revenu et de sécuriser le niveau de vie des petits exploitants agricoles, des microentreprises rurales et des ménages. L'accompagnement des filières doit se réaliser selon trois objectifs:

- Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations locales
- Améliorer les revenus des différents acteurs le long de la chaîne de valeur
- Limiter les impacts sur l'environnement et augmenter la résilience aux aléas climatiques.

Les filières qui pourraient faire l'objet d'une expertise du consortium pourraient être:

- Le girofle. En particulier: impact sur l'environnement de la production d'essence de girofle, amélioration des alambics pour une meilleure gestion de la ressource bois-énergie, gestion des arbres entre production de clous et production d'essence, impact sur la qualité; impacts des aléas climatiques (cyclone) sur la production
- Le poivre sauvage de Madagascar (tsiperifery)
- Le cacao (petits producteurs, commerce équitable)
- Les huiles essentielles (en particulier huile de ravintsara: qualité, mode production, impact sur l'environnement)
- Les miels (qualités, lutte contre le varroa)
- Le raphia (définition des modes d'exploitation durable)
- La vanille (structuration de la qualité)
- Les grains (maïs, pois du Cap...): qualité des produits, alimentation en semences améliorées et adaptées aux différents contextes

Un projet qui pourrait être mené ensemble est celui d'un **centre de démonstration et de diffusion des technologies** en proximité des lieux de production pour favoriser:

- La diffusion et le transfert de l'innovation

- L'expansion des méthodes de gestion agro-écologiques
- Le remplacement des méthodes de contrôle de bio-agresseurs par des méthodes de lutte biologique
- Les formations en ligne des professionnels et des producteurs avec des modules numériques mis au point par Agreenium
- La production de semences de pré-base certifiées

D'autres aspects qui pourraient être considérés incluent:

- impact et transfert des innovations (limite, acceptation par les producteurs)
- mode de diffusion des innovations
- suivi des revenus des ménages
- les flux de matière et financiers le long des chaînes de valeur
- comment l'équilibre culture de rente/ culture vivrière est appréhendé
- la question spécifique des compromis entre conservation et activité agricole / de production (conflit) et abordée, en particulier en périphérie des aires protégées
- implication dans les filières animales (et qualité sanitaire) comme l'élevage porcin en périurbain (qualité sanitaire et nutritionnelle) et l'élevage aviaire en périurbain (qualité sanitaire et nutritionnelle)

Stratégie à mettre en place

La collaboration pourrait être envisagée en trois phases (fixées par des conventions):

- à court terme: **une phase d'appui à la définition et à l'identification** d'un projet RDFI afin de définir les axes de recherches à développer, d'identification des compétences à mettre en œuvre, de priorisation des actions, d'écriture des TDR. Cette action pourrait avoir une durée de 3 mois et impliquer un consultant CIRAD (ou plus pertinemment plusieurs expertises de durées plus courtes mais mieux ciblées avec des experts dans chaque domaine
- ensuite **une phase de formulation puis de mise en œuvre** impliquant les équipes disciplinaires et pouvant être le support de mémoire d'étudiants (malgaches ou issus des écoles d'agronomie dans le cadre de la convention entre FIDA et Agreenium). Cette phase pourrait avoir une durée de 4 ans
- enfin, **une phase de formation et transfert spécifique** au projet PROSPERER mais avec un volet régional pour valoriser les résultats et l'expérience de PROSPERER au bénéfice des pays de la COI. Cette peut prendre différentes formes qu'il faudra évaluer: appui direct aux filières, réalisation d'opérations pilotes, montage de centres de démonstration, qu'il faudra identifier selon les contextes et les filières

2- Termes de références de la mission: « Appui du CIRAD/Agreenium et partenaires à la deuxième phase du Programme PROSPERER »

2. Description de la mission

2.1. Objectif global

L'objectif global de la mission est de contribuer à la mise en œuvre du programme PROSPERER en faveur de 9 régions de Madagascar (Analamanga, Analanjirifo, Antsinanana, Boeny, Bongolava, Haute Matsiatra, Itasy, Sofia, Vatovavy Fitovinany).

2.2. Objectif spécifique

L'objectif spécifique de la mission, au travers la mise à disposition de l'expertise CIRAD, est d'assister le FIDA dans la préparation d'une note d'opportunité d'appui du CIRAD à la mise en œuvre du projet PROSPERER II, notamment dans les aspects recherche finalisée, développement, formation et transfert de l'innovation en relation avec le secteur privé, dans le cadre des PPP (Partenariats Public-Privé), et dans une démarche d'articulation du couple opérateurs de production (OP)/opérateurs de marchés (OM) autour d'un certain nombre de filières retenues comme prioritaires pour les aspects sécurité alimentaire et nutritionnelle, qualité, amélioration des revenus agricoles et respect de l'environnement et de la biodiversité (voir liste supra).

Réunir une documentation: documents en relation avec une phase d'identification d'actions

Identifier les compétences du Consortium CIRAD/Agreenium/partenaires à mobiliser

2.3. Produits attendus comprenant une suggestion de méthodologie

La mission se déroulera en trois étapes:

- appui à l'identification d'un projet RDFI (mission d'expertise de 3 mois);
- formulation du projet
- mise en œuvre du projet (sur 4 années)

PROSPERER a besoin avant tout d'un plan de mise à niveau des filières prioritaires qui pourrait inclure:

- le girofle,
- le poivre sauvage,
- la vanille bio,
- le haricot blanc,
- le pois du Cap

Le développement des filières nécessite de connaissances essentielles sur:

- la qualité et le rendement des produits recherchés sur le marché,
- les impacts environnementaux de ces filières, la mise en œuvre de modalités d'atténuation
- les impacts sociaux et économiques de ces filières et de leur développement
- les solutions pour réduire les impacts et atténuer les risques

D'autres domaines identifiés pendant la mission pourront aussi être pris en considération.

Le commerce potentiel dans ce domaine ainsi que les processus du Partenariat Public Privé devront aussi être étudiés.

Phase d'appui à la définition et à l'identification d'un projet:

Cette phase RDFI afin de définir les axes de recherches à développer, d'identification des compétences à mettre en œuvre, de priorisation des actions, d'écriture des TDR. Cette action pourrait avoir une durée de 3 mois et impliquer un consultant CIRAD (ou plus pertinemment plusieurs expertises de durées plus courtes mais mieux ciblées avec des experts dans chaque domaine

L'objet de la phase d'identification est de:

- poursuivre le développement et d'affiner les idées autour du projet identifié ci-dessus qui sera compatible avec le projet PROSPERER et les priorités en matière de développement du FIDA;
- fournir les éléments pour la justification de la pertinence et des conditions de faisabilité des idées de ce projet;
- prioriser les actions et les filières objets des études en croisant besoins du projet et compétences du consortium
- finaliser la fiche d'identification de projet (FIP).

Phase de formulation puis de mise en œuvre

Cette phase impliquant les équipes disciplinaires et pouvant être le support de mémoire d'étudiants (malgaches ou issus des écoles d'agronomie dans le cadre de la convention entre FIDA et Agreenium) pourrait avoir une durée de 4 ans.

L'objet de la phase de formulation est d'appuyer le FIDA pour:

- confirmer la pertinence et la faisabilité de l'idée de projet telle que proposée dans la FIP;
- préparer un plan détaillé du projet comprenant les dispositions en matière de gestion et de coordination, le plan de financement, l'analyse coût bénéfice, la gestion des risques, les mesures de surveillance, d'évaluation et d'audit; et
- préparer la fiche projet et le document technique et administratif comprenant au moins les annexes suivantes:
 - o cadre logique;
 - o Surveillance et évaluation avec les indicateurs SMART
 - o Budget détaillé
 - o Programme d'exécution

Phase de formation et transfert spécifique

La phase de réalisation pourra prendre la forme de la réalisation d'un centre **de démonstration et de diffusion des technologies** en proximité des lieux de production.

Elle pourra être spécifique au projet PROSPERER mais avec un volet régional pour valoriser les résultats et l'expérience de PROSPERER au bénéfice des pays de la COI. Cette peut prendre différentes formes qu'il faudra évaluer: appui direct aux filières, réalisation d'opérations pilotes, montage de centres de démonstration, qu'il faudra identifier selon les contextes et les filières.

ANNEXE2: Termes de Reference du Partenariat avec le Consortium LRI (Laboratoire des Radio Isotopes de l'Université d'Antananarivo) – IRD (Institut de Recherche pour le Développement de Montpellier)

MESURES D'ADAPTATION ET D'ATTENUATION: EVALUATION DES GAZ A EFFET DE SERRE (GES)

Evaluation des impacts environnementaux des filières

Contexte et enjeux

Le programme PROSPERER financé par le FIDA apporte son soutien aux pôles de microentreprises rurales et aux économies de 9 régions malgache.

Le programme contribue au développement des filières agro-alimentaires et d'autres secteurs de l'entrepreneuriat en milieu rural. Ces activités productives génèrent des bénéfices et permettent d'améliorer le niveau de vie des bénéficiaires. Il contribue à la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

Néanmoins, les activités génératrices de revenus consomment des ressources naturelles et exercent une pression sur l'environnement. PROSPERER a besoin d'appui et d'accompagnement d'organismes de recherche spécialisés pour la mise en œuvre d'un plan d'action pour une utilisation durable des ressources naturelles.

Objectif

Dans le cadre de ses activités, PROSPERER a besoin d'outils d'évaluation des impacts environnementaux. Il est nécessaire que ces outils soient adaptés au contexte du pays et ainsi aux exploitations paysannes des zones d'activités du programme, en prenant en compte toutes les composantes des exploitations (pratiques agricoles, élevage, utilisation de combustibles fossiles, etc.) qui pourront être affectées par le développement de ces filières. Les impacts doivent être évalués pour tirer les leçons en vue de promouvoir un développement durable. Ces outils sont un support indispensable à la prise de décision, pour opérer des choix stratégiques éclairés et responsables.

Solution

Le Consortium LRI-IRD (né en 2002 de la collaboration entre le Laboratoire des Radio Isotopes de l'Université d'Antananarivo et l'Institut de Recherche pour le Développement de Montpellier, en France) a développé un outil innovant pour l'évaluation des impacts environnementaux des pratiques agro-écologiques à travers le calcul de l'empreinte carbone d'une exploitation, l'empreinte carbone étant le bilan des émissions et des absorptions de GES au niveau d'une exploitation donnée. Cet outil, est un calculateur des émissions et absorptions de GES, établis et calibrés à partir de l'étude du fonctionnement des exploitations rurales malgache, prenant en compte la typologie existante des exploitations agricole et rurale permettant d'effectuer des diagnostics à différentes échelles (parcelle, exploitation, filière, etc.). L'utilisation de cet outil nécessite la compréhension du fonctionnement de l'exploitation à travers l'établissement des cartes de flux de ressource. C'est ainsi un outil de diagnostic mais aussi un outil de prédiction et d'aide à la décision.

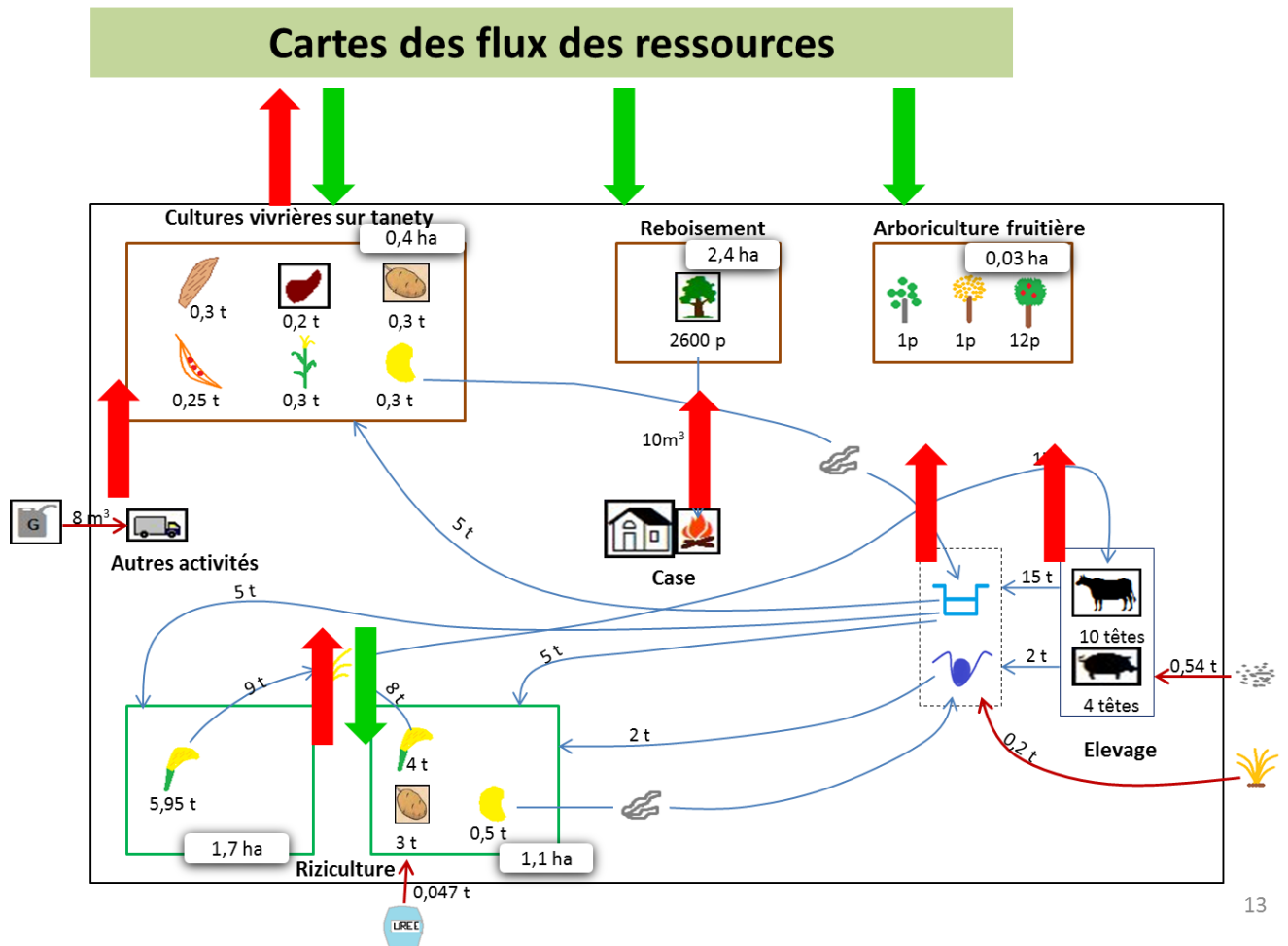
Activités

Dans le cadre d'une convention avec FIDA PROSPERER, le Consortium LRI-IRD utilisera l'outil diagnostique déjà opérationnel et l'adaptera à l'évaluation des impacts environnementaux de deux différentes filières agricoles: une filière vivrière (haricots blancs) et une filière de rente (vanille); dans deux différentes zones d'activité du programme. L'impact sera évalué en termes de bilan de gaz à effet de serre (GES) à l'échelle des exploitations agricoles. Cette mission sera une activité pilote qui permettra de vérifier l'adaptabilité de l'outil proposé par le Consortium LRI-IRD aux 9 régions étudiées dans le cadre du projet PROSPERER, voire à l'échelle nationale.

Résultats attendus

Le projet vise à acquérir des informations sur l'état actuel du fonctionnement des fermes rurales, à évaluer leur empreinte carbone (bilan des émissions/absorptions des GES) et à élaborer des scénarii des émissions/absorptions induites selon la filière.

Exemple d'une carte de flux des ressources:



Cadre logique : Impact environnementaux des filières

Objectif stratégique	Résultats	Unité	Réf.	Cible
L'impact en termes de bilan gaz à effet serre du développement de nouvelles filières à l'échelle des exploitations agricoles est évalué.	Les informations sur l'état actuel du fonctionnement des fermes sont acquises			
	- Nombre de filière testée	nb	0	2
	- Nombre de fermes enquêtées par filière	nb	0	50
	- Carte des flux de ressource par exploitation	nb	0	100
	L'empreinte carbone (bilan) est évaluée à l'aide d'un calculateur adapté des émissions/absorptions des GES			
	- Adaptation du calculateur LRI-IRD existant aux contraintes des filières testées		1	1
	- Empreinte carbone calculé pour toutes les exploitations agricoles		0	100
	L'impact environnemental des filières est simulé selon la nature des exploitations agricoles			
	- Scénarii des émissions/absorptions induites selon la filière (ligne de base, développement bas, moyen, élevé)	nb	0	4
	- Validation d'un outil d'aide à la décision pour des activités futures et mise à l'échelle	ND	ND	ND

Activités et Indicateurs

Activités	Indicateurs	Unité	Réalisations
Missions et enquêtes sur terrains			
Recueil des informations auprès des responsables de projet	Exploitants identifiés	Nb	100
Elaboration des questionnaires	Questionnaire finalisé		1
Enquête sur terrain	Nombre de filières		2
	Nombre d'exploitations enquêtées		50
Saisies de données et calcul de l'empreinte carbone			
Saisie des données recueillies au niveau des exploitations	Base de données des exploitations		1
Analyse du fonctionnement des exploitations	Carte des flux par exploitation		100
Calcul de l'empreinte carbone des exploitations	Empreinte carbone des exploitations		100
Développement des modèles de simulation et proposition de scenarii			
Définition/création des modèles de simulation des impacts	Modèles par filière (2) et types d'exploitation (5)		10
Scenarii des impacts des filières	Déroulé des scenarii des impacts environnementaux selon les niveaux de développement des filières		10